

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION

PAR

PATRICK BOULET

**ENQUÊTE AUPRÈS DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE
PORTANT SUR LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE ET LA PRÉVENTION DU
SUICIDE CHEZ LES ÉLÈVES AU SECONDAIRE**

MAI 2003

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Sommaire

Cette recherche exploratoire porte sur la prévention du suicide en milieu scolaire et s'appuie sur des informations recueillies auprès des directrices et des directeurs d'école secondaire francophone du Québec. Cette étude à l'échelle nationale vise principalement les deux objectifs suivants : 1) connaître les perceptions des directrices et des directeurs d'établissement sur différents aspects liés à la détresse psychologique et à la prévention du suicide dans les écoles secondaires ; 2) identifier les obstacles qui peuvent rendre difficile la mise en oeuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Une enquête par questionnaire réalisée au printemps 2001 a permis de recueillir des informations auprès de 181 participants. Les résultats indiquent qu'au cours de leur carrière, un grand nombre de participants occupaient un poste de direction dans une école que fréquentait au moins un élève ayant fait une tentative de suicide. Il s'avère aussi que plusieurs participants étaient en poste dans une école que fréquentait un élève qui s'est enlevé la vie. La plupart des directeurs considèrent que les enseignants ne sont pas suffisamment préparés pour intervenir auprès d'élèves à risque de se suicider. De plus, l'étude démontre qu'une forte majorité des directeurs d'école considèrent que l'école devrait avoir le mandat de s'occuper de la prévention du suicide. Cependant, cette étude permet de constater que peu d'écoles au Québec semblent posséder une politique écrite exprimant les stratégies et les orientations retenues en matière de prévention du suicide. Les directeurs sont nombreux à dire que l'école doit accorder une grande importance au développement de certains facteurs de protection à l'intérieur des stratégies de prévention du suicide. Ces facteurs de protection font référence, entre autres, à une bonne estime de

soi, au développement de stratégies d'adaptation face au stress, à la capacité de résoudre des problèmes personnels et à la présence de soutien social. Aux yeux des participants, l'inconfort et les craintes des enseignants pour intervenir auprès d'élèves à risque de se suicider, de même que le manque de ressources financières constituent les deux principaux obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide dans une école. En conclusion à cette étude, des pistes d'action sont suggérées en ce qui a trait, entre autres, à la formation initiale des enseignants et au projet éducatif des écoles.

Table des matières

| | |
|---|------|
| SOMMAIRE..... | ii |
| TABLE DES MATIÈRES | iv |
| LISTE DES TABLEAUX..... | viii |
| REMERCIEMENTS..... | x |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE..... | 5 |
| 1.1 DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES SUR LE SUICIDE ET LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE | 6 |
| 1.2 IDENTIFICATION DU PROBLÈME | 8 |
| 1.2.1 La prévention du suicide et les missions de l'école..... | 10 |
| 1.2.2 Le directeur d'école et la nouvelle Loi sur l'instruction publique..... | 14 |
| 1.2.3 La société et la problématique du suicide..... | 18 |
| 1.3 CONTEXTE DE L'ENQUÊTE..... | 23 |
| 1.4 IMPORTANCE DE LA RECHERCHE | 25 |
| 1.5 QUESTIONS DE RECHERCHE | 26 |
| CHAPITRE 2 : CADRE DE RÉFÉRENCE | 28 |
| 2.1 DÉFINITIONS DE CONCEPTS LIÉS À LA SUICIDOLOGIE..... | 29 |
| 2.2 LA PRÉVENTION DU SUICIDE EN MILIEU SCOLAIRE | 31 |
| 2.2.1 Rôle de l'école en lien avec la prévention du suicide..... | 31 |
| 2.2.2 Tendances observées en matière de prévention du suicide en milieu scolaire | 35 |

| | |
|--|----|
| 2.3 RÔLES DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION DU SUICIDE..... | 43 |
| 2.3.1 Rôles et attentes envers les enseignants..... | 44 |
| 2.3.2 Rôles et attentes envers les professionnels non enseignants..... | 46 |
| 2.3.3 Rôles et attentes envers les directeurs d'école..... | 49 |
| 2.4 LES OBSTACLES À L'IMPLANTATION DE STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU SUICIDE EN MILIEU SCOLAIRE AU SECONDAIRE | 52 |
| 2.5 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE..... | 57 |
| CHAPITRE 3 : MÉTHODE DE RECHERCHE | 59 |
| 3.1 TYPE DE RECHERCHE | 60 |
| 3.2 QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE | 62 |
| 3.2.1 Élaboration du questionnaire de recherche..... | 62 |
| 3.2.2 Présentation du questionnaire | 63 |
| 3.3 PARTICIPANTS | 69 |
| 3.3.1 Taux de participation | 69 |
| 3.3.2 Profil des participants | 70 |
| 3.4 DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE | 73 |
| 3.4.1 Constitution de l'échantillon..... | 73 |
| 3.4.2 Étapes de réalisation | 73 |
| 3.5 CODIFICATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES | 74 |
| 3.6 LIMITES DE LA RECHERCHE | 75 |

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS | 78 |
| 4.1 EXPÉRIMENTATION DES PARTICIPANTS EN LIEN AVEC LA RÉALITÉ DU SUICIDE ET LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE | 79 |
| 4.1.1 Nombre de tentatives de suicide et de suicides effectués par des élèves fréquentant l'école où le participant occupait un poste de direction | 80 |
| 4.1.2 Évaluation, par les participants, du taux de détresse psychologique des élèves de leur école au cours de l'année 2000-2001 | 82 |
| 4.1.3 Perception des participants quant au degré de préoccupation verbalisé par les enseignants de leur école face à la détresse psychologique des élèves en 2000-2001 | 84 |
| 4.2 STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU SUICIDE PRÉSENTES DANS L'ÉCOLE DES PARTICIPANTS EN 2000-2001 | 85 |
| 4.3 OPINIONS DES PARTICIPANTS SUR DIFFÉRENTS ASPECTS LIÉS À LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE ET À LA PRÉVENTION DU SUICIDE EN MILIEU SCOLAIRE..... | 88 |
| 4.3.1 Rôles des enseignants dans la prévention du suicide et leur degré de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque | 88 |
| 4.3.2 Suicide et prévention du suicide en milieu scolaire..... | 94 |
| 4.3.3 Contribution possible de l'école à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes | 99 |
| 4.3.4 Importance des facteurs de protection dans les stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire..... | 101 |
| 4.3.5 Pertinence de différentes stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire..... | 102 |
| 4.3.6 Actions ou tâches que les participants se disent prêts à faire en lien avec la prévention du suicide à l'école | 105 |
| 4.3.7 Aisance des participants pour rencontrer des élèves vivant une détresse psychologique ou ayant exprimé des idées suicidaires..... | 110 |
| 4.3.8 Inclusion d'un volet sur la santé mentale dans le projet éducatif des écoles..... | 112 |

| | | |
|---------------|---|-----|
| 4.4 | MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU SUICIDE EN MILIEU SCOLAIRE | 113 |
| 4.4.1 | Perceptions des participants quant aux obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire au secondaire | 114 |
| 4.4.2 | Raisons qui expliquent la non-implication de certains participants dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire..... | 119 |
| | CONCLUSION | 124 |
| | RÉFÉRENCES | 135 |
| | APPENDICES | 145 |
| APPENDICE A : | Lettre d'invitation à participer | 146 |
| APPENDICE B : | Questionnaire de recherche..... | 148 |
| APPENDICE C : | Commentaires des participants concernant les actions à réaliser en tant que directeur d'école en lien avec la prévention du suicide..... | 161 |
| APPENDICE D : | Commentaires des participants concernant les obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire au secondaire | 165 |
| APPENDICE E : | Commentaires des participants concernant les raisons pouvant expliquer leur non-implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école..... | 167 |
| APPENDICE F : | Commentaires des participants concernant leurs opinions et leurs expériences personnelles en lien la problématique du suicide | 169 |
| APPENDICE G : | Commentaires, informations et suggestions des participants concernant la recherche..... | 178 |

Liste des tableaux

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau 1 | Distribution des participants en fonction de leur genre..... | 70 |
| Tableau 2 | Distribution des participants en fonction de leur âge..... | 71 |
| Tableau 3 | Distribution des participants quant à leur expérience professionnelle en milieu scolaire..... | 72 |
| Tableau 4 | Distribution des participants en fonction du nombre de tentatives de suicide effectuées par des élèves fréquentant l'école où le participant occupait un poste de direction..... | 80 |
| Tableau 5 | Distribution des participants en fonction du nombre d'élèves qui ont complété un suicide alors que le participant était en poste dans l'école que fréquentaient ces élèves..... | 81 |
| Tableau 6 | Distribution des participants selon leur évaluation du nombre d'élèves ayant vécu une détresse psychologique importante au cours de l'année 2000-2001 | 83 |
| Tableau 7 | Distribution des participants en fonction du degré de préoccupation verbalisé par leurs enseignants en ce qui concerne la détresse psychologique vécue par les élèves de leur école durant l'année 2000-2001..... | 84 |
| Tableau 8 | Présentation, par ordre décroissant d'occurrence, de différentes stratégies de prévention du suicide existantes en 2000-2001 dans les écoles ayant participé à l'étude..... | 86 |
| Tableau 9 | Distribution des participants quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur niveau de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque..... | 89 |
| Tableau 10 | Comparaison de la distribution des directeurs (n = 180) et des enseignants (n = 717) quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur degré de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque..... | 92 |
| Tableau 11 | Opinions des participants relatives à différents énoncés se rapportant au suicide ou à la prévention du suicide en milieu scolaire..... | 95 |

| | | |
|------------|--|-----|
| Tableau 12 | Distribution des participants quant à leur opinion sur le fait que l'école puisse contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes | 99 |
| Tableau 13 | Distribution des participants quant à l'importance accordée au développement des facteurs de protection chez les élèves dans les stratégies de prévention du suicide dans une école..... | 101 |
| Tableau 14 | Présentation, par ordre décroissant de moyenne, de l'opinion des participants quant à la pertinence de différentes stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire..... | 103 |
| Tableau 15 | Présentation, par ordre décroissant de moyenne, des actions et des tâches que les participants se disent prêts à faire en lien avec la prévention du suicide à l'école..... | 106 |
| Tableau 16 | Distribution des participants quant à leur aisance pour rencontrer un élève vivant une détresse psychologique..... | 111 |
| Tableau 17 | Distribution des participants quant à leur aisance pour rencontrer un élève ayant exprimé des idées suicidaires..... | 111 |
| Tableau 18 | Distribution des participants quant à la pertinence d'inclure un volet touchant la promotion de la santé mentale dans le projet éducatif de chacune des écoles du Québec..... | 112 |
| Tableau 19 | Présentation, par ordre décroissant de moyenne, d'obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide dans les écoles secondaires..... | 115 |
| Tableau 20 | Présentation, par ordre décroissant d'importance, des raisons qui expliquent la non-implication de certains participants dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire..... | 120 |

Remerciements

Je tiens d'abord à témoigner ma reconnaissance aux deux personnes qui m'ont permis de mener à terme ce projet. D'une part, je souhaite remercier mon directeur de recherche, le professeur Ghyslain Parent, directeur du Module d'adaptation scolaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui m'a offert une très belle opportunité de découvrir l'univers de la recherche, qui m'a prodigué de judicieux conseils et qui a su m'encourager tout au long de ce processus d'écriture. De plus, je remercie mon codirecteur, le professeur Denis Rhéaume, du Département des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui, en plus de ses encouragements, a fait preuve d'une grande disponibilité tout en me faisant part de commentaires justes et pertinents.

Il est important pour moi de remercier toutes les personnes qui ont lu et commenté l'une ou l'autre des versions préliminaires du questionnaire de recherche. Les commentaires de chacun ont enrichi les réflexions et ont fait évoluer le questionnaire de recherche. Parmi eux, je pense à la professeure Marjolaine Saint-Pierre, alors au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et à madame Sylvaine Raymond, chercheure au Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE).

Je voudrais aussi remercier monsieur Brian Dickenson, directeur du Centre de prévention du suicide de Trois-Rivières, qui a eu l'amabilité de commenter une version du questionnaire, de répondre à certaines questions et de proposer des pistes de travail. De plus, je souhaite remercier monsieur Richard Chagnon, du Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska, qui a fait parvenir des documents fort pertinents pour cette étude et nous a mis en contact avec la Régie régionale de la Santé de la Montérégie.

Je tiens évidemment à remercier les directeurs d'école secondaire du Québec qui ont généreusement pris de leur temps pour remplir le questionnaire de recherche et à souligner mon appréciation envers ceux qui ont formulé des commentaires aux endroits prévus à cet effet ou fait parvenir des documents utilisés ou créés par leur école en lien avec la prévention du suicide.

Finalement, je voudrais souligner ma reconnaissance aux personnes de mon entourage qui m'ont soutenu et encouragé tout au long de cette aventure. Je pense, entre autres, à ma mère Denise, pour ses corrections et son esprit critique, et à ma conjointe Valérie, pour sa patience, son aide et ses nombreux encouragements.

Note : Le genre masculin est utilisé dans ce rapport pour désigner autant les directrices que les directeurs d'école de même que les filles et les garçons fréquentant une école secondaire. Ce choix est fait uniquement dans le but d'alléger le texte.

Introduction

Introduction

L'augmentation du nombre de suicides depuis une trentaine d'années dans la province et le fait que cette réalité touche de plus en plus les jeunes constituent des situations troublantes qui laissent peu de personnes indifférentes. Au Québec, de nombreux efforts sont déployés semaine après semaine par le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE), par l'Association québécoise de suicidologie (AQS), par les différents centres et autres organismes de prévention du suicide, par les CLSC ainsi que par plusieurs bénévoles. La préparation de colloques, la sensibilisation de la population à la problématique du suicide, l'organisation de services d'aide directe aux personnes suicidaires et la mise sur pied de certains services en milieu scolaire constituent des exemples qui démontrent bien le fait que le suicide est une préoccupation sociale importante. Toutes ces personnes travaillent pour un même but : réduire le nombre de suicides au Québec.

De façon à intensifier les efforts déjà faits en matière de prévention du suicide, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a présenté, en 1998, un premier plan d'action qui invite tous les acteurs de la province à se mobiliser et à réagir énergiquement pour lutter contre ce fléau sans cesse grandissant, en insistant sur les valeurs de solidarité et de responsabilité. L'année 2002 marque la fin de ce tout premier plan d'action quinquennal dont le thème est « *S'entraider pour la vie* ». Dans cette lutte, le milieu scolaire, puisqu'il est en première ligne, est perçu par plusieurs comme un

environnement à l'intérieur duquel la prévention doit s'exercer quand il est question des jeunes.

Pour sa part, le Secrétariat à la Jeunesse (2001), à l'intérieur de sa Politique québécoise de la jeunesse, affirme qu'il faut lutter contre les phénomènes de la détresse psychologique et du suicide chez les jeunes. De plus, un des points majeurs de la nouvelle politique d'adaptation scolaire adoptée au printemps 2000 porte sur la prévention du suicide (D'Amours, 2000).

À la lumière des récentes statistiques concernant le suicide et la détresse psychologique des jeunes québécois (Aubin, Lavallée, Camirand & Audet, 2002; Bureau de la statistique du Québec, 1998), il est permis de croire que dans chacune des écoles secondaires du Québec, il y a des jeunes qui souffrent. Depuis plusieurs années, de nombreuses écoles ont mis en place, ou tentent de le faire, diverses stratégies de prévention du suicide. Ces stratégies sont parfois permanentes et plus souvent ponctuelles. La plupart du temps, ces efforts sont initiés et financés par divers organismes qui oeuvrent dans le domaine de la prévention du suicide.

En consultant les écrits en ce qui a trait à la prévention du suicide en milieu scolaire, l'école est généralement considérée comme un environnement à l'intérieur duquel la prévention doit trouver sa niche. Il n'en demeure pas moins que les intervenants du milieu scolaire ne partagent peut être pas tous les mêmes opinions quant au mandat de l'école en matière de prévention du suicide, quant à la forme que doit prendre cette

prévention et surtout quant à leur rôle à ce niveau. Lorsqu'il est question de prévention du suicide, certains milieux scolaires démontrent beaucoup d'ouverture, alors que d'autres en démontrent peu.

Cette recherche n'a pas pour but de présenter les divers facteurs de risque qui peuvent entraîner l'apparition de la détresse psychologique et des idées suicidaires. Les écrits sont déjà abondants à ce sujet. Cette étude se colle davantage sur les réalités vécues dans les écoles et donne la parole aux directeurs d'école afin de recueillir leurs opinions et leurs perceptions sur différents aspects liés à cette problématique. Ultimement, ce projet contribue, à sa façon, à la poursuite d'une réflexion nécessaire sur les possibilités qu'offre l'éducation en matière de prévention du suicide.

Outre cette introduction, la présente étude se divise en quatre chapitres. Le premier chapitre circonscrit la problématique et indique les questions de recherche. Le deuxième chapitre étaye le cadre de référence pertinent à cette problématique. Le chapitre suivant, le troisième, présente la méthode de recherche en décrivant le profil des participants, le questionnaire de recherche et le déroulement de l'enquête. Le quatrième chapitre présente les résultats de cette étude et l'interprétation de ceux-ci. Finalement, la conclusion rappelle certains résultats importants et dégage des pistes de recherche ou des pistes d'action.

Problématique

Problématique

La structure de ce chapitre permet de circonscrire la problématique de recherche. Dans un premier temps, il y a présentation de données concernant le suicide et la détresse psychologique. Ensuite, ce chapitre permet d'identifier le problème de recherche et fournit des informations sur le contexte de cette enquête. Finalement, il démontre l'importance d'une telle recherche à l'heure actuelle, particulièrement dans le domaine des sciences de l'éducation, et se termine par la présentation des questions de recherche.

Quand il est question de prévention du suicide, il faut nécessairement considérer comme important ce qui se passe en amont de l'apparition des idées suicidaires. C'est à partir de ce postulat que la notion de détresse psychologique s'introduit dans le cadre de cette recherche.

1.1 Données épidémiologiques sur le suicide et la détresse psychologique

Le Bureau de la Statistique du Québec (1998) indique que le taux de suicide au Québec ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années et qu'en 1993, pas moins de 1313 québécois se sont enlevés la vie. À partir des statistiques du coroner du Québec, Volant (2001) soutient qu'en 1995, 1998 et 1999, ce sont respectivement 1442, 1365 et 1531 québécois qui se sont suicidés. Cela revient à dire qu'à chaque jour, en moyenne, quatre personnes se suicident au Québec. Boyer et St-Laurent (1999) constatent que pour l'ensemble de la population, le taux de suicide québécois double pratiquement au cours des deux décennies se situant entre 1976 et 1996.

À titre comparatif, le taux de suicide au Canada connaît, entre 1994 et 1996 une faible augmentation due, seulement, au fait que le Québec est la seule province canadienne qui voit son taux de suicide augmenter annuellement (Statistiques Canada, 1998). Les statistiques indiquent que 37% des suicides au Canada se produisent au Québec (Statistiques Canada, 1998).

La situation est aussi alarmante chez les plus jeunes puisque Boyer, Légaré, St-Laurent et Prévile (1998) observent que le taux de suicide chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans ne cesse d'augmenter entre 1960 et 1992. Parallèlement au taux de suicide, le Conseil permanent de la jeunesse (1997) affirme qu'en 1995, plus de 1300 jeunes ont été hospitalisés suite à une tentative de suicide. Ces données abondent dans le même sens que celles révélées par l'enquête de Santé Québec de 1992-1993 où il est mentionné qu'au cours des dernières années, le nombre de suicides augmente de façon quasi constante chez les jeunes âgés de 10 à 19 ans (Camirand, 1996).

Berman et Jobes (1991) de même que Bigras et Pronovost (1998) soutiennent que les tentatives et les suicides complétés se commettent, entre autres, par des enfants de plus en plus jeunes. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (1998, p.16) abonde dans le même sens en mentionnant que le suicide chez les jeunes âgés entre 10 et 14 ans est de plus en plus fréquent. En 1994, par exemple, 22 suicides ont été commis par des jeunes de cet âge (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998). Volant (2001) indique que le Bureau du coroner du Québec enregistre vingt-six suicides chez les jeunes de

moins de 12 ans entre 1990 et 1997. Au cours de cette même période, il y a eu vingt-sept suicides chez les 13 ans et cinquante-sept chez les 14 ans.

En 1999, l'Institut de la statistique du Québec (Aubin & al., 2002) réalise une vaste enquête auprès de 3700 jeunes de 9 ans, 13 ans et 16 ans. Cette enquête révèle que près de 22% des jeunes de 13 ans interrogés présentent un niveau élevé de détresse psychologique comparativement à 19% chez les jeunes de 16 ans. Dans les deux groupes d'âge, les filles sont plus nombreuses à présenter un niveau élevé de détresse psychologique (Aubin & al., 2002). Santé Québec (1995) soutient que près de 40% des jeunes de 15 à 24 ans présentent un niveau élevé de détresse psychologique.

Conscient de l'évolution actuelle des taux de suicide, le ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) considère qu'il est peu probable d'atteindre l'objectif de réduire de 15% le nombre de suicides d'ici 2002, qui est l'objectif fixé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (1992) à l'intérieur de sa Politique de la santé et du bien-être. Force est d'admettre que cet objectif est loin d'être atteint et que des efforts doivent encore être faits dans le but d'arrêter l'ascension du taux de suicide et, par la suite, espérer faire diminuer ce taux.

1.1 Identification du problème

Que ce soit aux niveaux international, national, provincial ou régional, la prévention du suicide intéresse et interpelle chercheurs, organismes, intervenants et politiciens de la

société. Des congrès, des colloques et des rencontres contribuent à améliorer les connaissances sur le sujet, de mettre en commun des expériences et d'entrevoir de nouvelles pistes pour prévenir et diminuer le taux de suicide.

Au Québec et au Canada, les premiers programmes de prévention du suicide en milieu scolaire apparaissent au cours des années 1970 (Raymond, 1993; Tierney, 1998). Cela fait donc environ 30 ans que se développent de nombreux programmes et de nombreuses activités de prévention. Plusieurs programmes ont été implantés, mais seulement quelques-uns ont été évalués au cours des dernières années (Breton et al., 1998). Depuis ce temps, des projets-pilotes se réalisent dans bon nombre d'écoles et des inventaires de programmes ont été faits. Par exemple, l'Association québécoise de suicidologie propose, en 1997, le document « *Des outils pour la vie* » dans lequel l'organisme répertorie tout le matériel, tous les programmes et toutes les activités de prévention existant au Québec depuis 1985. Malgré tous ces efforts en ce sens, le nombre de suicides chez les jeunes connaît tout de même une augmentation d'année en année.

Le milieu scolaire est évidemment touché par cette augmentation constante de la détresse psychologique, des idées et des comportements suicidaires chez les jeunes. Même si les intervenants du milieu scolaire ne sont pas tous d'accord avec l'idée que la prévention du suicide fasse partie du mandat de l'école, il n'en demeure pas moins que ces élèves en détresse fréquentent les établissements scolaires. La détresse psychologique et les idées suicidaires chez les jeunes sont des réalités qui ne peuvent rester à l'extérieur des écoles puisqu'elles pénètrent chaque jour entre leurs murs. Chaque école accueille

des êtres entiers dont les besoins pédagogiques, affectifs et sociaux sont généralement multiples et variés. Les caractéristiques de la population étudiante a évidemment des incidences sur les choix éducatifs de chaque école. De ce fait, la prévention du suicide ne représente pas la même préoccupation pour tous les milieux scolaires et dépend souvent des expériences vécues antérieurement face à cette problématique. À ce propos, les écoles mettent souvent en place un programme de prévention suite à un suicide ou une tentative de suicide (Conseil permanent de la jeunesse, 1996; Silverman & Felner, 1995).

Bien que plusieurs perçoivent l'école comme un milieu propice à la prévention du suicide, il n'y a pas de consensus à l'effet que l'école doive s'acquitter d'un tel mandat. Au niveau législatif, les écoles n'ont aucune obligation d'imputabilité en lien avec la tenue d'activités de prévention du suicide. Pourtant, année après année, de nombreuses écoles mettent de l'avant diverses activités qui visent, d'une façon ou d'une autre, la prévention du suicide et le mieux-être des élèves. Plusieurs écoles tentent de s'organiser et livrer bataille à cette problématique. Certains membres du personnel scolaire démontrent de l'ouverture et s'engagent dans des activités de prévention dans leur école.

1.2.1 La prévention du suicide et les missions de l'école

Certains (Dryfoos, 1993; Groupe d'étude sur le suicide au Canada, 1994; Leenaars & Wenckstern, 1999; Tierney, 1998) considèrent que l'école est un environnement tout désigné pour la prévention du suicide. D'autres, comme Waaub (2001), manifestent plutôt des réserves et dénoncent la multitude de mandats que la société confie aux écoles.

Waub (2001) s'amuse avec les mots pour dénoncer que du démocratique « *tous* à l'école » nous passons allègrement au « *tout* à l'école ».

La mission fondamentale de l'école est-elle d'instruire ou d'éduquer? Quelle importance l'école doit-elle accorder au développement intégral des individus dans la définition de ses missions? Les réponses à ce type de questions ne peuvent évidemment faire consensus. Des individus peuvent avoir une vision plutôt utilitariste de l'école alors que d'autres ont une vision beaucoup plus humaniste. Legendre (2001), par exemple, affirme que dans une société qui se complexifie toujours davantage, l'éducation doit veiller au développement intégral de l'individu pour qu'il vive en harmonie avec ses aspirations fondamentales et son environnement. Legendre (2001) poursuit en soutenant que tout plan éducatif, si brillant soit-il, qui ne se préoccuperait pas davantage de toutes les dimensions de la personne serait voué à l'échec. À titre d'exemple, bien avant les biens matériels, et même la simple acquisition de connaissances, l'être humain a grandement besoin de développer ses composantes affectives et sociales, lesquelles apaiseront son angoisse, harmoniseront ses relations personnelles et bonifieront ses façons d'agir, de percevoir et d'apprendre.

Les différents points de vue concernant les finalités de l'éducation influent l'opinion des gens quant à la légitimité des efforts à déployer en matière de prévention du suicide à l'école. C'est pourquoi la question de la prévention du suicide en milieu scolaire se réfère inévitablement aux missions de l'école.

Actuellement, le ministère de l'Éducation du Québec (2001) indique qu'instruire, socialiser et qualifier sont les trois missions qui devraient guider l'action éducative dans les écoles québécoises du primaire. Dans la version officielle du nouveau *Programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire et primaire*, aucun passage ne fait précisément allusion à la prévention du suicide chez les jeunes. Cependant, certains auteurs dressent un portrait des rôles présentement joués par l'école qui semblent aller au-delà de ces trois missions.

Dans une étude réalisée pour le Conseil supérieur de l'éducation, Sénéchal (1993, p.1), en faisant référence aux rôles de l'école, s'exprime comme suit :

Ainsi l'échec et l'abandon scolaire, tout comme les carences de formation chez les diplômés ou leur difficile adaptation aux fluctuations du marché de l'emploi, sont tout de suite portés au compte de l'école; les méfaits de l'utilisation de la drogue par les jeunes de même que le recours à la violence sont d'autres signes que l'école remplit avec peine les mandats qui ne relèvent sans doute pas directement de sa mission. Institution primordiale de la société, le système scolaire écope non seulement des contradictions de cette dernière, ses conflits et ses malaises qui compromettent l'atteinte de ses objectifs, mais il doit en même temps tenter de les résoudre et de les dépasser afin de rendre à la société les services que celle-ci est en droit d'en attendre.

Soutenant que le système scolaire et ses institutions se voient confier des rôles de plus en plus diversifiés et complexes pour répondre à de nouveaux besoins et pour suivre le rythme des connaissances, Sénéchal (1993) parle même d'une sorte d'hypertrophie de la mission de l'école.

Puisque le savoir du 21^e siècle inclut des domaines d'apprentissage de plus en plus nombreux, Henripin (1999), conseillère au Conseil supérieur de l'éducation, soutient que la mission de l'école est plus complexe qu'auparavant. Selon elle, cette complexité s'explique aussi du fait que l'école entretient des relations beaucoup plus nombreuses et

plus complexes qu'auparavant avec d'autres institutions de la société : familles, milieux de l'emploi, organismes municipaux et de loisirs, organismes politiques, culturels et juridiques. À cela, puisqu'il en est question dans cette étude, il est permis d'ajouter les différents organismes de prévention qui souhaitent s'adresser aux jeunes.

Encore aujourd'hui, l'éducation se voit confier une pluralité d'attentes pour ce qui est de la formation des jeunes aux multiples aspects de la vie en société. Selon Legendre (2001), plusieurs s'en remettent également à l'éducation pour résoudre certains dérèglements individuels et collectifs : toxicomanie, violence, criminalité, chômage, etc. Dans le même sens, D'Amours (2000) rappelle que les attentes sociales relatives à l'école sont extrêmement élevées. Berman et Jobes (1991) précisent aussi que depuis quelques années, l'école devient un endroit désigné pour combattre certains problèmes de santé publique auxquels font face les jeunes.

En faisant référence aux contributions possibles de l'école face à la problématique du suicide, D'Amours (2000) considère que l'école a un rôle de premier plan à jouer dans le développement de compétences psychosociales des jeunes comme l'estime de soi, la capacité à résoudre des problèmes et l'habileté à communiquer. Plusieurs (Eggert, Thompson & Herting, 1994; Pronovost, 1998; White, 1998) perçoivent ces compétences comme étant des facteurs de protection qui atténuent les risques de voir apparaître des idées suicidaires chez les jeunes.

Cette allusion aux compétences psychosociales des jeunes et aux facteurs de protection constitue une avenue qui privilégie des actions faites en amont de l'apparition des idées suicidaires. Cela rappelle qu'il existe une pluralité d'approches et de stratégies pour prévenir le suicide en milieu scolaire et que la définition claire du mandat de l'école en matière de prévention du suicide reste à cerner.

1.2.2 Le directeur d'école et la nouvelle Loi sur l'instruction publique

Le directeur d'école est, en considérant la nature de ses responsabilités et son statut, généralement perçu comme une personne pouvant exercer du leadership au sein de son établissement. Cette réalité ne doit pas être étrangère au fait que le Conseil permanent de la jeunesse (1996, 1997) soutient que la direction d'école est la personne-clé pour soutenir et valoriser des actions en matière de prévention du suicide dans une école. Cependant, cet acteur du milieu scolaire évolue présentement dans un nouveau contexte et se voit attribuer de nouvelles responsabilités (Conseil supérieur de l'éducation, 1999; Violette, 1999). Il est donc nécessaire de comprendre dans quel esprit et selon quelles modalités le directeur d'école est appelé à exercer ses fonctions en cette période de changement due principalement à la mise en œuvre de la réforme et à l'amendement de la *Loi sur l'instruction publique* en 1998. L'adoption de la Loi 180 amendant la *Loi sur l'instruction publique* (Ministère de l'Éducation du Québec, 1998) modifie considérablement les responsabilités des directeurs d'école.

Cet amendement vise une décentralisation de certains pouvoirs et une plus grande autonomie des écoles de façon à organiser les services éducatifs en fonction des besoins identifiés par chacun des milieux tout en respectant l'application des curriculums d'étude. Ce mouvement de décentralisation a pour but de permettre aux acteurs locaux d'avoir une prise réelle sur l'action éducative, car selon le Conseil supérieur de l'éducation (1999) et le ministère de l'Éducation du Québec (1996), la responsabilité de l'éducation et les prises de décision doivent être le plus près possible de l'action.

Il est important de comprendre que la modification de la *Loi sur l'instruction publique* de 1998 situe les responsabilités générales du directeur d'école dans un réseau d'interaction avec la commission scolaire et le conseil d'établissement (Conseil supérieur de l'éducation, 1999). Le Conseil supérieur de l'éducation fait référence à des responsabilités liées puisque ces derniers exercent la plupart de leurs responsabilités en lien étroit avec d'autres intervenants de l'école ou extérieurs à l'école.

En vertu de la Loi 180, chaque école est maintenant obligée de mettre sur pied un conseil d'établissement. De par sa composition et son mode de fonctionnement, le conseil d'établissement est une nouvelle structure administrative décisionnelle qui cumule désormais les responsabilités de l'ancien comité d'école et du conseil d'orientation pour permettre aux parents de participer aux décisions qui se prennent à l'école (Ministère de l'Éducation du Québec, 1996). En s'exprimant sur les contributions possibles de l'école à la prévention du suicide, D'Amours (2000) rappelle qu'en vertu de la Loi 180, le conseil d'établissement d'une école peut instaurer des activités ou des programmes teintés d'une

couleur locale et conçus en fonction des besoins des jeunes qui fréquentent l'école. Une école qui identifie la prévention du suicide comme étant une de ses priorités d'action peut faire des choix et utiliser des ressources de façon à actualiser ce choix.

Avant l'instauration des conseils d'établissement, le fondement des décisions d'un directeur d'école reposait en entier sur le conseil des commissaires et sur le mandat confié au directeur d'établissement par le directeur général de la commission scolaire. Aujourd'hui, le directeur d'école est, en quelque sorte, sous une double juridiction: la commission scolaire et le conseil d'établissement (Conseil supérieur de l'éducation, 1999). Les pouvoirs décisionnels de même que les sujets sur lesquels le conseil d'établissement doit être consulté sont nombreux et touchent les services éducatifs, les services extrascolaires, les ressources matérielles et financières. Avant l'apparition du conseil d'établissement, le directeur d'école pouvait prendre plus de décisions par lui-même en autant que ces décisions ne contrevenaient pas aux orientations et aux politiques retenues par la commission scolaire.

L'attribution de nouveaux rôles aux parents en ce qui a trait à leur implication au sein du conseil d'établissement, la plus grande latitude laissée aux écoles quant aux modalités d'application du régime pédagogique et l'élaboration du projet éducatif sont autant de réalités qui amènent le directeur d'école à exercer son pouvoir en partenariat et à prendre des décisions en collégialité avec divers intervenants de son école. Violette (1999) affirme que les écoles sont dans une ère du partenariat et des alliances stratégiques qui marquent le passage d'une gestion « verticale » à une gestion « horizontale » où la prise

de décision s'effectue de plus en plus en collaboration avec les personnes intéressées. Le directeur d'école, qui n'a pas droit de vote, participe au conseil d'établissement qui se constitue d'au plus vingt membres qui doivent travailler en collaboration en ayant comme mission ultime la réussite éducative des élèves. Le directeur doit voir à la rédaction de diverses propositions à soumettre au comité.

Malgré ces changements au niveau des pouvoirs décisionnels, le directeur d'école est plus que jamais perçu comme un acteur de premier plan et selon Violette (1999), la direction de l'école devient la véritable cheville ouvrière de tout ce renouveau. Dans ce contexte de décentralisation, le Conseil supérieur de l'éducation (1999) insiste sur l'importance des fonctions du directeur d'école et de son rôle de leader politique, administratif et pédagogique.

Considérant que le directeur d'école est perçu comme une personne importante pour valoriser et pour soutenir des efforts de prévention du suicide dans une école, il est utile de mieux comprendre le contexte dans lequel cette personne exerce ses fonctions pour vraiment évaluer les résultats obtenus dans la présente enquête. De plus, la compréhension des processus décisionnels dans les écoles permet d'apprécier et mettre en perspective les écrits portant sur le rôle et les attentes envers le directeur d'école concernant la prévention du suicide en milieu scolaire.

1.2.3 La société et la problématique du suicide

Tout en insistant sur l'importance de l'école dans la prévention du suicide, Leenaars et Wenckstern (1999) soutiennent que ce ne sont pas tous les jeunes à risque qui peuvent être traités par les ressources limitées du système scolaire. Selon eux, il n'y a pas une école qui peut, à elle seule, faire face au problème du suicide chez les jeunes. Devant ce fait, un vaste réseau de professionnels de la communauté est nécessaire pour s'attaquer à la diversité des besoins des jeunes à risque. Ces propos tenus par des chercheurs qui s'intéressent à la prévention du suicide en milieu scolaire depuis plus d'une décennie rappellent la nécessité d'agir aussi à l'extérieur de l'école pour prévenir le suicide chez les jeunes.

Le suicide est un phénomène complexe dont les causes peuvent être multiples (Breton & al., 1998; Conseil permanent de la jeunesse, 1997; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998; White & Jodoin, 1998). Dans le même esprit, Raymond (1999) indique qu'il n'y a pas de causalité unique, mais plutôt une synergie de facteurs qui influent, dans un sens positif ou négatif, sur le développement d'un état de crise suicidaire. Pour sa part, Falardeau (2001) indique que la complexité est l'idée principale qui se dégage suite à ses travaux sur le suicide. De façon à tenir compte de cette complexité, White et Jodoin (1998) proposent un modèle très développé pour comprendre la problématique du suicide chez les jeunes et orienter les interventions auprès d'eux.

L'approche de White et Jodoin (1998), influencée par le modèle écologique de Bronfenbrenner (1979), vise la prise en compte de différents facteurs d'influence dans la

vie d'un individu et des interactions qui se produisent entre ceux-ci pour expliquer ses comportements. Ce modèle permet d'identifier huit formes d'influence à savoir : 1) l'individu lui-même, 2) la famille, 3) les amis, 4) l'école, 5) la communauté, 6) la culture, 7) la société et 8) l'environnement physique. Les auteurs identifient, pour chaque forme d'influence, des facteurs pouvant accroître la possibilité que naissent des idées suicidaires, des facteurs de risque et des facteurs qui sont reconnus pour diminuer les chances de voir apparaître de tels comportements, soit les facteurs de protection. C'est la réciprocité et la dynamique des interactions entre les différents facteurs de risque et de protection à travers les diverses formes d'influence qui vont créer des conditions permettant l'émergence de comportements adaptatifs ou plutôt l'émergence de comportements autodestructeurs chez un individu (White, 1998).

En Colombie-Britannique, ce modèle est utilisé pour guider la réflexion et définir les actions à mettre de l'avant en matière de prévention du suicide chez les jeunes. Au Québec, ce modèle intéresse chercheurs et organismes de prévention (Lévesque, Roy & Raymond, 1999; Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Chaudières-Appalaches, 2001). La prise en compte des divers environnements ou systèmes qui influent sur les comportements d'un individu rappelle l'importance d'agir sur les différents facteurs d'influence pour espérer réduire le taux de suicide. Dans ce modèle, la société est donc perçue comme un système pouvant influencer sur les comportements suicidaires et dont il faut tenir compte pour comprendre le phénomène du suicide. Cette prise en compte de la société pour expliquer et comprendre le phénomène du suicide rejoint aussi d'autres auteurs.

En 1897, Durkheim, avec son ouvrage *Le suicide*, est le premier chercheur à tenter d'expliquer le suicide avec une approche sociologique. Cet ouvrage constitue un classique qui trace la voie à plusieurs autres recherches en sociologie. Durkheim (1897/1960) affirme que le taux de suicide d'une société s'associe au niveau d'intégration sociale des individus qui en font partie. Les résultats de Durkheim (1897/1960) l'amènent à considérer que chaque société, et chaque groupe social qui en fait partie, présente un taux de suicide qui lui est propre.

Lewis (2001) présente un vaste portrait qui retrace les attitudes de différentes sociétés envers le suicide au fil des siècles. Ce portrait permet de réaliser que le sens donné au geste suicidaire diffère d'une société à l'autre à travers les époques. Grâce à ce portrait, il est possible de constater que certaines sociétés peuvent par exemple condamner, banaliser, accepter le suicide comme un libre choix ou encore le glorifier. Lewis (2001) affirme que le sens qu'une société donne à la vie influe sur le taux de suicide.

L'observation des valeurs véhiculées dans la société québécoise constitue un élément à considérer dans la problématique du suicide selon certains. Suite à une importante revue des écrits sur le suicide, Volant (2001), dans le *Dictionnaire des suicides*, indique que des auteurs expliquent parfois le taux de suicide élevé au Québec par un recul de la pratique religieuse et par la crise des valeurs. Gratton (1996) soutient que dans les années 1960, la société québécoise effectue une remise en question rapide et, dans une certaine mesure, radicale de ses structures et de ses valeurs traditionnelles, notamment dans trois domaines : la religion, l'enseignement et la famille. Lewis (2001) indique, pour sa part,

qu'il y a des facteurs extrinsèques aux individus qui sont associés au suicide. Parmi ces facteurs, il y en a qui sont d'ordre sociétal telles que les valeurs et les normes sociales qui réfèrent à l'individualisme, à la priorité de la réalisation personnelle et à la satisfaction des besoins individuels, à la valorisation des biens matériels, à l'appauvrissement des dimensions émotionnelles et spirituelles ainsi qu'à l'importance accordée au travail et au statut professionnel.

Suite à une consultation du Conseil permanent de la jeunesse (1996), plusieurs intervenants travaillant dans les centres de prévention du suicide estiment que certains changements dans les valeurs de la société et le contexte socio-économique contribuent à la hausse de la détresse psychologique et du nombre de comportements suicidaires chez les jeunes. Selon ces intervenants, une valeur comme la solidarité a été remplacée par le culte de l'individualisme, de la consommation et la richesse matérielle. De plus, selon eux, la fermeture du marché du travail aux jeunes peu scolarisés est néfaste. La société et les écoles mettent de plus en plus de pression sur les jeunes pour que ceux-ci excellent pour s'intégrer dans le mécanisme de production économique. Dans la même foulée, le Conseil permanent de la jeunesse (1997) souligne que la prévention du suicide passe d'abord par l'amélioration des conditions de vie des jeunes suite à des prises de décisions politiques qui changent concrètement leur vécu.

Il y a même le ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) qui indique que la plupart des groupes consultés, pour l'élaboration de la première stratégie provinciale

d'action face au suicide, considèrent qu'il faudrait traiter des valeurs qui prévalent dans la société et de leur effet sur le suicide au Québec.

Les investissements faits en éducation constituent en soi des choix de société. Les intervenants du milieu scolaire déplorent les coupures budgétaires touchant les postes de professionnels affectés aux services aux élèves dans les écoles secondaires ainsi que les effets néfastes que ces coupures entraînent sur le plan de l'aide aux jeunes qui vivent des difficultés (Conseil permanent de la jeunesse, 1996). Quant à lui, Tierney (1998) indique que les efforts de prévention sont souvent faits et financés à même des fonds existants et des ressources limitées et ce, en raison des compressions des dernières années dans le domaine de l'éducation.

En ce qui a trait aux efforts de prévention du suicide chez les jeunes, l'apport du milieu scolaire, plus précisément l'apport de l'éducation, représente un terrain de recherche particulièrement important. Mais l'école ne peut cependant être considérée comme étant le seul lieu d'éducation. En effet, la société, à travers tout ce qu'elle représente, véhicule des valeurs et joue un rôle d'éducation chez les jeunes dont il est difficile d'en définir précisément toute la portée. C'est pourquoi, sans changements sociaux importants, les efforts déployés par les écoles peuvent donner l'impression d'être comme des coups d'épée dans l'eau. En ce sens, le phénomène du suicide chez les jeunes est intimement lié à divers aspects sociaux qui ne peuvent être totalement exclus de la problématique de recherche.

Toute l'importance accordée à la société dans la définition de la problématique de recherche vient aussi du fait que c'est la société, par les décisions des gouvernements, qui définit les mandats éducatifs de l'école et qui décide des sommes qu'elle injecte dans le financement des écoles publiques de son territoire.

Il ne faut pas faire fi de toutes les dimensions et toutes les implications présentées dans ce chapitre quand la question de la prévention du suicide en milieu scolaire est abordée. Ce tour d'horizon, bien que réducteur, est important. Il permet, en effet, de comprendre certaines particularités du contexte québécois et permet d'avoir une vision élargie de la problématique de recherche afin de mieux apprécier les informations recueillies auprès des directeurs d'école dans le cadre de ce projet de recherche.

1.3 Contexte de l'enquête

D'emblée, il importe de préciser le contexte à l'intérieur duquel s'est déroulée cette étude auprès des directeurs d'école. Cette recherche exploratoire se situe dans la foulée d'une première enquête menée en 2001 par une équipe de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières¹ auprès de 1929 enseignants du secondaire. Réalisée dans 36 écoles choisies au hasard parmi les commissions scolaires francophones, cette première enquête poursuivait deux objectifs : 1) mieux connaître l'expérience et le sentiment de

¹ L'équipe de recherche est composée de Ghyslain Parent, directeur du module d'adaptation scolaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de Denis Rhéaume, professeur au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de même que Patrick Boulet, auteur de ce document et étudiant à la maîtrise en sciences de l'éducation. Réal Labelle, professeur au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et Marjolaine Saint-Pierre, alors professeure au Département des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières ont collaboré à cette première enquête.

compétence des enseignants en relation avec la détresse psychologique et la réalité du suicide chez les élèves; 2) voir dans quelle mesure les enseignants pensent qu'ils ont un rôle à jouer auprès des élèves présentant des signes de détresse psychologique².

Le 14 mai 2002, les principaux résultats de ces deux enquêtes³ ont été présentés lors d'un colloque dont le thème était *Le rôle de l'école en relation avec la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves du secondaire*. Ce colloque a eu lieu à l'Université Laval lors du 70^e Congrès de l'Acfas.

Le présent projet de recherche se veut donc une deuxième occasion de recueillir le point de vue du personnel en place dans les écoles en ce qui a trait à certaines questions touchant la détresse psychologique et la prévention du suicide en milieu scolaire.

Cette étude est réalisée au moment où le suicide est considéré comme une problématique importante. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (1997) indique que le suicide et l'adaptation sociale sont devenues des priorités nationales en santé publique. En plus de la stratégie d'action face au suicide déjà mise de l'avant au niveau provincial, la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (2000) recommande même au ministère de la Santé et des Services sociaux d'adopter une

²Le rapport de cette enquête menée auprès de 1929 enseignants et intitulé « *Enquête sur l'expérience, le sentiment de compétence et le désir d'implication des enseignants québécois en relation avec la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves au secondaire* » a été publié en décembre 2001 au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières par Denis Rhéaume, Ghyslaine Parent et Patrick Boulet.

³ Ces deux enquêtes ont été rendues possible grâce à la contribution financière du ministère de la Santé, des Services sociaux et de la Protection de la Jeunesse du Québec.

stratégie visant spécifiquement la prévention du suicide chez les jeunes âgés entre 12 et 18 ans.

C'est dans un tel contexte que cette recherche permet de poursuivre les efforts déjà entamés et ajoute de nouvelles données concernant la prévention du suicide en s'adressant directement à des acteurs importants du système scolaire, soit les directeurs d'école.

1.4 Importance de la recherche

Un certain nombre de raisons militent en faveur d'un projet de recherche portant sur la prévention du suicide chez les jeunes. D'abord, à elles seules, les statistiques au sujet de la réalité du suicide sont préoccupantes et justifient de nouvelles recherches. À l'intérieur de son rapport, le Groupe d'étude sur le suicide au Canada (1994) indique qu'il faudrait accorder la priorité à la recherche multidisciplinaire et mettre particulièrement l'accent sur les différents facteurs qui influent sur les jeunes qui ont des tendances suicidaires notamment l'intégration sociale, l'isolement, les difficultés familiales et scolaires.

Bien que la documentation soit abondante sur la prévention du suicide en milieu scolaire, peu de recherches, voir aucune recherche recensée jusqu'à maintenant au Québec n'ont permis de questionner les directeurs d'école en ce qui a trait à leur expérience, leurs perceptions et leurs opinions sur différents aspects concernant cette problématique. Cette absence de données provenant directement de ces acteurs du milieu scolaire représente un intérêt particulier. Également, cette recherche repose sur la

conviction que les propos des directeurs d'école peuvent apporter des éclairages intéressants et des informations pertinentes dont pourront avantageusement bénéficier les personnes intéressées à faire diminuer la détresse psychologique chez les jeunes et à prévenir le suicide en milieu scolaire. Par surcroît, l'intérêt à s'adresser à ces personnes provient du fait que les directeurs occupent des postes décisionnels importants au sein des établissements scolaires.

Certes, d'autres sciences s'intéressent à la détresse psychologique et au suicide chez les jeunes en l'abordant davantage d'un point de vue psychologique ou sociologique. Cependant, il est essentiel aujourd'hui, considérant les importantes répercussions de cette problématique sur plusieurs aspects du milieu scolaire, que des recherches en sciences de l'éducation fournissent des éclairages nouveaux sur les réalités vécues dans les écoles secondaires québécoises. Cette recherche vise d'abord à recueillir l'expérience, les perceptions et les opinions des directeurs d'établissement scolaire quant à la prévention du suicide en milieu scolaire.

1.5 Questions de recherche

Considérant que cette étude vise à recueillir l'opinion des directeurs d'école concernant divers aspects liés à la détresse psychologique et à la prévention du suicide à l'école, quatre questions de recherche orientent cette démarche :

- Que pensent les directeurs d'école du rôle de l'école et du rôle des enseignants en matière de prévention du suicide?

- Quelles actions les directeurs d'école sont-ils prêts à faire en lien avec la prévention du suicide?
- Quelles sont les stratégies de prévention les plus pertinentes aux yeux des directeurs d'école?
- Quels sont les obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide dans les écoles secondaires?

Dans le prochain chapitre, il y aura lieu de réaliser une recension des écrits tenteront de répondre à ces questions de recherche. Ce cadre de référence présente une analyse des écrits pertinents en lien avec la problématique de la prévention du suicide en milieu scolaire.

Cadre de référence

Cadre de référence

Ce deuxième chapitre présente le cadre de référence et il débute par la définition de concepts reliés à la suicidologie. Par la suite, il est question du rôle de l'école en matière de prévention du suicide en milieu scolaire selon différents auteurs de même que des tendances observées en matière de prévention du suicide dans les écoles. Ensuite, les rôles identifiés et attendus des différents intervenants dans une école au niveau de la prévention du suicide sont exposés. De plus, il y a recension des différents obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide à l'école. En dernier lieu, ce chapitre présente les objectifs de la recherche.

2.1 Définitions de concepts liés à la suicidologie

À ce stade-ci, il s'avère pertinent de définir certains concepts en lien avec la problématique de la prévention du suicide chez les adolescents. Dans son premier plan d'action national de prévention du suicide, le ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) retient les définitions proposées par l'Association québécoise de suicidologie pour parler du suicide, de la tentative de suicide et d'une idée suicidaire. Le terme « suicide » comprend les décès dans lesquels un acte délibéré menaçant la vie est accompli par une personne contre elle-même et provoque la mort. Le terme « tentative de suicide » est la situation dans laquelle une personne a manifesté un comportement qui met sa vie en danger, avec l'intention réelle ou simulée de causer sa mort ou de faire croire que telle est son intention, mais dont l'acte n'aboutit pas à la mort. Le terme « idée suicidaire » inclut les comportements qui peuvent être directement observés ou entendus

sur lesquels il est justifié de conclure à une intention possible de se suicider, ou qui tendent vers cette intention, mais dont l'acte létal n'a pas été accompli.

Par ailleurs, l'observation des écrits concernant la prévention du suicide fait ressortir différents niveaux d'action en matière de prévention du suicide. Dans le domaine de la suicidologie les chercheurs identifient généralement trois niveaux d'action pour prévenir le suicide. Pour comprendre l'apparition de ces différents niveaux d'action en prévention du suicide, il faut se tourner vers Caplan (1964) qui, il y a près de 40 ans, dresse les grandes orientations de l'approche classique au niveau de la prévention en santé mentale et des problèmes sociaux en parlant de la prévention à trois niveaux : primaire, secondaire et tertiaire. Par rapport au suicide, les concepts couramment utilisés pour parler de ces trois niveaux de prévention sont respectivement la prévention, l'intervention et la postvention (Leenaars, 2000; Leenaars & Wenckstern, 1999). Les définitions que les divers auteurs proposent varient quelque peu, mais reflètent une interprétation commune du sens à donner à ces niveaux d'action.

Pour les besoins de cette recherche, les définitions proposées par Santé Canada (1995) sont retenues pour définir la prévention, l'intervention et la postvention. Le terme « prévention » regroupe les mesures destinées à prévenir l'apparition même des crises suicidaires en agissant sur certains risques, en améliorant les conditions de vie et en réduisant les conditions sociales défavorables. Cette définition inclut la notion de promotion de la santé dont le but est de créer des conditions et des habiletés de vie favorables à la santé et au bien-être de la population. Le terme « intervention » désigne

les initiatives axées sur une prise en charge immédiate des crises suicidaires et sur un suivi à plus long terme auprès des sujets à risque, à savoir des soins, un traitement et du soutien. Le terme « postvention » englobe les mesures de soutien offertes aux personnes, familles, milieux de vie et intervenants à la suite d'un décès par suicide.

Il arrive parfois que la promotion de la santé dans la population en général soit considérée à elle seule comme un quatrième niveau d'action. La tradition québécoise, en matière de prévention du suicide, reconnaît plutôt quatre paliers d'action : la promotion, la prévention, l'intervention et la postvention (Lewis, 2001). Lewis (2001) soutient que la « promotion » vise à accroître le bien-être personnel et collectif en développant les facteurs de robustesse, les conditions et les habiletés de vie favorables à la santé et au bien-être de la population. Les actions liés à la promotion portent sur les déterminants de la santé plutôt que sur les facteurs de risque et vise la population en général ou des sous-groupes en particulier.

2.2. La prévention du suicide en milieu scolaire

Cette partie du chapitre présente le rôle de l'école en lien avec la prévention du suicide et poursuit en faisant un survol des tendances observées dans les façons de percevoir et de mettre en œuvre des actions visant la prévention du suicide dans les écoles.

2.2.1 Rôle de l'école en lien avec la prévention du suicide

Les réflexions concernant la problématique du suicide et le rôle de l'école ne sont pas récentes. À cet effet, Volant (2001) et Friedman (1967 : cité dans Leenaars & Wencksern,

1999) rappellent que l'Association viennoise de psychanalyse organise, en 1910, un symposium sur le suicide et surtout le suicide des écoliers et ce, en réaction à la croissance du taux de suicide et de tentatives de suicide chez les jeunes notamment parmi les élèves du secondaire en Autriche. Lors de ce symposium, Freud soutient que l'école doit promouvoir la santé et ne doit pas contribuer à la violence (Friedman, 1967 : cité dans Leenaars & Wencksern, 1999)

Selon Tierney, Ramsey, Tanney et Lang, (1991), avant 1950, l'intervention auprès des personnes suicidaires s'effectue essentiellement par les professionnels de la santé. Le milieu scolaire ne semble pas encore perçu comme ayant un rôle important à jouer concernant la prévention du suicide et l'intervention auprès des jeunes suicidaires. Au début des années 1960, Farberow et Schneidman (1961) démontrent que la personne suicidaire émet des signes identifiables qu'il faut détecter. À partir de ce moment, les intervenants ciblent l'école comme un lieu privilégié où devrait s'effectuer la détection de ces signes (Tierney et al., 1991). Suite à cette prise de position, l'école représente désormais un environnement tout désigné pour les efforts de prévention du suicide chez les jeunes. Au fil des années, certains chercheurs étayaient leur point de vue pour justifier le rôle de l'école en matière de prévention du suicide. Aux États-Unis, les premiers programmes organisés apparaissent vers la fin des années 1970 (Kalafat & Elias, 1995). Raymond (1993) et Tierney (1998) affirment aussi qu'au Québec et au Canada certains programmes existent depuis la fin des années 1970.

Plusieurs écrits concernant la problématique du suicide chez les jeunes parlent du rôle de l'école et de sa responsabilité en matière de prévention du suicide. Leenaars et Wenckstern (1999) considèrent que l'école est une institution désignée pour favoriser le développement des élèves et qu'elle doit aborder les problèmes qu'ils rencontrent à travers différents programmes. Cela explique pourquoi, selon eux, l'école doit jouer un rôle actif dans la prévention du suicide. Dryfoos (1993) mentionne même que l'école est la pierre angulaire dans les efforts de prévention auprès des jeunes. Pour Smith (1991), l'école a la responsabilité d'identifier et de tenter de résoudre les problèmes qui viennent déranger le processus d'éducation de l'enfant. Quant à Tierney (1998), il soutient que l'école représente l'environnement le plus logique pour offrir des activités et des services pour prévenir le suicide chez les jeunes. Au Québec, Blanchet, Laurendeau et Saucier (1993) vont dans le même sens et identifient l'école comme un milieu privilégié pour l'implantation de programmes de prévention.

En alléguant que l'institution scolaire a une place dans la prévention du suicide chez les adolescents, Falardeau (2001) ne souhaite pas mettre de nouvelles responsabilités sur le dos de l'école ou des éducateurs. Elle souhaite plutôt démontrer l'importance de l'univers scolaire dans la vie d'un jeune et de l'importance des relations interpersonnelles qui s'y déroulent.

Certains auteurs reconnaissent la valeur de l'éducation dans la prévention du suicide. Entre autres, Leenaars et Wenckstern (1991) considèrent le milieu scolaire comme un environnement logique de prévention en soulignant que l'éducation est la clé de la

prévention du suicide et que l'éducation est la mission de l'école. Aussi, Falardeau (2001) soutient que l'éducation a un rôle important à jouer relativement au phénomène du suicide.

Pour sa part, Pronovost (1998) affirme que le milieu scolaire est un terrain propice pour la prévention du suicide. En plus de la mise en place des mesures d'intervention et de postvention, Pronovost (1998) soutient que l'école doit avant tout devenir un milieu qui valorise la vie et le développement de la personne. Pronovost (1998) indique que la prévention commence par le développement des habiletés personnelles et sociales et à ses yeux, cela fait partie intégrante du mandat éducatif de l'école. Raymond (1993) indique que l'école est reconnue comme un milieu stratégique pour l'intervention auprès des élèves considérant, entre autres, la quantité de temps passé à l'école, les liens d'amitié significatifs que peuvent avoir les jeunes et les confidences souvent faites à leurs amis dans l'école. À l'intérieur de sa stratégie nationale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) identifie lui aussi le milieu scolaire comme un environnement où devrait s'exercer la prévention du suicide. Tousignant, Bastien et Hamel (1994) indiquent que la prévention du suicide devrait commencer dans les premières années du secondaire, voire même au primaire.

Malgré le fait que l'école soit généralement perçue comme un milieu de choix sur lequel il faut miser pour prévenir le suicide chez les jeunes, il existe une pluralité d'approches, d'interventions ou d'activités qu'il est possible d'observer dans les écoles secondaires du Québec.

2.2.2 Tendances observées en matière de prévention du suicide en milieu scolaire

Tierney et al. (1991) indiquent que la prévention du suicide en milieu scolaire inclut toutes les activités conçues pour réduire les idées suicidaires, les tentatives de suicide et les suicides. Cette affirmation rappelle qu'un vaste éventail d'activités peuvent être mises en oeuvre. Les activités concernant la prévention du suicide peuvent s'adresser : 1) aux membres du personnel de l'école, 2) à tous les élèves, 3) à un groupe d'élèves particulièrement à risque ou 4) aux parents.

Depuis l'apparition des premières activités et des premiers programmes de prévention du suicide dans les écoles québécoises, les approches et les stratégies retenues changent en fonction des expériences menées dans les écoles et des recherches effectuées dans le domaine de la suicidologie.

Au début, l'utilisation de programmes spécifiques visant à contrer le suicide, l'abus des drogues ou les abus sexuels constitue la formule privilégiée pour la prévention des problèmes auxquels font face les élèves (Kalafat & Elias, 1995). Pronovost (1998) précise qu'auparavant, les programmes de prévention du suicide portent davantage sur la diffusion d'informations de base sur les causes du suicide, sur les mythes entourant le suicide et sur les signes précurseurs et ont pour but de corriger des attitudes négatives à l'égard du suicide. Ces programmes donnent surtout de l'information et visent essentiellement à sensibiliser les élèves et le personnel de l'école à la problématique du suicide. Certains auteurs (Berman & Jobes, 1991; Silverman & Felner, 1995) croient qu'il

n'est pas approprié d'avoir une approche uniquement centrée sur le suicide et qu'il faut aussi insister sur le développement de certains facteurs de protection

Cette première génération de programmes de prévention tend à être délaissée au profit de programmes plus complets en insistant sur l'importance d'une bonne santé mentale (Dryfoos, 1993). Berman et Jobes (1995) parlent aussi d'une deuxième génération de programmes qui apparaissent prometteurs. Le Conseil permanent de la jeunesse (1995) indique que depuis quelques années, les recherches en matière de prévention du suicide suggèrent l'implantation de programmes à visées plus larges. Il mentionne des programmes de promotion de la santé mentale qui ont pour but de renforcer les capacités des jeunes en favorisant, par exemple, le développement de l'estime de soi, la confiance en soi et la capacité à communiquer avec les autres. Dans son rapport « *Le suicide au Canada* », le Groupe d'étude sur le suicide au Canada (1994) recommande, à cet effet, de mettre au point des programmes provinciaux de santé mentale à l'intention des adolescents du réseau scolaire en mettant l'accent sur les facteurs essentiels au développement de l'assurance et de l'estime de soi, sur les stratégies de résolution des problèmes et de prise de décision et sur le développement des habiletés interpersonnelles. Pronovost (1998) abonde dans le même sens puisqu'elle considère que la promotion de la santé mentale est un premier pas vers la prévention du suicide. De plus, Clark et Kerkhof (1994) soutiennent que le développement de l'estime de soi est une façon d'agir en prévention du suicide.

C'est dans cet esprit que Silverman et Felner (1995) proposent une piste en indiquant que les concepteurs de programmes de prévention du suicide doivent éviter de mettre l'accent spécialement sur le suicide pour insister davantage sur le développement de facteurs de protection. En plus d'avoir un impact sur le suicide, les facteurs de protection pourraient agir sur d'autres problèmes sociaux et comportementaux. Divers auteurs valorisent effectivement la prise en compte des facteurs de protection dans la prévention du suicide.

C'est le cas de Pronovost (1998) qui considère le développement des facteurs de protection comme étant une avenue à privilégier dans la prévention du suicide. Les facteurs de protection sont ceux qui semblent réduire le risque de suicide chez un individu (White, 1998). En ce qui a trait aux facteurs de protection, Pronovost (1998) identifie l'estime de soi, le contrôle personnel, le *coping* et le soutien social. White et Jodoin (1998) présentent une liste de facteurs de protection issus des différents systèmes identifiés dans leur modèle écologique à savoir l'individu lui-même, la famille, les amis, l'école, la communauté, la culture, la société et l'environnement. Elles parlent entre autres de relations familiales chaleureuses qui favorisent l'appartenance, de modèles d'adultes équilibrés, d'acceptation et de soutien des pairs, de la présence d'adultes qui croient en eux à l'école, de l'espoir en l'avenir. C'est l'interaction des facteurs de risque et des facteurs de protection d'un individu qui influe sur l'apparition des idées suicidaires (White, 1998). Pour leur part, Eggert et al. (1994) divisent les facteurs de protection en deux groupes : 1) les ressources personnelles de l'individu telles que l'estime de soi, le contrôle personnel et les stratégies de *coping*; 2) le soutien social de l'individu en termes

de disponibilité, de quantité et de la satisfaction de la personne face au soutien dans sa famille, de ses amis et à l'école.

Séguin (1999) souligne que les facteurs de protection contribuent à développer un ensemble de cognitions positives à l'égard de soi, rehaussent le sentiment d'estime de soi et diminuent la détresse émotionnelle. Falardeau (2001) s'intéresse aussi à cette perception positive de soi et considère que les activités de prévention du suicide doivent viser le développement d'un concept de soi plus positif chez les jeunes.

En lien avec les facteurs de protection, Séguin (1999) se préoccupe du phénomène de la résilience dans la prévention du suicide. La résilience est la capacité de faire face aux situations difficiles. Il semble qu'il soit possible de stimuler et renforcer la résilience des personnes suicidaires pour augmenter leur protection contre le suicide.

Certains rapports ou certaines politiques gouvernementales tels que le rapport « *Le suicide au Canada* » (Groupe d'étude sur le suicide au Canada, 1994), la « *Politique en Santé Mentale* » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1989), « *La Politique de la Santé et du Bien-Être Québec* » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992) ou le plan d'action « *S'entraider pour la vie* » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998) reconnaissent l'importance, pour une véritable prévention du suicide, d'avoir une approche globale et intégrée qui implique l'ensemble des réseaux entourant les jeunes. La famille, l'école et les amis sont ciblés pour aider les jeunes. Cette approche doit s'actualiser à tous les niveaux d'action : promotion, prévention, intervention et

postvention. Le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) souligne aussi que l'efficacité d'un programme de prévention auprès des jeunes repose sur la variété des stratégies développées et sur une approche globale accordant autant d'importance à chacun des quatre volets que sont la promotion, la prévention, l'intervention et la postvention.

L'importance des différents réseaux qui entourent les jeunes est mise en évidence par Raymond (1993) qui indique qu'il existe quatre environnements déterminants à cibler quand il est question de prévention du suicide : la famille, les amis, l'école et la communauté. Les efforts en matière de prévention doivent s'articuler entre l'école et ces différents milieux. White et Jodoin (1998) vont plus loin dans leur modèle qui comprend huit systèmes susceptibles d'influer sur les comportements suicidaires des jeunes : 1) l'individu lui-même; 2) la famille; 3) les amis; 4) l'école; 5) la communauté; 6) la culture; 7) la société et 8) l'environnement. La mise sur pied d'un programme de prévention devrait tenir compte de ces divers systèmes. Cependant, Breton et al. (1998) révèlent que la majorité des programmes de prévention s'organisent dans un seul milieu de vie, soit l'école. Selon eux, ce cloisonnement ne tient pas compte de la réalité des jeunes, car ceux-ci vivent leurs difficultés dans plusieurs milieux de vie. Le suicide est complexe et les intervenants doivent en tenir compte dans sa prévention (Leenaars & Wenckstern, 1999).

Selon Raymond (1993), les programmes peuvent prendre des orientations qui visent, entre autres : 1) la sensibilisation, 2) le dépistage, 3) la consultation, 4) l'amélioration des

compétences personnelles ou 5) la modification de l'environnement lui-même. Chacune des orientations amène l'aménagement d'un programme différent plus ou moins complet. Idéalement, un programme doit toucher plusieurs aspects en même temps. D'autres auteurs (Breton & Boyer, 2000; White, 1998) abondent dans le même sens en soulignant que les programmes de prévention devraient favoriser une approche multimodale.

Il existe une différence entre la réalisation d'activités ponctuelles et l'organisation de structures plus permanentes en matière de prévention du suicide dans une école. Pour Breton et al. (1998), les activités ponctuelles se déroulant dans un seul milieu de vie ne sont pas suffisantes pour changer les attitudes et les comportements. Dans le même sens, Silverman et Felner (1995) indiquent que les efforts ponctuels et la planification à court terme ne sont pas des approches efficaces. Pour véritablement parler d'un programme de prévention, et non simplement d'activités ponctuelles, certaines caractéristiques sont nécessaires. Pineault et Daveluy (1995, p.333) définissent un programme de la façon suivante :

C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés, en rapport avec des problèmes de santé précis et ce, pour une population définie.

En se référant à cette définition, il est permis de croire qu'il n'y a seulement qu'une minorité d'écoles secondaires qui possèdent un programme de prévention du suicide au sens de Pineault et Daveluy (1995).

Plusieurs experts indiquent que le succès, la durée et l'efficacité d'un programme de prévention primaire sont liés au degré d'enracinement dans la réalité et la culture du milieu (Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska, 1999). Blanchet et al. (1993) parlent alors d'intégration du programme à la vie quotidienne du milieu. Cependant, Breton et al. (1998) affirment que peu de programmes de prévention-promotion réussissent à s'organiser de façon durable dans le milieu scolaire et à s'intégrer à la vie collective. Après huit années d'implication en prévention du suicide en milieu scolaire, le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) observe aussi que dans sa région, les interventions sont encore instables, incomplètes et surtout peu intégrées à la vie de l'école.

Devant la diversité des tangentes que peut prendre un programme dans une école, des auteurs (Goldney, 1998; Leenaars & Wenckstern, 1999; Eggert, Thompson, Herting & Nicholas, 1995) indiquent qu'il est important d'innover et d'élaborer un programme qui colle à la réalité de chaque école. Pour être efficace, le programme doit tenir compte du contexte scolaire (Jessor, 1993; Raymond, 1993; Silverman & Felner, 1995). Cela fait référence par exemple aux ressources financières et humaines disponibles et à la clientèle scolaire de l'établissement.

Les élèves à risque ne consultent pas beaucoup les professionnels spécialisés ou les adultes (Pronovost, Côté & Ross, 1990). L'expérience démontre que les jeunes ayant des idées suicidaires ont davantage l'habitude de faire des confidences à des amis (Denoncourt, 1994 ; Kalafat & Elias, 1995). Certaines écoles tiennent compte de ces deux

réalités dans leurs actions pour prévenir le suicide et aider les jeunes qui vivent une détresse psychologique. Ces amis, fréquentant habituellement l'école, deviennent, comme toutes les personnes de l'école, des acteurs dans la prévention. C'est pourquoi, dans certaines écoles, il existe des groupes de pairs aidants ou des sentinelles. Pronovost (1998) indique que des programmes forment certains élèves pour faire partie d'un groupe de pairs aidants où des élèves suicidaires sont jumelés à un élève ayant reçu une formation de relation d'aide. Pour Bouchard et Gratton (1998), il est important de former et de donner du soutien aux pairs aidants. King, Price, Telljohan et Wahl (1999) sont d'avis que la présence de pairs aidants est une mesure intéressante et efficace. Même si King (1997) et Leenaars et Wenckstern (1991) reconnaissent l'utilité d'une telle mesure, ces derniers soulignent que les pairs aidants ne peuvent répondre aux besoins réels d'une personne suicidaire puisque ce ne sont pas des professionnels.

Les auteurs peuvent avoir des points de vue divergents quant aux niveaux d'action sur lequel ou lesquels l'école devrait concentrer ses efforts en matière de prévention du suicide à savoir la prévention, l'intervention ou la postvention. Certains d'entre eux croient que l'école doit surtout jouer un rôle dans la promotion de la santé mentale et dans le développement de facteurs de protection alors que d'autres insistent davantage sur les mesures d'intervention auprès des élèves à risque de se suicider et aux actions à déployer dans une école suite à des événements tragiques vécus par des élèves. Certains auteurs (King, 1999; Leenaars & Wenckstern, 1991; Tierney et al. (1991) sont cependant d'avis qu'un programme de prévention du suicide doit s'attarder à chacune des trois grandes composantes que sont la prévention, l'intervention et la postvention.

2.3 Rôles des membres du personnel de l'école en lien avec la prévention du suicide

Tierney et al. (1991) estiment que tout le personnel de l'école a une responsabilité dans la prévention du suicide. Dans le même sens, Capuzzi (1994) estime que les enseignants et les autres membres du personnel, par exemple les personnes engagées à la cafétéria et les chauffeurs d'autobus, peuvent parfois être les premiers individus à pouvoir se rendre compte qu'un élève est à risque de se suicider. Selon Guetzloe (1991), le rôle premier des membres du personnel est d'identifier les signes de dépression et les signes pouvant laisser croire qu'un élève est suicidaire. Ensuite, il faut faire une référence aux ressources de l'école et de la communauté.

Le milieu scolaire est constitué d'un nombre important d'acteurs qui peuvent, chacun à leur niveau, s'impliquer dans la prévention et l'intervention auprès des jeunes suicidaires : les enseignants, les groupes de pairs, les parents, les professionnels, la direction et les organismes communautaires (Pronovost, 1998). En raison de leur contact quotidien étroit avec eux, le Groupe d'étude sur le suicide au Canada (1994) identifie le personnel des établissements scolaires comme pouvant exercer une influence directe sur la vie des élèves à risque suicidaire.

Raymond (1993) affirme que toute personne peut intervenir durant la crise suicidaire au cours duquel il y a beaucoup d'ambivalence. En effet, selon Raymond (1993), la personne suicidaire ne recherche pas la mort, mais la fin de ses souffrances. C'est pourquoi toute personne qui est là, qui écoute et qui offre une solution de rechange peut freiner la crise suicidaire. En ce sens, tous les membres du personnel peuvent, un jour ou

l'autre, jouer un rôle déterminant dans la vie d'une personne en détresse. Le rapport « *Un Québec fou de ses enfants* » du ministère de la Santé et des Services sociaux (1991) souligne la nécessité d'impliquer la direction de l'école et toutes les catégories d'employés du milieu dans la prévention du suicide.

Le Conseil permanent de la jeunesse (1995) soutient que les enseignants, les psychologues, les travailleurs sociaux et d'autres intervenants comme les médecins, les policiers et les agents de probation travaillant auprès des jeunes en difficulté doivent être attentifs aux manifestations de détresse psychologique ou de dépression que ces élèves peuvent montrer.

Au-delà de ces propos qui concernent l'ensemble du personnel de l'école, des auteurs ciblent plus spécifiquement certains membres du personnel quant aux rôles à jouer en matière de prévention du suicide.

2.3.1 Rôles et attentes envers les enseignants

Certains (Eggert et al., 1995; Pronovost, 1998; Raymond, 1993) diront que le dépistage est une étape importante dans la prévention du suicide. Les enseignants sont perçus comme étant des observateurs qui doivent identifier ou dépister les signes et procéder à la référence de l'élève à une ressource de l'école ou de la communauté. À cet effet, 70% des enseignants interrogés par King et al. (1999) considèrent que c'est leur rôle de reconnaître les signes suicidaires présents chez l'élève. L'étude de King et al. (1999) révèle cependant que seulement 9% des enseignants interrogés disent qu'ils

seraient capables de reconnaître un élève à risque de se suicider. Quant à l'enquête menée par Rhéaume, Parent et Boulet (2001), elle révèle que plus du quart des enseignants interrogés croient qu'ils ne seraient pas capables de reconnaître des signes observables permettant de croire qu'un élève est à risque de se suicider et que près de 60% des participants ont pour leur part répondu qu'ils étaient capables, mais difficilement. Les enseignants admettent, de façon majoritaire, qu'ils ont un rôle à jouer au niveau du dépistage, mais la plupart considèrent cependant qu'ils ont de la difficulté à reconnaître les signes observables pour identifier un élève à risque de se suicider.

Divers auteurs considèrent que les enseignants ont un rôle de dépistage de premier ordre. Garland, Shaffer et Whittle (1989) sont de ce nombre puisqu'ils estiment que les enseignants des écoles secondaires sont en bonne position pour identifier les jeunes à risque de se suicider. Wolfle et Siehl (1992) affirment que les enseignants sont en excellente position pour jouer un rôle actif dans la reconnaissance des comportements non adaptés considérant leur constante interaction avec les jeunes. Puisque les enseignants ont des contacts quotidiens avec les adolescents et qu'ils interagissent avec eux dans un environnement structuré, Schepp et Biocca (1991) indiquent que les enseignants peuvent, par conséquent, observer des changements chez ces adolescents. Il est crucial que les enseignants partagent leurs observations avec les autres adultes et professionnels qui ont des contacts avec l'élève.

Afin d'orienter les services de postvention à offrir après un suicide ou une grave tentative de suicide, King (1999) mentionne que les enseignants sont les mieux placés

pour dresser une liste des élèves à risque d'être affectés par cette expérience et la fournir au comité de crise. Advenant le suicide d'un élève, les enseignants devraient avoir suivi une formation leur permettant de composer avec les réactions des élèves lors du retour en classe (Berman & Jobes, 1991). Selon eux, en ayant en tête les signes observables de détresse, l'enseignant doit identifier les élèves qui pourraient avoir besoin d'aide et de soutien. Dans de telles situations, les enseignants doivent encourager et donner la chance aux élèves d'exprimer leurs émotions dans un environnement accueillant tout en insistant sur la normalité des sentiments de chagrin et de stress.

Des études (King et al., 1999; Wolfle, Mertler & Hoffman, 1998) démontrent que lorsqu'un plan de prévention contre le suicide est présent dans l'école, les enseignants connaissent davantage les ressources disponibles dans leur école et dans la communauté. De la même façon, la formation des enseignants peut produire des effets positifs sur les connaissances du personnel, sur leurs attitudes envers les élèves à risque et sur leur capacité à effectuer des références aux ressources de l'école ou de la communauté (Berman & Jobes, 1995).

2.3.2 Rôles et attentes envers les professionnels non enseignants

Le Conseil permanent de la jeunesse (1996) souhaite que tous les intervenants qui oeuvrent auprès de jeunes en difficulté, tels que les psycho-éducateurs, les travailleurs sociaux et les psychologues, soient sensibilisés et formés à la prévention du suicide. À cet effet, le Conseil permanent de la jeunesse (1996) indique que les activités de prévention du suicide en milieu scolaire sont généralement réalisées par le personnel professionnel

qui sont entre autres les psychologues, les éducateurs spécialisés et les travailleurs sociaux. Ces actions se font le plus souvent avec la collaboration de personnes-ressources affectées à l'école par le CLSC ou avec des intervenants d'un centre de prévention du suicide de la région.

Tierney (1998) indique que suite à une formation appropriée, certains membres du personnel peuvent animer des activités auprès des élèves et effectuer certaines interventions. Les professionnels non enseignants de l'école, c'est-à-dire les psychologues, travailleurs sociaux, psycho-éducateurs et infirmières, peuvent être utiles pour former des enseignants et les membres du personnel. Dans le même sens, Stark (1990) considère que le psychologue de l'école doit pouvoir offrir certaines formations au personnel de l'école et aux parents au sujet des symptômes de dépression et des procédures de référence. Garland et Zigler (1993) affirment aussi que les professionnels de l'école sont ceux qui présentent généralement certaines formations au personnel de l'école, aux parents ou aux élèves.

Les écrits recommandent souvent la formation d'une équipe de crise dans chacune des écoles afin de réagir rapidement aux besoins d'élèves ayant des idéations suicidaires ou vivant une détresse psychologique importante (Capuzzi, 1994; Kirk, 1993). Selon Kirk (1993), les professionnels non enseignants devraient faire partie de ce comité. Guetzloe (1991) indique que le psychologue de l'école a un rôle important à jouer dans les situations de crise. Poland (1989) va plus loin et affirme que les psychologues scolaires ont des responsabilités plus grandes que n'importe quel autre membre du personnel en ce

qui a trait au travail auprès des jeunes suicidaires. De la même façon, Leenaars et Wenckstern (1999) indiquent aussi que les psychologues jouent un rôle central dans l'intervention auprès des jeunes suicidaires.

En plus de la mise sur pied d'un comité de crise, le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1994) considère que les professionnels non enseignants sont des personnes-clés qui devraient faire partie d'un comité de prévention qui voit à l'élaboration d'activités de prévention dans l'école.

Une enquête menée auprès d'adolescents de la troisième et de la cinquième secondaire par Pronovost, Boucher et Côté (1990) révèle que parmi tous les élèves dépistés à risque suicidaire, plus de la moitié ont été vus par des professionnels non enseignants. Pronovost (1998) affirme cependant que la question du suicide n'avait pas souvent été abordée directement avec ces élèves. Pronovost (1998) indique que le dépistage constitue une action essentielle dans la prévention et que le risque suicidaire doit être évalué par les professionnels au même titre que d'autres problématiques comme le décrochage, la dépression et la toxicomanie.

Guetzloe (1991) indique que les intervenants qui élaborent un plan d'intervention adapté pour un élève présentant des symptômes de dépression ou des comportements suicidaires devraient inclure dans ce plan des buts et des objectifs visant la diminution des facteurs de risque notés dans leur évaluation. Les professionnels qui font partie de l'équipe multidisciplinaire ont donc un rôle important à ce niveau.

2.3.3 Rôles et attentes envers les directeurs d'école

De façon à démontrer l'importance du rôle du directeur d'école, le Conseil supérieur de l'Éducation (1999) affirme qu'il n'y a guère d'école dynamique et soucieuse d'une haute qualité de l'éducation sans un directeur ou une directrice qui incarne ce souci et alimente constamment le « feu sacré ». Ces propos, sans avoir été écrit dans l'optique d'être un jour reliés à la prévention du suicide, expriment bien le leadership que peut avoir le directeur d'école dans son établissement. Le Conseil permanent de la jeunesse (1996, 1997) met lui aussi en évidence l'importance du rôle du directeur d'école en soutenant que c'est la personne-clé pour valoriser et soutenir des actions en matière de prévention du suicide.

Lorsque Raymond (1993) s'exprime sur les conditions facilitant la réalisation d'activités de prévention du suicide, elle souligne que la direction de l'école peut contribuer, par exemple, en libérant des personnes de l'école pour la formation d'un comité de prévention, en accordant du financement pour de la formation ou en rendant certains locaux accessibles.

Tierney (1998) indique que les directions d'école qui n'ont pas de programme écrit de prévention du suicide s'exposent à la critique si un suicide ou une tentative de suicide se produit. De plus, Tierney (1998) mentionne que ces écoles ne sont pas préparées pour soutenir les élèves suicidaires et réagir, en postvention, auprès du personnel et des élèves de l'école.

Contrairement au Québec et au Canada, les directeurs d'école aux États-Unis ne s'exposent pas uniquement à la critique, mais il arrive aussi que des poursuites soient déposées en justice. Oaks-Davidson (1996), Taylor (2001) et Milsom (2002) citent de tels cas. Cette situation explique peut-être pourquoi les écrits américains sont beaucoup plus détaillés et nombreux que ceux du Québec quant aux actions que devraient faire les directeurs d'école en lien avec la prévention du suicide.

Milsom (2002) et Taylor (2001) indiquent que le directeur d'école doit s'assurer qu'un programme de prévention existe dans l'école et qu'il s'agit d'une façon de protéger les enfants de même que l'école et les membres du personnel d'éventuels litiges devant la justice. Le directeur d'école a la responsabilité de faciliter la promulgation du plan que l'école définit en matière de prévention du suicide (Guetzloe, 1991).

Selon Milsom (2002), le directeur devrait avoir la responsabilité de s'assurer que son personnel est préparé en informant et en sensibilisant tous les membres de son école à la problématique du suicide. Le directeur d'école devrait planifier du temps à chaque année pour revoir le programme et rappeler au personnel ses responsabilités auprès des élèves et des parents. Dans la plupart des cas de poursuite contre les membres d'un établissement scolaire suite au suicide d'un élève, les parents dénoncent le fait que l'école ait omis de les informer d'un ou des événements survenus à l'école avant l'événement tragique (Taylor, 2001). Cela constitue un manquement à leur responsabilité envers les parents. À cet effet, Milsom (2002) insiste sur l'importance et l'obligation, pour la direction de

l'école, d'informer les parents d'un élève qui inquiète ou qui a fait une tentative de suicide dans l'école.

Certains auteurs (Capuzzi, 1994; Kirk, 1993) parlent de l'importance de procéder à la formation d'un comité de prévention du suicide ou d'un comité de gestion des crises dans l'école pour planifier et organiser les activités de prévention, d'intervention ou de postvention. Selon Kirk (1993), le directeur d'école, ou un directeur-adjoint, devrait faire partie de ce comité de crise dans l'école.

Toujours en lien avec la prévention du suicide, Taylor (2001) indique que la chose la plus importante que le directeur d'école puisse faire, c'est de travailler avec les membres du personnel afin de s'assurer que son école soit un environnement accueillant qui offre du soutien. Cet environnement peut aider à réduire l'incidence de suicide chez les élèves. Quant à eux, Kalafat et Elias (1995) expliquent qu'il faut créer un environnement où les jeunes peuvent s'investir, se valoriser et prendre des décisions.

Afin de créer un tel environnement, il est nécessaire d'effectuer des changements dans les activités pédagogiques, les activités parascolaires et culturelles. Le rôle de la direction d'école est déterminant afin que de tels changements s'effectuent. Selon Wolfle et Siehl (1992), les directeurs doivent permettre aux enseignants de donner du temps aux élèves en dehors des tâches académiques. Les directeurs doivent, en faisant preuve de créativité, proposer des tâches qui réduisent le nombre d'élèves par classe, proposer un curriculum qui permet du temps pour le travail de groupe, visant le développement de

l'estime de soi, la pratique de la communication orale et le développement de cours qui permettent des discussions sur le développement de l'enfant, la dépression, l'estime de soi, le suicide et la résolution de problèmes (Wofle & Siehl, 1992).

Dans un rapport évaluatif concernant le processus d'implantation d'un vaste programme de prévention du suicide dans deux écoles de leur région, le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) formule des recommandations pouvant augmenter le succès d'une démarche d'implantation en milieu scolaire. Parmi celles-ci, il importe d'obtenir, par résolution, l'appui moral, matériel et financier de la direction et du conseil d'établissement de l'école.

2.4 Les obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire au secondaire

Les écrits consultés fournissent des pistes qui permettent d'expliquer les obstacles qui peuvent nuire à l'implantation d'un programme ou à la tenue d'activités de prévention du suicide dans les écoles secondaires. En premier lieu, il est important de noter que certains auteurs indiquent qu'il y a un manque de connaissances dans ce domaine. En effet, Proulx, Raymond et Roy (1999) indiquent que malgré la présence de nombreux programmes de prévention, il y a à l'heure actuelle peu d'informations quant aux facteurs qui facilitent ou encore limitent l'implantation de ces programmes ou de ces stratégies. De plus, Hayden et Lauer (2000) soulignent qu'il y a peu de connaissances sur les raisons qui poussent les décideurs à implanter ou non un programme de prévention du suicide. Selon eux, les intervenants et les chercheurs ne savent pas quel poids donner aux

différentes raisons et aux différents obstacles qui conduisent les écoles à ne pas implanter de programme.

Les centres de prévention du suicide déplorent la faible ouverture de certaines directions d'école et les changements fréquents de personnel puisque ces réalités ont pour effet de rendre difficile ou impossible l'application d'un programme de prévention (Conseil permanent de la jeunesse, 1997). Par exemple, Marks (1995) indique que c'est fréquemment le directeur d'école qui détermine si un programme sera ou non retenu dans son école. À cet effet, Leenaars et Wenckstern (1999) soutiennent qu'un directeur d'école ne devrait pas être autorisé à décider seul si son école doit avoir ou non un programme de prévention.

Le Centre de prévention de la Haute-Yamaska (1999) effectue une évaluation détaillée d'une démarche d'implantation d'un programme de prévention du suicide dans deux écoles secondaires de sa région et identifie des conditions qui peuvent rendre difficile l'implantation d'un programme de prévention. Suite à ce projet réalisé sur une période de quatre ans, le centre de prévention distingue plusieurs déterminants qui ont nui au processus d'implantation du programme dans les écoles sélectionnées. D'emblée, le Centre de prévention de la Haute-Yamaska (1999) affirme que le programme à implanter était lui-même trop ambitieux compte tenu de l'échéancier et des réalités respectives des écoles. À cet effet, Raymond (1993) souligne l'importance d'avoir une planification réaliste qui tient compte de l'énergie disponible. Le Centre de prévention de la Haute-Yamaska (1999) révèle aussi qu'une catégorie de conditions défavorables liées à la

dégradation du contexte et des conditions de travail ont nui à l'implantation du programme de prévention. Le rapport du Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) indique aussi que le changement des directeurs d'école au milieu du projet entraîne des changements de priorités et le retrait de l'appui accordé au départ. De plus, la motivation et l'implication inégales des membres du comité de prévention ont entraîné la démobilisation des plus enthousiastes.

Par ailleurs, Dyck (1991) identifie plusieurs motifs qui rendent plus difficile l'implantation d'un programme de prévention du suicide en milieu scolaire et ces raisons sont : 1) un manque de connaissances sur le suicide et sa prévention qui peut engendrer la présence de certains mythes nuisant aux efforts de prévention; 2) le fait que certaines directions d'écoles et certains enseignants disent qu'il n'y a pas de problème dans leur école ou dans leur classe; 3) l'ignorance du personnel de l'école quant à l'ampleur du phénomène et du taux de suicide chez les jeunes; 4) le fait que certains parents risquent de critiquer la direction en affirmant qu'ils considèrent que leur enfant n'a pas à recevoir de telles informations; 5) une crainte de la direction à l'effet qu'un ou des suicides ne surviennent suite à l'instauration d'activités de prévention et 6) le fait que la mise en place d'un tel programme pourrait être perçue comme s'il y avait un réel problème dans l'école et que la direction cherche à protéger l'image de son école.

Le Conseil permanent de la jeunesse (1996) abonde dans le même sens en indiquant que dans certaines écoles, la direction de l'établissement se montre peu intéressée par le sujet du suicide soit parce qu'elle ne se sent pas concernée ou parce qu'elle craint que le

fait de tenir des activités de sensibilisation donne l'impression que le problème est présent dans leur école.

Pour palier à certains obstacles liés au manque d'informations et à la présence de mythes entourant le suicide, Dyck (1991) recommande que les directions d'école aient des informations suffisantes sur la réalité du suicide des élèves. Dans le même sens, suite à une étude réalisée auprès de 185 directeurs d'école, Miller, Eckert, DuPaul et White (1999) affirment que les directions devraient avoir plus d'informations sur la réalité du suicide qui existe chez les adolescents, sur les taux de suicide et sur sa prévention. Pour contrer cette ignorance, Miller et al. (1999) précisent que les directeurs pourraient obtenir ces informations en lisant des livres, en écoutant les témoignages d'autres directeurs d'école et en prenant connaissance des recherches portant sur la prévention du suicide en milieu scolaire.

Dans une autre perspective, plusieurs auteurs perçoivent des impératifs d'ordre financier comme étant des obstacles à l'implantation de programmes de prévention. Tierney (1998) indique que les coupures effectuées au cours des années 1990 dans le financement de l'éducation et des services sociaux rendent plus difficile la mise sur pied de programmes de prévention. Aussi, le manque de financement représente un obstacle important soulevé par Hayden et Lauer (2000) lors d'une enquête qui vise l'identification d'obstacles pouvant nuire à l'implantation d'un programme de prévention du suicide. Dans la même foulée, le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) soutient que la réduction du déficit provincial entraîne des coupures

dans les services professionnels aux élèves et l'alourdissement de la tâche des enseignants et que cela a même contribué à la dissolution du comité de prévention dans une des écoles participant à un projet-pilote s'échelonnant sur une période de quatre ans.

Pour sa part, Raymond (1993) soutient que le manque d'argent, le manque de ressources humaines et le manque d'énergie à investir représentent des difficultés qui empêchent le déploiement de programmes plus complets favorisant plusieurs approches telles que des activités de sensibilisation, des services de consultation pour les élèves, des actions de dépistage, l'amélioration des compétences personnelles des élèves et la modification de l'environnement scolaire. Finalement, le Conseil permanent de la jeunesse (1996) précise que les coupures budgétaires handicapent l'action en matière de prévention du suicide puisque cela apporte une diminution du nombre de professionnels affectés aux services aux élèves dans les écoles secondaires.

Il est aussi intéressant de voir que le manque de recherches évaluatives constitue un obstacle parfois soulevé par plusieurs personnes. En effet, Tousignant et al. (1994) notent le peu d'études évaluatives concernant les programmes de prévention. De la même façon, le Conseil Permanent de la jeunesse (1996, 1997) déplore le manque d'évaluation des activités de sensibilisation, de prévention et de formation au Québec. Ce manque d'informations concernant la valeur des interventions en contexte québécois constitue, en lui-même, un obstacle important basé sur le manque de preuve concernant l'efficacité de ces programmes. Même chez les américains, les recherches évaluatives présentent souvent des résultats peu convaincants concernant l'efficacité des programmes de

prévention. Tout comme Goldney (2000) le souligne, il faut toutefois demeurer prudent quant aux recherches démontrant l'inefficacité d'un programme. Puisque que le suicide est un phénomène complexe, il est souvent difficile d'évaluer les véritables retombées de la prévention.

La recension des écrits a permis de voir que le directeur d'école est un personnage important lorsqu'il s'agit d'implanter des programmes de prévention du suicide. Il y a donc lieu de pousser plus loin les recherches qui permettent d'identifier les rôles des écoles dans la prévention du suicide. La recension des écrits permet donc de poser des questions de recherche. Les lignes suivantes présentent les objectifs de recherche.

2.5 Objectifs de la recherche

Cette étude réalisée auprès des directeurs d'établissement scolaire poursuit principalement les deux objectifs suivants :

- 1) connaître les perceptions des directrices et des directeurs d'établissement sur différents aspects liés à la détresse psychologique et à la prévention du suicide dans les écoles secondaires québécoises;
- 2) identifier les obstacles qui peuvent rendre difficile la mise en oeuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire.

Ce chapitre vient de présenter la recension des écrits en abordant divers aspects reliés à la problématique de la prévention du suicide à l'école. Les écrits identifient aussi certains obstacles à la mise en place, dans les écoles, de programmes de prévention. De

plus, la lecture de cette recension des écrits permet d'identifier ces deux pistes de recherche intéressantes. Le chapitre suivant présente la méthode de recherche permettant de réaliser ces objectifs.

Méthode de recherche

Méthode de recherche

Ce chapitre présente, dans l'ordre, les renseignements concernant : 1) le type de recherche ; 2) l'instrument de mesure utilisé pour recueillir les données ; 3) les participants ; 4) le déroulement de la recherche ; 5) les stratégies retenues pour la codification et le traitement des données et 6) les limites de la recherche.

3.1 Type de recherche

Au Québec, aucune recherche n'a encore permis de questionner les directeurs d'établissement en ce qui a trait à leur expérience, leurs opinions et leurs perceptions sur différents aspects concernant la problématique soulevée. Devant un tel constat, la recherche exploratoire descriptive constitue un choix pertinent. À cet effet, Fortin, Taggart, Kérouac et Normand (1988) mentionnent que ce moyen de recherche s'avère utile lorsqu'un chercheur a identifié un domaine d'intérêt pour lequel il existe peu de connaissances. De plus, ces auteurs (Fortin et al., 1988) rappellent que la recherche exploratoire a pour but l'obtention d'une plus grande connaissance d'un phénomène.

Cette recherche se veut descriptive. Harel (1996) mentionne que dans un contexte exploratoire, la présentation des résultats devrait se restreindre aux statistiques descriptives en soulignant que le but ultime de ce genre de recherche est d'offrir un portrait global de l'échantillon. De plus, une recherche descriptive, par la précision des détails, fournit des informations contextuelles qui pourront servir de base à des recherches explicatives plus poussées (Deslauriers & Kérisit, 1997).

Le questionnaire de recherche constitue la méthode retenue afin d'effectuer la cueillette de données. Certains avantages reliés à l'utilisation du questionnaire appuient le choix de cet instrument. D'abord, Fortin, Grenier et Nadeau (1996) indiquent que le questionnaire peut être utilisé simultanément auprès d'un grand nombre de sujets répartis dans une vaste région, ce qui permet d'obtenir le plus d'informations auprès d'un large bassin de population. Dans le même sens, Selltiz, Wrightsman et Cook (1977) indiquent que l'utilisation du questionnaire permet de consulter en même temps un grand nombre de sujets à un coût moindre.

L'enquête par questionnaire permet d'obtenir de l'information factuelle sur les individus, les événements ou les situations connues des individus ou encore sur les attitudes, croyances et intentions des participants (Fortin et al., 1996). De plus, Selltiz et al. (1977) précisent que les sujets peuvent percevoir davantage le respect de l'anonymat et se sentir plus libres d'exprimer des critiques ou des opinions qui pourraient leur causer préjudice. À ce niveau, Fortin et al. (1996) affirment que les personnes peuvent se sentir plus en sécurité relativement à l'anonymat des réponses et, de ce fait, exprimer plus librement les opinions qu'elles considèrent plus personnelles. Finalement, il est important de se souvenir que les informations descriptives issues d'enquêtes devraient être utiles à diverses fins pratiques (Jones, 2000) et de ce fait, elles devront être accessibles aux participants et aux décideurs.

3.2 Questionnaire de recherche

Cette partie a pour but de présenter le questionnaire utilisé dans le cadre de cette enquête. Dans un premier temps, les informations relatives à l'élaboration et à la validation de l'instrument de recherche sont exposées avant de poursuivre avec la description détaillée de ce questionnaire.

3.2.1 Élaboration du questionnaire de recherche

Fortin et al. (1988) soulignent que lorsqu'il n'existe pas d'instruments de mesure qui conviennent aux objectifs de la recherche, le chercheur doit les concevoir. Le questionnaire *«Étude auprès des directions d'établissement scolaire portant sur la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves du secondaire»* a été élaboré pour répondre aux objectifs de la présente étude.

La consultation d'intervenants oeuvrant dans le domaine de la prévention du suicide a permis d'identifier des pistes pertinentes à explorer en tenant compte des expériences qu'ils ont vécues auprès du personnel de plusieurs écoles secondaires. Certains écrits (Conseil permanent de la jeunesse, 1996, 1997; Hayden & Lauer, 2000; Kalafat & Elias, 1995; King, 1999; Leenaars & Wenckstern, 1991; Oaks-Davidson, 1996; Pronovost, 1998; Raymond, 1993) ont permis d'orienter le contenu des questions. De plus, trois énoncés ont été repris textuellement de la question 5 du questionnaire *«Le rôle des enseignantes et des enseignants en relation avec la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves du secondaire»* (Rhéaume, Parent & Boulet, 2001). La question 5 du questionnaire de Rhéaume et al. (2001) portait sur les rôles des

enseignants dans la prévention du suicide et leur préparation pour intervenir auprès d'élèves à risque. Le questionnaire de recherche Rhéaume et al. (2001) fut utilisé lors de la première enquête réalisée auprès de 1929 enseignants quelques mois auparavant.

L'élaboration du questionnaire utilisé dans la présente recherche s'est échelonnée sur plusieurs semaines au cours de l'hiver et du printemps 2001. Durant cette période, différentes versions furent produites et, tour à tour, analysées par les membres de l'équipe de recherche de l'université du Québec à Trois-Rivières. Chacune des versions du questionnaire fut observée et commentée lors de rencontres au cours desquelles des échanges ont permis d'apporter des changements au questionnaire. Une version avancée du questionnaire a été remise à trois personnes occupant un poste de direction-adjointe, à deux intervenants travaillant dans un Centre de prévention du suicide, de même qu'à une chercheure du Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE). Leurs commentaires ont permis d'apporter des modifications et d'élaborer progressivement le questionnaire de recherche utilisé dans le cadre de cette enquête. La version finale du questionnaire utilisé pour les fins de cette étude est présentée à l'appendice B.

3.2.2 Présentation du questionnaire

Le questionnaire « *Étude auprès des directions d'établissement scolaire portant sur la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves du secondaire* » se divise en 4 sections distinctes. La première section comprend une page d'informations qui renseigne les participants sur les objectifs visés par l'étude, sur le contexte de

réalisation de l'enquête et sur les coordonnées permettant de communiquer avec les membres de l'équipe de recherche. Au verso de cette page, une définition du terme détresse psychologique est présentée au participant afin de l'informer sur le sens donné à ce terme dans le cadre de l'étude.

La deuxième section contient l'ensemble des questions permettant de recueillir des données sur l'expérience, les opinions et les perceptions des participants concernant différents aspects liés à la détresse psychologique et la prévention du suicide. Cette section contient quatorze questions dont six sont présentées sous forme de tableaux contenant plusieurs énoncés. Le questionnaire comporte, pour l'ensemble de cette deuxième section, un total de 57 énoncés.

Les quatre premières questions de cette deuxième section touchent plus spécifiquement l'expérience des participants en lien avec la réalité du suicide et la détresse psychologique chez les élèves. Ces questions visent à découvrir dans quelles mesures les participants ont été en contact avec les réalités que sont la détresse psychologique et le suicide des jeunes à titre de directeur durant leur carrière. Aux questions 1 et 2, les participants doivent, tour à tour, indiquer le nombre de tentatives de suicide et de suicides effectués par des élèves qui fréquentaient une école où ils occupaient un poste de direction. Les questions 3 et 4 font plutôt référence à l'année scolaire où a eu lieu la passation du questionnaire, c'est-à-dire l'année scolaire 2000-2001. La question 3 a pour but de vérifier si les enseignants ont verbalisé à la direction d'école le fait que la détresse psychologique est une préoccupation pour eux. En effet, la

question permet aux participants d'indiquer, à l'aide des trois choix « *non* », « *oui, un peu* » et « *oui, beaucoup* », si les enseignants de leur école ont verbalisé que la détresse psychologique des jeunes était une préoccupation pour eux. La question 4 demande aux participants d'évaluer le pourcentage d'élèves de leur école qui, selon eux, aurait vécu une détresse psychologique importante au cours de l'année scolaire 2000-2001.

La question 5 présente aux participants une série de cinq énoncés portant sur le rôle des enseignants en matière de prévention et sur le degré de préparation de ces derniers pour intervenir auprès d'élèves à risque de se suicider. Dans le but de connaître le degré de désaccord ou d'accord des participants avec ces énoncés, cette question utilise une échelle de type Likert en 4 points allant de « *Tout à fait en désaccord* » (1 point) jusqu'à « *Tout à fait en accord* » (4 points), une cinquième valeur étant « *Je suis incapable de répondre.* » est aussi disponible.

La question 6 vérifie si les participants considèrent que l'école peut parfois, elle-même, contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez certains élèves. Une échelle ordinaire avec les choix « *non, je ne crois pas* », « *oui, un peu* », « *oui, beaucoup* » et « *Je ne sais pas.* » permet de répondre à cette question.

La question 7 permet de vérifier le degré de désaccord ou d'accord des participants avec six énoncés se rapportant tous au suicide ou à sa prévention en milieu scolaire. Le participant doit indiquer son opinion à chacun de ces énoncés à l'aide d'une échelle de

type Likert en 4 points allant de « *Tout à fait en désaccord* » (1 point) jusqu'à « *Tout à fait en accord* » (4 points), une cinquième valeur étant « *Je suis incapable de répondre.* ».

De façon à vérifier l'importance qu'accordent les directeurs d'école au développement des facteurs de protection dans les stratégies de prévention du suicide, la question 8 propose une question où le participant doit répondre en cochant sur une échelle ordinale proposant les choix « *peu important* », « *une importance modérée* », « *une grande importance* » ou « *je suis incapable de répondre* ».

La question 9 porte sur différentes stratégies de prévention du suicide. Elle permet d'abord de recueillir des données factuelles concernant la présence de différentes stratégies de prévention du suicide dans l'école des participants au cours de l'année 2000-2001 et, pour ce faire, le participant doit indiquer son opinion en utilisant le choix dichotomique *oui* ou *non*. Par la suite, les participants doivent évaluer la pertinence de chaque stratégie proposée à l'aide d'une échelle de type Likert en 4 points allant de « *Peu pertinente* » (1 point) jusqu'à « *Indispensable* » (4 points), une cinquième valeur étant « *Je ne sais pas.* » est aussi disponible.

La question 10 présente une liste de six actions ou tâches en lien avec la prévention du suicide en milieu scolaire. Cette question a pour but d'identifier celles que les directeurs considèrent comme faisant davantage partie de leur mandat. Pour chacune de ces six actions ou tâches, les participants indiquent leur degré de désaccord ou d'accord à l'effet qu'ils doivent s'acquitter de cette action ou cette tâche en tant que directeur. De

plus, sous le tableau, un espace permet aux participants d'ajouter des actions ou des tâches qu'ils jugent importantes et qu'ils seraient prêts à faire pour contribuer aux efforts de prévention dans une école. La totalité de ces commentaires sont retranscrits textuellement à l'appendice C.

La question 11 permet de recueillir des informations utiles à l'atteinte du deuxième objectif de l'enquête à savoir l'identification des obstacles qui peuvent rendre difficile la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Cette question se divise en deux. D'une part, la section A propose une liste de neuf obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire et s'adresse uniquement aux directeurs ayant eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégie de prévention du suicide dans une école. Il s'agit d'une échelle de différenciation sémantique allant de « *Pas un obstacle* » (0 point) jusqu'à « *Obstacle majeur* » (5 points). D'autre part, la section B s'adresse uniquement aux directeurs n'ayant pas eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école. Cette partie présente une liste de six raisons pouvant expliquer leur non-implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Pour chaque raison, les participants répondent à l'aide des choix « *Ne constitue pas une raison* » ou « *Constitue une raison* ». Les participants peuvent aussi indiquer « *Je ne peux répondre.* ». Tout comme pour la question précédente, un espace permet au participant d'enrichir leurs réponses en ajoutant soit des obstacles qui leur paraissent importants quand vient le temps de mettre en œuvre des stratégies de prévention soit en ajoutant d'autres raisons pouvant expliquer leur non-

implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. La totalité des informations recueillies à cette question sont retranscrites textuellement aux appendices D et E.

Les questions 12 et 13 permettent aux participants de s'exprimer quant à leur niveau d'aisance pour rencontrer un élève vivant une détresse psychologique ou ayant exprimé des idées suicidaires. Ces deux questions utilisent la même échelle de type Likert en trois points avec les choix « *Peu à l'aise* », « *À l'aise* », « *Très à l'aise* » et un choix « *Je ne sais pas.* » est aussi disponible.

Finalement, la question 14 propose une piste d'action pour espérer impliquer le plus grand nombre d'intervenants dans les efforts de prévention dans une école secondaire. Les participants sont invités à s'exprimer quant à la pertinence de cette stratégie qui toucherait le projet éducatif de toutes les écoles du Québec. Les participants utilisent une échelle ordinale avec les trois choix « *non, je ne crois pas* », « *oui, un peu* », « *oui, beaucoup* » et un quatrième choix « *Je ne sais pas.* » est aussi disponible.

La troisième section du questionnaire, *Informations complémentaires*, permet de recueillir des renseignements généraux concernant l'âge, le genre, l'expérience professionnelle des participants ainsi que le nombre d'élèves qui fréquentent la ou les écoles où le participant occupe un poste de direction au moment de remplir le questionnaire.

Pour terminer, la quatrième section propose aux participants un endroit où il leur est possible de formuler des commentaires généraux sur l'étude, sur la problématique soulevée ou sur des expériences vécues en lien avec la problématique de la détresse psychologique et la prévention du suicide en milieu scolaire. Tous ces commentaires sont retranscrits textuellement aux appendices F et G.

3.3 Participants

Cette partie du chapitre donne d'abord de l'information sur le taux de participation à cette étude et présente ensuite le profil des participants.

3.3.1 Taux de participation

Cette étude sollicite la participation de tous les directeurs d'établissement scolaire secondaire francophone du Québec à l'exception des centres de formation professionnelle. À partir de ce critère, 354 directeurs d'établissement ont reçu le questionnaire de recherche. De ce nombre, le chercheur a reçu 183 questionnaires. Cela représente un taux réel de participation de 51,7%. De plus, deux des questionnaires reçus sont rejetés. Le premier est rejeté, car le participant est animateur de pastorale dans son école, alors que cette étude s'adresse uniquement aux directeurs d'établissement. Dans le deuxième cas, le questionnaire est rempli par une équipe de direction formée de quatre personnes et cette situation rend impossible la codification des données. Le corpus de données est donc constitué de 181 questionnaires, ce qui donne un taux final de participation de 51,1%.

3.3.2 Profil des participants

Tel qu'indiqué précédemment, cette étude sollicite uniquement les directeurs d'établissement. Cependant, selon l'analyse des réponses fournies aux questions portant sur l'expérience des participants à un poste de direction dans la section 4 du questionnaire de recherche, *Informations complémentaires*, il est permis de croire que quelques directeurs d'établissement ont mandaté un directeur adjoint pour répondre au questionnaire. À la lumière de cette constatation, les participants sont considérés comme étant soit des directeurs d'établissement soit des directeurs adjoints. Le mot *directeur*, puisqu'il fait référence à l'un ou l'autre de ces postes, est donc plus approprié et sera maintenant utilisé dans la suite de ce travail.

Le tableau 1, *Distribution des participants en fonction de leur genre*, permet d'abord de connaître la distribution des participants selon leur genre. Il s'avère que 64,2% des participants sont des hommes, comparativement à 35,8% de femmes.

Tableau 1

Distribution des participants (n=179) en fonction de leur genre

| Genre | <i>nombre</i> | % |
|----------|---------------|------|
| féminin | 64 | 35,8 |
| masculin | 115 | 64,2 |

Le tableau 2, *Distribution des participants en fonction de leur âge*, fournit quant à lui, des renseignements portant sur l'âge des participants. L'âge des répondants varie entre 30 ans et 59 ans inclusivement. Parmi les trois catégories suggérées, il s'avère que la majorité des participants sont âgés entre 50 et 59 ans, soit 59,3%. La catégorie où se retrouve le moins de participants est celle regroupant les participants âgés entre 30 et 39 ans et ce, avec un total de 9,6%. Cela revient donc à dire que plus de 9 participants sur 10 sont âgés de plus de 40 ans.

Tableau 2

Distribution des participants (n=177) en fonction de leur âge

| Catégories | <i>nombre</i> | % |
|----------------|---------------|------|
| de 30 à 39 ans | 17 | 9,6 |
| de 40 à 49 ans | 55 | 31,1 |
| de 50 à 59 ans | 105 | 59,3 |

Le tableau 3, *Distribution des participants quant à leur expérience professionnelle en milieu scolaire*, renseigne sur différentes expériences professionnelles des participants en milieu scolaire. Au niveau de l'enseignement, il est possible de constater que l'expérience moyenne des participants est de 2,76 ans (É.T.= 4,75) au primaire. De plus, les résultats indiquent que 62% n'ont jamais enseigné à ce niveau. En contrepartie, la moyenne

d'années d'expérience comme enseignant au secondaire est de 10,05 ans (É.T.= 7,77) et 18% d'entre eux n'ont pas enseigné au secondaire.

Tableau 3
Distribution des participants quant à leur expérience professionnelle en milieu scolaire

Rappel de la question :

« Combien d'années d'expérience avez-vous cumulées dans les différentes fonctions suivantes? »

| fonctions | <i>nombre</i> | moyenne (années) | écart-type (années) |
|--|---------------|---------------------|------------------------|
| - comme enseignante ou enseignant au primaire | 178 | 2,76 | 4,75 |
| - comme enseignante et enseignant au secondaire | 176 | 10,05 | 7,77 |
| - comme conseillère ou conseiller pédagogique | 179 | 1,15 | 2,73 |
| - comme direction-adjointe | 177 | 4,21 | 4,31 |
| - comme directrice ou directeur dans une école | 175 | 6,50 | 6,60 |
| - comme directrice ou directeur dans l'école que vous dirigez actuellement | 175 | 3,19 | 3,22 |

Le tableau 3 présente aussi l'expérience des participants à un poste de direction d'école. Leur expérience moyenne comme directeur adjoint est de 4,21 ans (É.T.= 4,31). Sur l'ensemble des participants, 44 d'entre eux n'ont aucune expérience à un poste d'adjoint. L'expérience moyenne des participants à un poste de direction d'établissement est de 6,50 ans (É.T.= 6,60). De plus, il est possible d'observer que les participants occupent ce poste dans leur école en moyenne depuis 3,19 ans (É.T.= 3,22). Les résultats

indiquent aussi que 16,6% des participants en sont à leur première année dans cet établissement. Une faible proportion d'entre eux, soit 5,1%, sont dans la même école depuis au moins 10 ans.

3.4 Déroulement de la recherche

Cette partie du chapitre présente les informations qui concernent le déroulement de l'enquête. Les premières informations permettent de décrire la façon retenue pour constituer l'échantillon de participants et par la suite, il y a présentation des étapes de réalisation de l'enquête.

3.4.1 Constitution de l'échantillon

Au cours du mois d'avril 2001, la consultation des cartes scolaires disponibles sur le site internet du ministère de l'Éducation du Québec permet de dresser une liste de 354 écoles qui correspondent aux critères retenus. Il s'agit du relevé exhaustif des écoles secondaires francophones présentes sur le territoire québécois dont la clientèle est uniquement de l'ordre d'enseignement secondaire.

3.4.2 Étapes de réalisation

En mai 2001, les questionnaires sont envoyés par la poste. Chaque enveloppe est personnellement adressée au nom du directeur d'établissement en poste figurant sur la liste du ministère de l'Éducation (MEQ). Compte tenu du fait qu'il soit possible que la personne répertoriée sur la liste officielle du MEQ ne soit plus en poste au moment de l'envoi, les mots *direction d'établissement* sont rajoutés entre parenthèses à la fin du nom

pour s'assurer que la personne réellement en poste prenne connaissance de cette demande. Chaque enveloppe contient une lettre présentant les renseignements généraux sur l'étude, un questionnaire de même qu'une enveloppe de retour déjà affranchie et adressée à l'équipe de recherche. Cette lettre informe le participant sur le contexte de réalisation de l'étude, la date limite pour le retour des questionnaires et rappelle que le participant n'a pas à s'identifier nominalement sur le questionnaire. Cette lettre est présentée à l'appendice A.

Par la suite, une lettre de rappel est postée le 22 juin à l'ensemble des directeurs sélectionnés pour participer à la recherche. Cette nouvelle lettre vise, d'une part, à remercier celles et ceux qui ont répondu au questionnaire et, d'autre part, invite les autres à remplir le questionnaire puisque cette relance concorde avec le départ des élèves pour le congé estival.

3.5 Codification et traitement des données

Les données recueillies à l'aide des questionnaires sont d'abord saisies et codées dans un document WORD et sauvegardées en format texte seulement. Cette matrice de données est ensuite intégrée au logiciel S.P.S.S (*Statistic Package for Social Science*) pour le traitement statistique. Dans le cadre de cette étude, seules les statistiques descriptives que sont la fréquence, la moyenne et l'écart-type sont utilisées. Ce traitement est possible pour la totalité des questions fermées du questionnaire.

Tel que souligné précédemment, les commentaires fournis par les participants aux questions ouvertes 10 et 11 sont présentées en appendice et ne font pas l'objet de traitement spécifique dans le cadre de cette recherche. Cependant, dans le prochain chapitre, certains passages de ces commentaires seront utilisés pour compléter et enrichir la présentation des résultats.

3.6 Limites de la recherche

D'abord, il est nécessaire de mentionner que cette recherche ne vise pas à établir le portrait global ou exhaustif des stratégies de prévention du suicide mises en place dans les écoles secondaires de la province du Québec, ni à présenter les causes ou la genèse de la détresse psychologique et du suicide chez les jeunes. De plus, cette recherche ne se veut pas non plus prescriptive ou normative en matière de prévention du suicide en milieu scolaire. Les résultats peuvent cependant être utilisés par les différents intervenants qui s'intéressent à la prévention du suicide en milieu scolaire afin de mieux comprendre le point de vue de ces acteurs. Essentiellement, cette étude vise à recueillir de l'information sur l'expérience, les opinions et les perceptions des directeurs concernant la détresse psychologique et la prévention du suicide dans les milieux scolaires. Ayant bien cerné les visées de cette étude, il s'avère maintenant nécessaire de présenter d'autres limites de cette dernière.

Certaines limites exprimées sont en lien avec la méthode de cueillette des données retenues pour cette étude. D'abord, l'enquête par questionnaire ne permet pas un contrôle suffisant sur l'identité des véritables répondants du questionnaire. Deuxièmement, la

désirabilité sociale constitue un biais soulevé par Sabourin, Valois et Lussier (1998) lorsqu'il s'agit d'une enquête par questionnaire. Ce biais fait en sorte que les individus ont tendance à répondre aux questions d'une manière socialement acceptable ou approuvée.

Troisièmement, bien que le taux de participation observé soit élevé considérant qu'il s'agit d'une étude réalisée par courrier, il faut reconnaître que 48% des personnes sollicitées n'ont pas retourné le questionnaire. Cette situation invite le lecteur à la prudence lors de l'interprétation des résultats de l'étude. Il n'est pas impossible, par exemple, que dans l'ensemble, les directeurs qui ont répondu au questionnaire puissent être des personnes oeuvrant dans des écoles un peu plus proactives en matière de prévention du suicide que les directeurs qui n'ont pas répondu au questionnaire de recherche. L'envoi du questionnaire à une période tardive de l'année peut aussi avoir influé sur ce taux de réponse.

Dans le cadre de cette recherche, l'instrument de mesure a été validé par un jury d'experts qui a pu commenter plusieurs versions du questionnaire. De plus, des personnes spécialisées dans le domaine de la prévention du suicide ont émis des commentaires sur le questionnaire. Le processus de validation du questionnaire aurait pu inclure le recours à un sous-échantillon afin de vérifier les qualités métriques de l'instrument de mesure. Cette possibilité fut rejetée puisque l'étude vise l'ensemble des directeurs d'établissement scolaire secondaire, ce qui rendait impossible le recours à ce procédé. Devant cette particularité, le questionnaire a été présenté à trois directions-adjointes dans le but de

recueillir le maximum de commentaires et ainsi procéder à des changements concernant l'instrument de recherche.

Dans les pages qui suivent, il y aura une présentation des résultats qui permettra de connaître l'expérience des directeurs d'école secondaire en lien avec la réalité du suicide et la détresse psychologique chez les élèves.

Présentation et analyse des résultats

Présentation et analyse des résultats

Ce chapitre présente l'ensemble des résultats de l'enquête. Afin d'en faciliter la consultation, la présentation tient compte de certains regroupements. Quatre grandes divisions composent ce chapitre : 1) l'expérience des participants en lien avec la réalité du suicide et la détresse psychologique des élèves; 2) les stratégies de prévention du suicide présentes dans les écoles des participants en 2000-2001; 3) les opinions des participants sur différents aspects liés à la détresse psychologique et la prévention du suicide en milieu scolaire et 4) la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire.

Quand cela est pertinent, les résultats sont mis en parallèle avec certains écrits sur le sujet. De plus, il arrive que les commentaires des participants, mis en appendice, soient repris textuellement pour appuyer et enrichir l'analyse des résultats.

4.1 Expérience des participants en lien avec la réalité du suicide et la détresse psychologique des élèves du secondaire

Les premières questions portent sur l'expérience des participants en lien avec la réalité du suicide et la détresse psychologique chez les élèves du secondaire.

4.1.1 Nombre de tentatives et de suicides effectués par des élèves fréquentant l'école où le participant occupait un poste de direction

À la question 1, chaque participant devait indiquer le nombre de fois qu'une tentative de suicide connue avait été effectuée par des élèves qui fréquentaient l'école où il était en poste.

Tableau 4

Distribution des participants (n=173) en fonction du nombre de tentatives de suicide effectuées par des élèves fréquentant l'école où le participant occupait un poste de direction

Rappel de la question :

« Depuis que vous êtes à un poste de direction d'école, combien d'élèves ont fait, dans l'école ou dans un autre endroit, une tentative de suicide connue par les autorités de l'école? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|----------------------|---------------|----------|
| aucun | 20 | 11,6 |
| une ou un élève | 18 | 10,4 |
| entre 2 et 5 élèves | 82 | 47,4 |
| entre 6 et 10 élèves | 27 | 15,6 |
| plus de 10 élèves | 26 | 15,0 |

L'observation du tableau 4, *Distribution des participants en fonction du nombre de tentatives de suicide effectuées par des élèves fréquentant l'école où le participant occupait un poste de direction*, permet de constater que la majorité des participants, soit 88,4%, ont déjà vécu un tel événement alors qu'ils occupaient un poste de direction dans une école. Seulement 11,6% des directeurs participant à l'enquête n'ont jamais vécu une telle situation alors qu'ils étaient en poste dans une école. Ce tableau révèle aussi que

près de la moitié des participants, soit 47,4%, ont répondu qu'un tel événement s'était produit entre 2 et 5 fois. Il y a même 15% des participants qui ont dit que cela s'est produit à plus de 10 reprises.

À la question 2, le participant était ensuite invité à indiquer le nombre d'élèves qui se sont suicidés, dans l'école ou à l'extérieur de l'école, alors qu'il occupait un poste de direction dans l'établissement que fréquentaient ces élèves.

Tableau 5

Distribution des participants (n=177) en fonction du nombre d'élèves qui ont complété un suicide alors que le participant était en poste dans l'école que fréquentaient ces élèves

Rappel de la question :

« Depuis que vous êtes à un poste de direction d'école, combien d'élèves ont complété un suicide, dans l'école ou dans un autre endroit, alors que vous occupiez des fonctions dans l'établissement que fréquentaient cet, cette ou ces élèves? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|----------------------|---------------|----------|
| aucun | 94 | 53,1 |
| une ou un élève | 43 | 24,3 |
| deux élèves | 21 | 11,9 |
| trois élèves | 6 | 3,4 |
| plus de trois élèves | 13 | 7,3 |

En observant le tableau 5, *Distribution des participants en fonction du nombre d'élèves qui ont complété un suicide alors que le participant était en poste dans l'école que fréquentaient ces élèves*, il est possible de constater que près de la moitié des

participants ont répondu avoir été confrontés à un tel événement à au moins une reprise dont treize participants qui l'ont vécu à plus de trois reprises. Il y a 24,3% des participants qui l'ont vécu à une seule reprise ce qui représente près d'un participant sur quatre.

Ces premiers résultats appuient les propos de Milsom (2002) voulant qu'il soit probable, compte tenu des taux de suicide et du nombre de tentatives de suicide faits par les adolescents, que les éducateurs et les autres membres du personnel des écoles aient à vivre l'expérience du suicide ou de la tentative de suicide d'un élève durant leur carrière.

4.1.2 Évaluation, par les participants, du taux de détresse psychologique des élèves de leur école au cours de l'année 2000-2001

La question 4 demandait aux participants d'évaluer le pourcentage d'élèves qui, selon eux, avaient vécu une détresse psychologique importante au cours de l'année 2000-2001. Dans la première section du questionnaire, l'élève vivant une détresse psychologique est défini en ces termes :

Une ou un élève vivant une détresse psychologique est celle ou celui qui se trouve dans un état situationnel de souffrance qui perdure ou non. Cette souffrance laisse transparaître (par des indices verbaux, physiques ou comportementaux) de l'anxiété, de l'insécurité, de la crainte ou des difficultés d'adaptation importantes.

Les participants ont répondu à cette question en fonction de cette référence commune en ce qui a trait à la détresse psychologique. Cette définition a été élaborée aux fins de la présente étude en s'inspirant des travaux de Mirowsky et Ross (1989) de même que ceux de Desmarais et al. (2000).

Tableau 6

Distribution des participants (n=175) selon leur évaluation du nombre d'élèves ayant vécu une détresse psychologique importante au cours de l'année 2000-2001

Rappel de la question :

« En vous référant à l'année scolaire 2000-2001, quel est, selon vous, le pourcentage d'élèves de votre établissement ayant vécu une détresse psychologique importante? »

Selon moi, une détresse psychologique importante fut vécue par :

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|--|---------------|----------|
| moins de 1% des élèves de mon école | 16 | 9,1 |
| entre 1 et 5 % des élèves de mon école | 84 | 48,0 |
| entre 6 et 10 % des élèves de mon école | 46 | 26,3 |
| entre 11 et 20 % des élèves de mon école | 17 | 9,7 |
| plus de 20 % des élèves de mon école | 8 | 4,6 |
| <i>Je suis incapable de répondre.</i> | 4 | 2,3 |

Le tableau 6, *Distribution des participants selon leur évaluation du nombre d'élèves ayant vécu une détresse psychologique importante au cours de l'année 2000-2001*, démontre que la majorité des participants, soit 74,3%, évaluent qu'entre 1 et 10% des élèves de leur école ont vécu une détresse psychologique importante. De plus, 9,7% des directeurs, soit près d'un sur dix, évaluent qu'entre 11 et 20% des élèves ont vécu une telle situation au cours de l'année scolaire 2000-2001. Finalement, il est à noter que 8 participants considèrent que plus de 20% de leurs élèves ont vécu une détresse psychologique importante au cours de l'année 2000-2001.

4.1.3 Perception des participants quant au niveau de préoccupation verbalisé par les enseignants de leur école face à la détresse psychologique des élèves en 2000-2001

La question 3 visait à savoir si les directeurs avaient entendu des enseignants de leur école dire que la détresse psychologique des élèves était une préoccupation pour eux.

Tableau 7

Distribution des participants (n=176) en fonction du degré de préoccupation verbalisé par leurs enseignants en ce qui concerne la détresse psychologique vécue par les élèves de leur école durant l'année 2000-2001

Rappel de la question :

« Cette année, les enseignants de votre école ont-ils verbalisé, en votre présence, le fait que la détresse psychologique chez les élèves est une préoccupation pour eux? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|---------------|---------------|----------|
| non | 16 | 9,1 |
| oui, un peu | 123 | 69,9 |
| oui, beaucoup | 37 | 21,0 |

Le tableau 7, *Distribution des participants en fonction du niveau de préoccupation verbalisé par leurs enseignants en ce qui concerne la détresse psychologique vécue par les élèves de leur école durant l'année 2000-2001*, démontre que 21% des participants ont répondu que les enseignants de leur école ont *beaucoup* verbalisé le fait que la détresse psychologique des élèves était une préoccupation pour eux et que 69,9% des participants disent que les enseignants de leur école l'ont *un peu* verbalisé. Ces résultats

indiquent que dans la grande majorité des écoles, les enseignants verbalisent à la direction de l'école le fait que la détresse psychologique de leurs élèves les préoccupe.

4.2 Stratégies de prévention du suicide présentes dans l'école des participants en 2000-2001

La question 9 a permis d'identifier certaines stratégies de prévention du suicide qui furent présentes dans l'école des participants durant l'année 2000-2001. Parmi les huit stratégies proposées dans le questionnaire, les participants devaient indiquer celles qui furent présentes dans leur école au cours de l'année où le questionnaire a été rempli le questionnaire. Puisque chaque participant à l'enquête représente une école secondaire québécoise, la description s'effectuera en parlant en terme d'écoles et non de participants. Les stratégies sont présentées dans le tableau 8 qui s'intitule *Présentation, par ordre décroissant d'occurrence, de différentes stratégies de prévention du suicide existantes en 2000-2001 dans les écoles ayant participé à l'étude.*

Tableau 8

Présentation, par ordre décroissant d'occurrence, de différentes stratégies de prévention du suicide existantes en 2000-2001 dans les écoles ayant participé à l'étude

| <i>STRATÉGIES</i> | <i>non</i> | | <i>oui</i> |
|---|------------|----------|------------|
| | <i>n</i> | <i>%</i> | <i>%</i> |
| Animation, dans les classes, d'activités de PRÉVENTION du suicide | 173 | 19,7 | 80,3 |
| Élaboration d'un programme écrit de POSTVENTION (actions à faire dans l'école suite à une tentative de suicide ou au suicide d'une ou d'un élève) | 171 | 31,6 | 68,4 |
| Participation des enseignants à une ou des activités de formation portant sur la prévention du suicide | 170 | 50,6 | 49,4 |
| Création d'un comité de prévention du suicide dans l'école regroupant, entre autres, des enseignants, des membres de la direction, des professionnels non enseignants, des parents et des élèves | 172 | 52,3 | 47,7 |
| Création d'un groupe composé d'élèves de l'école (SENTINELLE ou PAIRS AIDANTS) formés pour la PRÉVENTION du suicide | 171 | 65,5 | 34,5 |
| Dépistage annuel et systématique des élèves à risque de suicide | 172 | 68,6 | 31,4 |
| Élaboration d'une politique écrite d'école à l'égard de la PRÉVENTION du suicide (objectifs, orientations, stratégies, etc.) | 172 | 70,3 | 29,7 |
| Présentation d'une séance générale d'information à l'intention des parents afin de leur permettre d'acquérir des connaissances sur le suicide et sur les ressources de prévention existant dans le milieu | 171 | 80,1 | 19,9 |

L'animation d'activités de prévention du suicide dans les classes représente la stratégie qui fut la plus présente dans les écoles participantes puisque que 80,3% ont retenu cette stratégie au cours de l'année 2000-2001. Deuxièmement, il s'avère que 68,4% des écoles participantes possédaient un *programme écrit de postvention* qui indique les actions à faire suite à une tentative grave de suicide ou au suicide d'un élève.

La *participation des enseignants à une ou des activités de formation portant sur la prévention du suicide* de même que la *création d'un comité de prévention du suicide* regroupant, entre autres, des enseignants, des membres de la direction, des professionnels non enseignants, des parents et des élèves furent des stratégies de prévention présentes dans près de la moitié des écoles participantes au cours de l'année 2000-2001.

Les trois stratégies suivantes furent présentes dans près du tiers des écoles participantes. D'abord 34,5% des écoles participantes avaient vu à la *création d'un groupe composé d'élèves de l'école formés pour la prévention du suicide*. Le *dépistage annuel et systématique des élèves à risque de suicide* fut réalisé dans 31,4% des écoles participantes. Quant à elles, 29,7% des écoles participantes possédaient *une politique écrite d'école à l'égard de la prévention du suicide* qui définit, entre autres, les objectifs, les orientations et stratégies que se donne chaque milieu.

En dernière position dans la liste, *la présentation d'une séance générale d'information à l'intention des parents afin de leur permettre d'acquérir des connaissances sur le suicide et sur les ressources de prévention existant dans le milieu* fut la moins fréquente puisque 19,9% des écoles participantes ont dit avoir tenu un tel événement.

4.3 Opinions des participants sur différents aspects liés à la détresse psychologique et à la prévention du suicide en milieu scolaire

Cette deuxième partie de la présentation des résultats regroupe les questions qui permettent d'obtenir les opinions des directeurs d'école secondaire sur différents sujets liés à la détresse psychologique et à la prévention du suicide en milieu scolaire.

4.3.1 Rôles des enseignants dans la prévention du suicide et leur degré de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque

À la question 5 du questionnaire de recherche, les participants devaient exprimer leur degré d'accord ou de désaccord avec cinq énoncés se rapportant aux enseignants quant à leurs rôles en matière de prévention du suicide et quant à leur degré de préparation pour intervenir auprès des élèves à risque de suicide. L'échelle présentée aux participants comprenait 4 points allant de *tout à fait en désaccord* (1 point) jusqu'à *tout à fait en accord* (4 points). Parmi ces énoncés, trois d'entre eux ont aussi été présentés à 1929 enseignants lors d'une précédente enquête menée par Rhéaume, Parent et Boulet (2001). Un tableau permet de comparer les résultats des deux groupes de participants, enseignants et directeurs. La description des résultats se fera en deux temps. Premièrement, à l'aide du tableau 9, *Distribution des participants quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur niveau de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque*, les résultats obtenus auprès des directeurs sont décrits. Ensuite, à l'aide du tableau 10, *Comparaison de la distribution des directeurs et des enseignants quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur niveau de préparation*

pour intervenir auprès de clientèles à risque, les résultats de la présente étude sont comparés à ceux obtenus lors de l'enquête de Rhéaume, Parent et Boulet (2001) qui s'adressait quant à elle aux enseignants au secondaire.

Tableau 9

Distribution des participants quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur niveau de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque

| <i>ÉNONCÉS</i> | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|--------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------|
| | Tout à fait en désaccord | Plutôt en désaccord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | <i>Je ne sais pas.</i> |
| | % | % | % | % | % |
| Les enseignants ont un rôle important à jouer dans la PRÉVENTION du suicide chez les élèves (n=180) | 0,6 | 0,0 | 26,1 | 72,8 | 0,6 |
| Les enseignants doivent être d'importants agents de repérage des élèves démontrant des signes de détresse psychologique (n=180) | 0,6 | 0,6 | 9,4 | 88,9 | 0,6 |
| Les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique (n=177) | 2,8 | 52,5 | 38,4 | 5,6 | 0,6 |
| Les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès d'une ou d'un élève ayant exprimé des idées suicidaires (n=178) | 7,3 | 55,6 | 29,8 | 6,2 | 1,1 |
| Les enseignants eux-mêmes ont un rôle important à jouer auprès de leurs élèves APRÈS le suicide d'une ou d'un élève (n=176) | 0,6 | 4,0 | 27,3 | 65,9 | 2,3 |

La consultation du tableau 9 permet d'abord de constater que les directeurs sont très majoritairement d'accord avec le fait que les enseignants ont un rôle important à jouer dans la prévention du suicide. En effet, à l'énoncé « *les enseignants ont un rôle important à jouer dans la prévention du suicide chez les élèves* », 72,8% des directeurs se sont dits *tout à fait d'accord* avec cet énoncé et 26,1% se disaient *plutôt d'accord* pour un total de 98,9% des participants qui ont exprimé leur accord avec cet énoncé. Parmi les 180 participants, un seul a signalé son désaccord à ce niveau. En plus, à l'énoncé « *les enseignants eux-mêmes ont un rôle important à jouer auprès de leurs élèves après le suicide d'une ou d'un élève* », 93,2% des participants ont exprimé une réponse témoignant leur accord avec l'énoncé. Il y a même 65,9% des directeurs qui se sont dits *tout à fait en accord*.

De plus, à l'énoncé « *les enseignants doivent être d'importants agents de repérage des élèves démontrant des signes de détresse psychologique* », 88,9% des participants ont répondu *tout à fait d'accord* tandis que 9,4% ont répondu *plutôt d'accord*. Seulement 2 participants, parmi les 180 participants, ont exprimé un désaccord avec l'énoncé. Les résultats obtenus à ces trois énoncés vont dans le même sens que certains auteurs. En effet, King (1999), le Conseil permanent de la jeunesse (1995) de même que Wolfle et Siehl (1992) insistent en effet sur le rôle des enseignants au niveau du dépistage des élèves présentant des signes de dépression ou de détresse.

Les deux derniers énoncés de ce tableau sont plutôt en lien avec la préparation des enseignants pour intervenir auprès de certains élèves dans l'école à savoir les élèves démontrant des signes de détresse psychologique et ceux ayant exprimé des idées

suicidaires. D'abord, un peu plus de la moitié des directeurs ont exprimé leur désaccord à l'énoncé « *les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique* ». En effet, 52,5% de ceux-ci ont répondu *plutôt en désaccord* et 2,8% ont répondu *tout à fait en désaccord*. Il y a encore plus de directeurs qui ont exprimé leur désaccord avec l'énoncé « *les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès d'une ou d'un élève ayant exprimé des idées suicidaires* ». C'est alors plus de 60% des participants qui étaient en désaccord. Dans les deux cas, moins de 7% des participants indiquent qu'ils sont *tout à fait d'accord* avec l'idée que leurs enseignants sont suffisamment préparés pour intervenir auprès de ces élèves.

Les trois énoncés présentés aux enseignants ayant participé à l'étude de Rhéaume, Parent et Boulet (2001) sont repris afin de les comparer aux résultats décrits précédemment. Le tableau 10, *Comparaison de la distribution des directeurs et des enseignants quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur niveau de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque*, présente la comparaison entre les résultats des directeurs et ceux des enseignants concernant leur niveau d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur niveau de préparation pour intervenir auprès d'élèves vivant une détresse psychologique.

Tableau 10

Comparaison de la distribution des directeurs (n = 180) et des enseignants (n = 717) quant à leur degré d'accord sur les rôles à jouer par les enseignants dans la prévention du suicide et leur degré de préparation pour intervenir auprès de clientèles à risque

| <i>ÉNONCÉS</i> | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|--------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------|
| | Tout à fait en désaccord | Plutôt en désaccord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | <i>Je ne sais pas.</i> |
| | % | % | % | % | % |
| Les enseignants ont un rôle important à jouer dans la PRÉVENTION du suicide chez les élèves. | | | | | |
| Directeurs d'école | 0,6 | 0,0 | 26,1 | 72,8 | 0,6 |
| Enseignants | 1,3 | 12,1 | 47,7 | 36,7 | 2,3 |
| Les enseignants eux-mêmes ont un rôle important à jouer auprès de leurs élèves APRÈS le suicide d'une ou d'un élève. | | | | | |
| Directeurs d'école | 0,6 | 4,0 | 27,3 | 65,9 | 2,3 |
| Enseignants | 1,5 | 8,4 | 36,7 | 52,5 | 0,8 |
| Les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique. | | | | | |
| Directeurs d'école | 2,8 | 52,5 | 38,4 | 5,6 | 0,6 |
| Enseignants | 22,3 | 49,8 | 19,1 | 1,5 | 7,3 |

Premièrement, il existe une différence assez marquée entre les réponses obtenues auprès des deux échantillons à l'énoncé « *les enseignants ont un rôle important à jouer dans la prévention du suicide chez les élèves* ». Les résultats obtenus auprès des enseignants indiquent que 36,7% d'entre eux se disent *tout à fait d'accord* avec cet énoncé comparativement à 72,8% des directeurs. Il y a donc un écart important de 36,1% entre les deux populations. Un seul directeur a signalé son désaccord avec cet énoncé, mais 13,4% des enseignants ont, quant à eux, exprimé leur désaccord avec le fait qu'ils aient un rôle important à jouer dans la prévention du suicide chez les élèves. Les deux groupes considèrent donc que les enseignants ont un rôle important de prévention à jouer auprès des élèves, mais un plus grand nombre d'enseignants ont signifié leur désaccord.

Deuxièmement, les résultats à l'énoncé « *les enseignants eux-mêmes ont un rôle important à jouer auprès de leurs élèves après le suicide d'une ou d'un élève* » démontrent que les directeurs et les enseignants ont des opinions qui se ressemblent. Les directeurs et les enseignants expriment, de façon très majoritaire, leur accord avec le fait que les enseignants doivent jouer un rôle important auprès de leurs élèves suite au suicide d'un élève. En effet, 93,2% des directeurs ont exprimé une réponse témoignant qu'ils sont en accord avec l'énoncé comparativement à 89,2% des enseignants qui expriment leur accord. À cet effet, King (1999) parle du rôle des enseignants pour dresser une liste des élèves qui risquent d'être affectés par cette expérience et la fournir au comité de crise. Pour leur part, Berman et Jobes (1991) rappellent le rôle des enseignants lors du retour en classe suite au suicide d'un élève.

Finalement, la comparaison des résultats permet de voir que directeurs et enseignants évaluent différemment le degré de préparation des enseignants pour intervenir auprès d'élèves vivant une détresse psychologique. Certes, les deux groupes s'entendent pour dire que le niveau de préparation est insuffisant, mais les enseignants le font avec davantage de conviction. Par exemple, à l'énoncé « *les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique* », plus de 40% des directeurs sont en accord avec cet énoncé. En contrepartie, ce n'est que 20,6% des enseignants qui se sont dits en accord. L'écart est marquant puisqu'il est possible de constater que près du quart des enseignants, soit 22,3%, disent être *tout à fait en désaccord* avec le fait qu'ils sont suffisamment préparés pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique tandis que seulement 2,8% des directeurs ont exprimé une telle réponse.

Même si certains résultats laissent voir des écarts assez importants entre les deux groupes, il est néanmoins important de rappeler que les taux de participation diffèrent entre les deux enquêtes. Lors de l'enquête auprès des enseignants, 37% de ceux-ci ont rendu leur point de vue disponible comparativement à 51% dans le cas des directeurs.

4.3.2 Suicide et prévention du suicide en milieu scolaire

À la question 7, les participants devaient indiquer leur degré d'accord ou de désaccord avec six énoncés généraux se rapportant au suicide ou à sa prévention en milieu scolaire. Le tableau 11, *Opinions des participants relatives à différents énoncés se*

rapportant au suicide ou à la prévention du suicide en milieu scolaire, présente l'ensemble des résultats à cette question.

Tableau 11

Opinions des participants relatives à différents énoncés se rapportant au suicide ou à la prévention du suicide en milieu scolaire

| ÉNONCÉS | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|--------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------|
| | Tout à fait en désaccord | Plutôt en désaccord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | <i>Je ne sais pas.</i> |
| | % | % | % | % | % |
| L'école doit avoir le mandat de s'occuper de la prévention du suicide. (n=176) | 2,8 | 10,8 | 42,6 | 41,5 | 2,3 |
| Parler du suicide à l'école peut donner des idées suicidaires à certains élèves. (n=179) | 41,3 | 43,0 | 8,9 | 2,2 | 4,5 |
| La mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide pourrait laisser croire aux membres de la communauté qu'il existe un problème à ce sujet dans mon école. (n=179) | 46,4 | 36,9 | 14,0 | 2,8 | 0,0 |
| La plupart des élèves qui se suicident ont de graves problèmes de santé mentale. (n=176) | 29,0 | 34,7 | 19,9 | 8,5 | 8,0 |
| La mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dépend beaucoup de la direction d'établissement. (n=179) | 3,4 | 11,7 | 53,6 | 30,7 | 0,6 |
| L'école devrait reconnaître, dans la tâche d'un enseignant, son implication dans un comité de prévention du suicide. (=178) | 6,2 | 18,5 | 34,8 | 37,1 | 3,4 |

Bien que plusieurs auteurs (Dryfoos, 1993; Leenaars & Wenckstern, 1999; Pronovost, 1998; Tierney, 1998) perçoivent le milieu scolaire comme un environnement tout désigné

pour la prévention du suicide, il semblait important, dans le cadre de cette enquête, de vérifier si les personnes qui occupent des postes de direction considèrent que la prévention du suicide est un mandat dont devrait s'acquitter l'école. L'énoncé « *l'école doit avoir le mandat de s'occuper de la prévention du suicide* » a permis de vérifier ce point. Les résultats révèlent que 84,1% des directeurs interrogés considèrent que l'école a le mandat de s'occuper de la prévention du suicide. Il y a même 41,5% des participants qui disent être *tout à fait d'accord*. À l'opposé, seulement 2,8% des participants se disent *tout à fait en désaccord* avec l'idée que l'école doive s'occuper de la prévention du suicide. L'ajout des 10,8% des participants ayant répondu *plutôt en désaccord* permet de croire que 13,6% des participants s'objectent en quelque sorte à l'idée que l'école ait le mandat de s'occuper de la prévention du suicide.

Deux énoncés permettent de voir si les directeurs perçoivent certains côtés plus négatifs liés à la prévention du suicide en milieu scolaire. D'une part, l'énoncé « *parler du suicide à l'école peut donner des idées suicidaires à certains élèves* » permettait de savoir si les directeurs ont des craintes quant aux conséquences potentiellement négatives de parler du suicide à l'école. Certains pensent, par exemple, que des activités parlant du suicide pourraient conduire, entre autres, à l'accroissement du nombre d'élèves ayant des idées suicidaires. Les résultats démontrent que la majorité des participants sont en désaccord avec cet énoncé puisque 84,3% d'entre eux ont répondu *tout à fait en désaccord* ou *plutôt en désaccord*. Des participants ont parfois ajouté, à l'aide d'un commentaire personnel, que cela dépend de la façon dont le sujet est abordé. D'un autre côté, il y a tout de même 11,1% des personnes qui occupent un poste

de direction qui soulignent leur accord avec cet énoncé. Donc, la crainte de constater une recrudescence des idées suicidaires suite à une intervention concernant le suicide est réelle chez ces directeurs. Cela reflète les propos de Dyck (1991) lorsqu'il affirme que certains directeurs craignent qu'un ou des suicides surviennent suite à l'instauration d'activités de prévention du suicide, ce qui ferait que l'école serait alors pointée du doigt. Le commentaire d'un participant (questionnaire no. 161) exprime discrètement cette crainte : « *Une politique de postvention existe à l'école et à la commission scolaire. Il nous faut développer davantage une stratégie et une politique de prévention sans créer de mouvements de réveil et d'incitation* »

De plus, en réponse à l'énoncé « *la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide pourrait laisser croire aux membres de la communauté qu'il existe un problème à ce sujet dans mon école* », les participants ont, pour la plupart, exprimé leur désaccord. En effet, 83,4% de ceux-ci se disent en désaccord face à cet énoncé.

L'énoncé « *la plupart des élèves qui se suicident ont de graves problèmes de santé mentale* » vise à savoir si les participants voient un lien entre la santé mentale et le suicide. Il y a 63,7% des participants qui ont exprimé leur désaccord avec cet énoncé. Quant à eux, 19,9% se disent *plutôt d'accord* tandis que 8,5% se disent *tout à fait en accord*. Il est pertinent de mentionner que 8% des participants ont préféré répondre « *Je ne sais pas.* » à cette question. Plusieurs chercheurs (Boyer & Loyer, 1996; Garland & Zigler, 1993; Pronovost, 1998) font des rapprochements entre la santé mentale et le suicide.

Afin de vérifier si les directeurs considèrent qu'ils ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de stratégies de prévention dans une école, les participants devaient réagir à l'énoncé «*la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dépend beaucoup de la direction d'établissement*». Un grand nombre de participants ont signalé leur accord avec cet énoncé puisque 30,7% ont répondu *tout à fait d'accord* alors que 53,6% ont répondu qu'ils étaient *plutôt d'accord*. Ceux-ci reconnaissent donc, dans une importante proportion, que leur ouverture et leur position face à la prévention du suicide influent grandement sur les actions qui se dérouleront dans leur école en matière de prévention du suicide. À cet effet, Marks (1995) de même que Leenaars et Wenckstern (1999) ne voient pas d'un bon œil le fait que, parfois, la décision d'introduire ou non des activités de prévention revienne uniquement au directeur de l'école. Leenaars et Wenckstern (1999) soutiennent même qu'un directeur d'école ne devrait pas être autorisé à prendre seul une telle décision.

Finalement, les réponses à l'énoncé «*l'école devrait reconnaître, dans la tâche d'un enseignant, son implication dans un comité de prévention du suicide*» ont permis de constater un assez grand degré d'accord malgré le fait que 24,7% des participants s'objectent à cette idée. En effet, 6,2% se disent *tout à fait en désaccord* et 18,5% se disent *plutôt en désaccord*. Considérant que 71,9% des participants semblent favorables à une telle idée, il serait intéressant de chercher à savoir ce que les participants conçoivent comme étant une forme de reconnaissance. Le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) considère que la reconnaissance de l'implication d'un enseignant

dans un comité de prévention, par le directeur, est une condition favorable au maintien de ce comité dans une école.

4.3.3 Contribution possible de l'école à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes

À la question 6, les participants devaient indiquer dans quelle mesure ils croient que l'école peut contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes.

Tableau 12

Distribution des participants (n=174) quant à leur opinion sur le fait que l'école puisse contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes

Rappel de la question :

« À votre avis, l'école peut-elle parfois, elle-même, contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|------------------------|---------------|----------|
| non, je ne crois pas | 6 | 3,4 |
| oui, un peu | 124 | 71,3 |
| oui, beaucoup | 38 | 21,8 |
| <i>Je ne sais pas.</i> | 6 | 3,4 |

Le tableau 12, *Distribution des participants quant à leur opinion sur le fait que l'école puisse contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes*, laisse d'abord voir qu'une très forte majorité des participants reconnaissent que le milieu scolaire peut contribuer à la naissance de la détresse psychologique. En effet, seulement 3,4% des participants ne reconnaissent pas l'école comme pouvant faire naître la détresse

psychologique chez un élève. Parmi l'ensemble des participants, 93,1% croient que l'école peut elle-même parfois contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes, près de 22% vont jusqu'à dire que l'école peut *beaucoup* y contribuer.

Des écrits attirent l'attention en exposant le caractère parfois stressant de l'école pour certains élèves. D'abord, Aubin et al. (2002) mentionnent, grâce à l'« *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999* », que la moitié des adolescents de 13 ans et le quart des adolescents de 16 ans interrogés disent avoir subi de la violence à l'école au cours de l'année où s'est déroulée leur enquête. Ces violences pouvaient être des injures, des menaces, des gifles ou des coups de poing ou du taxage.

Le modèle écologique de la Colombie-Britannique présenté par White et Jodoin (1998) met en évidence différents systèmes dont il faut tenir compte pour comprendre le phénomène du suicide chez les adolescents. Selon leurs propos, l'école représente un système qui peut contribuer à l'apparition de facteurs de risque ou de protection dépendamment de l'environnement scolaire et des expériences vécues par l'individu. Parmi les facteurs de risque, ces auteures dénotent un cumul d'expériences scolaires négatives, l'absence de liens significatifs, les échecs ou l'expulsion. En contrepartie, l'implication des parents, la présence d'adultes qui croient en eux et l'encouragement à participer sont reconnus comme étant plutôt des facteurs de protection.

4.3.4 Importance des facteurs de protection dans les stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire

Dans les écrits, il s'avère que plusieurs chercheurs (Eggert, Thompson & Herting, 1994; Silverman & Felner, 1995, Pronovost, 1998; White, 1998) considèrent le développement des facteurs de protection comme étant une avenue à privilégier dans la prévention du suicide. Une bonne estime de soi, le développement de stratégies d'adaptation face au stress, la capacité à résoudre des problèmes personnels et la présence de soutien social sont des facteurs de protection qui ressortent souvent dans les écrits.

Tableau 13

Distribution des participants (n=176) quant à l'importance accordée au développement des facteurs de protection chez les élèves dans les stratégies de prévention du suicide dans une école

Rappel de la question :

« Les recherches tendent à démontrer qu'il existe différents facteurs de protection (bonne estime de soi, développement de stratégies d'adaptation face au stress, capacité à résoudre des problèmes personnels, présence de soutien social, etc.) pouvant aider à diminuer l'émergence de la détresse psychologique et des pensées suicidaires chez les jeunes. »

Selon vous, quelle importance l'école devrait-elle accorder à ces facteurs de protection à l'intérieur de ses stratégies de prévention du suicide chez les élèves?

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|---------------------------------------|---------------|----------|
| peu d'importance | 0 | 0,0 |
| une importance modérée | 21 | 11,9 |
| une grande importance | 154 | 87,5 |
| <i>Je suis incapable de répondre.</i> | 1 | 0,6 |

Les participants devaient s'exprimer sur l'importance que devrait prendre le développement des facteurs de protection dans l'ensemble des stratégies de prévention dans une école. Le tableau 13, *Distribution des participants quant à l'importance accordée au développement des facteurs de protection chez les élèves dans les stratégies de prévention du suicide dans une école*, indique que 87,5% des participants ont répondu que l'école devrait accorder une *grande importance* à ces facteurs de protection. Les directeurs partagent donc l'opinion de ces chercheurs.

4.3.5 Pertinence de différentes stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire

La question ayant permis de connaître les stratégies en place dans les écoles participantes au cours de l'année scolaire 2000-2001 permettait aussi aux participants de s'exprimer quant à la pertinence qu'ils accordent à chacune de ces huit stratégies à l'aide d'une échelle allant de *peu pertinente* (1 point) jusqu'à *indispensable* (4 points). Afin d'établir des comparaisons entre les différentes stratégies, le calcul de la moyenne obtenue à l'aide de cette échelle en quatre points constitue le choix retenu. Les réponses « *Je ne sais pas.* » n'ont évidemment pas été considérées dans le calcul de la moyenne. Le tableau 14, *Présentation, par ordre décroissant de moyenne, de l'opinion des participants quant à la pertinence de différentes stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire*, permet d'apprécier l'opinion des participants à ce sujet. L'analyse des moyennes obtenues à ces stratégies indique qu'il n'existe qu'un faible écart, au niveau des moyennes, entre la stratégie jugée la plus pertinente et celle étant jugée la moins pertinente aux yeux des participants.

Tableau 14
Présentation, par ordre décroissant de moyenne, de l'opinion des participants
quant à la pertinence de différentes stratégies de prévention
du suicide en milieu scolaire

| ÉNONCÉS | Moy. | É.T. | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|------|------|---------------------|-----------------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------|
| | | | Peu pertinente % | Moyennement pertinente % | Pertinente % | Indispensable % | <i>Je ne sais pas.</i> % |
| Élaboration d'un programme écrit de POSTVENTION (actions à faire dans l'école suite à une tentative de suicide ou le suicide d'une ou d'un élève) (n=175) | 3,55 | 0,63 | 1,1 | 4,0 | 33,7 | 61,1 | 0,0 |
| Participation des enseignants à une ou des activités de formation portant sur la prévention du suicide (n=172) | 3,31 | 0,62 | 0,6 | 6,4 | 54,1 | 38,4 | 0,6 |
| Animation, dans les classes, d'activités de PRÉVENTION du suicide (n=179) | 3,22 | 0,64 | 1,1 | 8,4 | 57,5 | 33,0 | 0,0 |
| Création d'un comité de prévention du suicide dans l'école regroupant, entre autres, des enseignants, des membres de la direction, des professionnels non enseignants, des parents et des élèves (n=171) | 3,21 | 0,85 | 5,8 | 9,9 | 40,9 | 42,7 | 0,6 |
| Création d'un groupe composé d'élèves de l'école (SENTINELLE ou PAIRS AIDANTS) formés pour la PRÉVENTION du suicide (n=171) | 3,03 | 0,75 | 4,1 | 13,5 | 55,6 | 24,6 | 2,3 |
| Dépistage annuel et systématique des élèves à risque de suicide (n=175) | 3,01 | 0,85 | 5,7 | 17,7 | 45,5 | 29,7 | 1,7 |
| Élaboration d'une politique écrite d'école à l'égard de la PRÉVENTION du suicide (objectifs, orientations, stratégies, etc.) (n=177) | 2,99 | 0,85 | 6,8 | 15,8 | 48,6 | 28,2 | 0,6 |
| Présentation d'une séance générale d'informations à l'intention des parents afin de leur permettre d'acquérir des connaissances sur le suicide et sur les ressources de prévention existant dans le milieu (n=173) | 2,93 | 0,81 | 7,5 | 13,3 | 56,6 | 21,4 | 1,2 |

La stratégie perçue comme étant la plus pertinente en milieu scolaire est *l'élaboration d'un programme écrit de postvention* qui obtient une moyenne de 3,55 (É.T.=0,63). Il y a même 61,1% des directeurs qui considèrent que cette stratégie est *indispensable*. L'ajout des 33,7% qui ont jugé cette stratégie *pertinente* fait un total de 94,8% des participants qui ont une perception plutôt positive de cette stratégie.

Les cinq autres stratégies ont obtenu des moyennes oscillant entre 3,31 et 3,01. Parmi ces cinq stratégies, il y a d'abord la *participation des enseignants à une ou des activités de formation portant sur la prévention du suicide* où 38,4% des directeurs indiquent que cette stratégie est *indispensable*. Viennent ensuite *l'animation d'activités de prévention du suicide dans les classes*, *la création d'un comité de prévention du suicide dans l'école*, *la création d'un groupe composé d'élèves de l'école (sentinelle ou pairs aidants) formés pour la prévention du suicide* et finalement *le dépistage annuel et systématique des élèves à risque de suicide* avec une moyenne de 3,01 (É.T.= 0,85).

Deux stratégies ont obtenu une moyenne légèrement inférieure à 3 sur l'échelle. D'abord, *l'élaboration d'une politique écrite d'école à l'égard de la prévention du suicide* avec une moyenne de 2,99 (É.T.= 0,85). Il s'avère que 28,2% des participants ont jugé cette stratégie comme étant *indispensable*. Finalement, *la présentation d'une séance générale d'informations à l'intention des parents afin de leur permettre d'acquérir des connaissances sur le suicide et sur les ressources de prévention existant dans le milieu* constitue la stratégie perçue comme étant la moins pertinente avec une moyenne de 2,93 (É.T.= 0,81). Bien que 56,6% la trouve *pertinente*, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit

de la stratégie où se trouve le plus haut pourcentage de participants qui ont répondu *peu pertinente* avec 7,5%. Quelques participants ont commenté cette stratégie en disant que le taux de participation des parents à de telles réunions était souvent faible.

Somme toute, il est possible de dire que les participants perçoivent plutôt positivement les stratégies proposées puisque les moyennes identifiées à l'aide de l'échelle en quatre points sont toutes près de 3 ou supérieures à 3 sur cette échelle.

4.3.6 Actions ou tâches que les participants se disent prêts à faire en lien avec la prévention du suicide à l'école

À la question 10, une liste d'actions ou de tâches en lien avec la prévention du suicide dans une école était proposée. Les participants devaient indiquer leur degré d'accord ou de désaccord avec le fait qu'il s'agit d'une action ou d'une tâche dont ils devraient s'acquitter en tant que directeur. L'échelle de type Likert en quatre points allant de *tout à fait en désaccord* (1 point) jusqu'à *tout à fait d'accord* (4 points) a permis d'effectuer le calcul des moyennes. Les réponses « *Je ne sais pas.* » n'ont pas été considérées dans le calcul de la moyenne. De plus, un espace était offert aux participants afin d'indiquer d'autres actions ou tâches qu'ils jugent importantes et qu'ils seraient prêts à accomplir.

Tableau 15

Présentation, par ordre décroissant de moyenne, des actions et des tâches que les participants se disent prêts à faire en lien avec la prévention du suicide à l'école

| <i>ACTIONS</i> | | | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|---|------|------|--------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|------------------------|
| | Moy. | É.T. | Tout à fait en désaccord | Plutôt en désaccord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | <i>Je ne sais pas.</i> |
| | | | % | % | % | % | % |
| S'assurer qu'il existe ou élaborer avec d'autres intervenants une politique écrite de POSTVENTION (actions à faire dans l'école suite à une tentative de suicide ou le suicide d'une ou d'un élève) (n=178) | 3,59 | 0,58 | 0,0 | 4,5 | 32,0 | 62,9 | 0,6 |
| S'assurer qu'il existe ou élaborer avec d'autres intervenants une politique écrite de PRÉVENTION (objectifs, stratégies, activités, etc.) dans son école (n=179) | 3,31 | 0,78 | 3,9 | 7,8 | 40,2 | 46,4 | 1,7 |
| Participer à des rencontres avec les différentes ressources extérieures (CLSC, régie régionale de santé, hôpitaux, organismes de prévention du suicide) afin de développer un partenariat clair en matière de prévention du suicide (n=179) | 3,31 | 0,74 | 3,4 | 6,1 | 45,8 | 44,1 | 0,6 |
| Coordonner les rencontres entre les différents intervenants qui travaillent sur la prévention du suicide chez les élèves de l'école (n=179) | 3,19 | 0,89 | 6,7 | 11,2 | 38,5 | 43,0 | 0,6 |
| Travailler personnellement à conscientiser les enseignants de l'importance de leur rôle et de leur implication dans la prévention du suicide (n=179) | 3,16 | 0,70 | 2,2 | 10,6 | 55,9 | 31,3 | 0,0 |
| Dégager des enseignants pour leur permettre de participer à des réunions ou siéger à des comités portant sur la prévention du suicide (les coûts étant absorbés sur le budget d'opération de l'école) (n=178) | 2,88 | 0,90 | 10,1 | 15,7 | 48,3 | 24,2 | 1,7 |

Le tableau 15, *Présentation, par ordre décroissant de moyenne, des actions et des tâches que les participants se disent prêts à faire en lien avec la prévention du suicide à l'école*, permet de constater qu'une seule action est considérée, par la presque totalité des participants, comme faisant partie de leur mandat. Selon eux, il est primordial qu'il existe, ou qu'ils élaborent avec d'autres intervenants, une politique écrite de postvention qui indique les actions à faire dans l'école suite à une tentative de suicide ou le suicide d'une ou d'un élève. Il y a 62,9% des participants qui se sont dits *tout à fait d'accord*. Seulement 8 participants étaient *plutôt en désaccord* et c'est la seule tâche où personne n'était *tout à fait en désaccord*. Ce résultat indique, encore une fois, que les participants trouvent important d'être bien préparés afin de savoir comment réagir advenant qu'une tentative de suicide ou un suicide ne survienne parmi les élèves de leur école. Tierney (1998) insiste sur l'importance qu'une école soit préparée à faire face à de telles situations en spécifiant que les directions d'école qui n'ont pas de programme écrit de prévention du suicide s'exposent à la critique si un incident malheureux se produit. De plus, Tierney (1998) mentionne que ces écoles ne sont ni préparées pour accompagner les élèves suicidaires ni préparées pour réagir, en postvention, auprès du personnel et des élèves de l'école.

Deux actions sont ensuite sur un pied d'égalité avec des moyennes de 3,31. Il y a d'abord le fait de s'assurer qu'il existe, ou élaborer avec d'autres intervenants, une politique écrite de prévention dans son école (É.T.= 0,78). De plus, les directeurs se disent, pour la plupart, prêts à participer à des rencontres avec les différentes ressources extérieures (É.T.= 0,74) comme le CLSC, la régie régionale de santé, les hôpitaux, les

organismes de prévention du suicide et ce, dans le but de développer un partenariat clair en matière de prévention du suicide.

En quatrième position, avec une moyenne de 3,19 (É.T.= 0,89), se retrouve la coordination de rencontres entre les différents intervenants qui travaillent sur la prévention du suicide chez les élèves de l'école. De plus, il est à noter que 55,9% des directeurs ont répondu être *plutôt d'accord* et 31,3% ont dit être *tout à fait d'accord* avec l'idée qu'ils devraient travailler personnellement à conscientiser les enseignants à l'importance de leur rôle et à l'importance de leur implication dans la prévention du suicide.

Finalement, un plus grand nombre de participants, soit un total de 25,8%, ont signalé leur désaccord avec l'idée qu'ils devraient dégager des enseignants pour leur permettre de participer à des réunions ou de siéger sur des comités portant sur la prévention du suicide en absorbant les coûts à même le budget d'opération de leur école. Il y a cependant 43 participants, ou 24,2%, qui, pour leur part, se disent *tout à fait d'accord* avec cette idée. Le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska (1999) identifie la libération de certains membres du personnel ayant comme mandat la prévention du suicide comme étant un facilitateur dans une démarche d'implantation de telles activités de prévention du suicide.

Un espace dans le questionnaire permettait aux participants de commenter le tableau ou d'ajouter d'autres actions dont ils seraient prêts à s'acquitter en tant que directeur

dans une école. Certains participants insistent alors pour parler de l'importance du climat et de l'environnement scolaire qu'on offre aux jeunes quand il est question de prévention du suicide. Voici certains des commentaires formulés :

« Activités d'école qui favorisent un climat de respect, d'entraide et de valorisation personnelle. » (questionnaire no.048)

« Plutôt que de prendre du temps pour parler ou informer sur le suicide, je crois qu'il est plus important de prendre du temps pour VIVRE des relations harmonieuses et aidantes avec les élèves et entre les intervenants. »
(questionnaire no. 080)

Un autre commentaire souligne plutôt l'apport de la direction du côté administratif :

« Certains professionnels sont plus aptes à s'occuper de ce dossier que la direction. Cela n'empêche pas de faciliter le travail du côté administratif. »
(questionnaire no. 019)

Dans l'ensemble, plusieurs directeurs démontrent de l'ouverture et semblent prêts à s'acquitter de différentes tâches en lien avec la prévention du suicide. Il ne faut pas oublier que certaines personnes en poste déploient déjà beaucoup d'énergie dans leur école respective.

4.3.7 Aisance des participants pour rencontrer des élèves vivant une détresse psychologique ou ayant exprimé des idées suicidaires

Les participants devaient répondre aux questions 12 et 13, à partir des choix «*peu à l'aise*», «*à l'aise*» ou «*très à l'aise*», afin d'indiquer leur aisance pour établir un contact avec un élève vivant une détresse psychologique ou ayant exprimé des idées suicidaires. De façon générale, les directeurs qui ont répondu au questionnaire se considèrent assez à l'aise pour rencontrer ces élèves. Les tableaux 16 et le tableau 17 présentent les résultats obtenus.

Le tableau 16, *Distribution des participants quant à leur aisance pour rencontrer un élève vivant une détresse psychologique*, indique que 39% des participants se considèrent *très à l'aise* pour rencontrer un élève vivant une détresse psychologique. Ce pourcentage diminue sensiblement au tableau 17, *Distribution des participants quant à leur aisance pour rencontrer un élève ayant exprimé des idées suicidaires*, et atteint 33,9% lorsqu'il s'agit plutôt d'un élève ayant exprimé son intention de s'enlever la vie. L'ajout des pourcentages correspondant aux participants se disant *à l'aise* dans de telles situations fait en sorte que dans les deux cas, plus de 85% des participants ont répondu être *à l'aise* ou *très à l'aise*. Une faible proportion des participants, soit 7,9%, se disent donc *peu à l'aise* pour rencontrer un élève vivant une détresse psychologique tandis que 14,7% se disent *peu à l'aise* pour rencontrer l'élève s'il s'agit d'une personne ayant exprimé son intention de s'enlever la vie.

Tableau 16

Distribution des participants (n=177) quant à leur aisance pour rencontrer un élève vivant une détresse psychologique

Rappel de la question :

« Personnellement, seriez-vous à l'aise pour rencontrer une ou un élève vivant une détresse psychologique? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|------------------------|---------------|----------|
| peu à l'aise | 14 | 7,9 |
| à l'aise | 94 | 53,1 |
| très à l'aise | 69 | 39,0 |
| <i>Je ne sais pas.</i> | 0 | 0,0 |

Tableau 17

Distribution des participants (n=177) quant à leur aisance pour rencontrer un élève ayant exprimé des idées suicidaires

Rappel de la question :

« Personnellement, seriez-vous à l'aise pour établir un contact avec une ou un élève qui vous aurait exprimé son intention de s'enlever la vie ? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|------------------------|---------------|----------|
| peu à l'aise | 26 | 14,7 |
| à l'aise | 89 | 50,3 |
| très à l'aise | 60 | 33,9 |
| <i>Je ne sais pas.</i> | 2 | 1,1 |

4.3.8 Inclusion d'un volet sur la santé mentale dans le projet éducatif des écoles

Partant d'une réflexion émergeant de l'équipe de recherche concernant le projet éducatif des écoles, cette question avait pour but de vérifier une piste d'action éventuelle à envisager dans le domaine de la prévention du suicide en milieu scolaire. Celle-ci consisterait à inclure, dans le projet éducatif de chaque école secondaire du Québec, un volet qui toucherait la santé mentale dans le but d'impliquer le plus grand nombre d'intervenants de l'école dans les efforts de prévention du suicide. Il est à noter que Pronovost (1998) fait aussi référence au projet éducatif puisqu'elle indique que l'école pourrait jouer un rôle actif dans la prévention du suicide en inscrivant le développement des habiletés personnelles et sociales dans son projet éducatif.

Tableau 18

Distribution des participants (n=177) quant à la pertinence d'inclure un volet touchant la promotion de la santé mentale dans le projet éducatif de chacune des écoles du Québec

Rappel de la question :

« Croyez-vous que le fait d'inclure au moins un volet touchant la promotion de la santé mentale dans le projet éducatif de toutes les écoles du Québec serait une avenue intéressante à explorer afin d'impliquer le plus grand nombre d'intervenants de l'école dans les efforts de prévention du suicide? »

| | <i>nombre</i> | <i>%</i> |
|------------------------|---------------|----------|
| non, je ne crois pas | 25 | 14,1 |
| oui, un peu | 55 | 31,1 |
| oui, beaucoup | 89 | 50,3 |
| <i>Je ne sais pas.</i> | 8 | 4,5 |

Comme le montrent les résultats obtenus et présentés dans le tableau 18, *Distribution des participants quant à la pertinence d'inclure un volet touchant la promotion de la santé mentale dans le projet éducatif de chacune des écoles du Québec*, il est permis de dire que plusieurs semblent y voir une avenue qui mérite d'être explorée. En effet, 50,3% des participants ont répondu « *oui, beaucoup* » à cette proposition, tandis que 31,1% sont plus modérés en disant « *oui, un peu* ». Enfin, 14,1% des participants ne voient pas là une avenue intéressante à explorer.

4.4 Mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire

La question 11 se divisait en deux et touchait précisément la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide à l'école. La première section s'adressait uniquement aux directeurs ayant déjà eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. De cette façon, les participants pouvaient, à la lumière de leur expérience, identifier les obstacles qu'ils ont vécus ou perçus durant ces expériences. L'objectif étant de mieux comprendre ce qui rend parfois plus difficile l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Par ailleurs, la deuxième section de cette question s'adressait uniquement aux directeurs n'ayant pas eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Le but étant alors de mieux comprendre ce qui expliquait cette situation.

Pour chacune de ces deux sections, le questionnaire prévoyait un espace permettant aux participants d'indiquer d'autres obstacles à l'implantation de stratégies de prévention

du suicide ou d'autres raisons pouvant expliquer leur non-implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire.

4.4.1 Perceptions des participants quant aux obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire au secondaire

Dans cette première section de la question, les participants devaient, à l'aide d'une échelle en six points allant de « *pas un obstacle* » (0 point) jusqu'à « *obstacle majeur* » (5 points), dire si les obstacles, proposés à l'intérieur de cette question, avaient constitué une difficulté durant leur expérience de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école. Une série de neuf obstacles était proposée aux participants. Tels que présentés dans la question, les obstacles ne doivent pas nécessairement être perçus comme des barrières qui empêchent totalement la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide, mais plutôt comme pouvant nuire ou rendre plus difficiles les efforts faits en matière de prévention du suicide en milieu scolaire. Le tableau 19, *Présentation, par ordre décroissant de moyenne, d'obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide dans les écoles secondaires*, expose les obstacles perçus comme étant les plus importants par les participants.

Tableau 19

Présentation, par ordre décroissant de moyenne, d'obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide dans les écoles secondaires

| <i>OBSTACLES</i> | | | (0) | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
|--|------|------|-----------------|------|------|------|------|-----------------|
| | Moy, | É.T. | pas un obstacle | % | % | % | % | obstacle majeur |
| | | | % | % | % | % | % | % |
| L'inconfort et les craintes des enseignants lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès des élèves à risque de se suicider (n=115) | 3,00 | 1,15 | 1,7 | 8,7 | 21,7 | 31,3 | 28,7 | 7,8 |
| Le nombre insuffisant de professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, psycho-éducateurs) dans l'école (n=111) | 2,84 | 1,63 | 12,6 | 9,0 | 19,8 | 17,1 | 23,4 | 18,0 |
| L'absence d'un budget spécifique permettant à chaque école de soutenir et mettre de l'avant les stratégies de prévention du suicide qui ont été retenues (n=115) | 2,81 | 1,67 | 11,3 | 14,8 | 15,7 | 20,0 | 16,5 | 21,7 |
| L'abondance des sollicitations concernant d'autres problématiques (toxicomanie, abus sexuels, MTS, etc.) (n=114) | 2,61 | 1,62 | 14,9 | 13,2 | 14,9 | 21,9 | 22,8 | 12,3 |
| Les mutations et les changements d'école du personnel enseignant (n=115) | 2,43 | 1,53 | 13,0 | 17,4 | 19,1 | 24,3 | 15,7 | 10,4 |
| Le fait que des enseignants considèrent que la prévention du suicide ne fait pas partie de leur tâche (n=115) | 2,02 | 1,49 | 20,0 | 16,5 | 29,6 | 17,4 | 8,7 | 7,8 |
| La difficulté à trouver un ou des membres du personnel voulant s'engager activement dans le dossier de prévention du suicide de l'école (n=115) | 1,95 | 1,49 | 23,5 | 17,4 | 20,9 | 20,9 | 13,9 | 3,5 |
| Le fait que des parents s'objectent à l'idée de parler du suicide à l'école (n=114) | 1,48 | 1,26 | 28,1 | 24,6 | 25,4 | 17,5 | 1,8 | 2,6 |
| Le manque de soutien de la part des organismes de prévention du suicide de la région (n=114) | 0,99 | 1,30 | 50,9 | 21,9 | 13,2 | 7,0 | 5,3 | 1,8 |

De tous les obstacles présentés, aucun ne dépasse une moyenne de 3 sur l'échelle suggérée. L'obstacle jugé comme étant le plus important est l'inconfort et les craintes des enseignants pour intervenir auprès des élèves à risque de suicide avec une moyenne de 3,00 (É.T.= 1,15). Il est à noter que 7,8% des participants le considèrent comme un *obstacle majeur*. Du même coup, c'est l'obstacle pour lequel le plus faible pourcentage de participants ont répondu que ce n'était *pas un obstacle* avec 1,1%.

Viennent ensuite les deux obstacles pour lesquels le plus grand nombre de participants ont mis la réponse *obstacle majeur*. En effet, le nombre insuffisant de professionnels dans l'école et l'absence d'un budget spécifique pour soutenir et mettre de l'avant des stratégies de prévention sont vus, respectivement par 18% et 21,7% des participants, comme étant des *obstacles majeurs*. Plusieurs auteurs (Conseil permanent de la jeunesse, 1996; Hayden & Lauer, 2000; Raymond, 1993; Tierney, 1998) font allusion au manque d'argent quand il est question des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de stratégies de prévention dans les écoles.

Au quatrième rang, les directeurs considèrent que l'abondance des sollicitations concernant d'autres problématiques telles que la toxicomanie, les abus sexuels et les maladies transmises sexuellement, par exemple, constitue un obstacle non négligeable puisque la moyenne est de 2,61 (É.T.=1,62) et que 12,3% le perçoivent comme un *obstacle majeur*. D'Amours (2000) parle qu'il y a cependant une approche à la pièce où chaque problématique est séparée des autres. Il ajoute que cela fait un grand nombre de demandes adressées au directeur et cela cause un phénomène d'engorgement. À cet effet,

le commentaire d'un participant qui exprime son désaccord avec une approche morcelée des problèmes que vivent les jeunes :

« On parle beaucoup, et de plus en plus, de plusieurs problèmes de façon décousue, séparée, comme les matières scolaires...L'être humain n'est pas compartimenté. Il manque très souvent la perspective globale du sens de la vie. » (questionnaire no.080)

De plus, les participants semblent trouver difficile les mutations et les changements d'école du personnel enseignant pour maintenir de la stabilité au sein des membres qui s'impliquent dans la prévention du suicide, car cette situation est perçue comme le cinquième plus important obstacle de la liste avec une moyenne de 2,43 (É.T.=1,53). Selon le Conseil permanent de la jeunesse (1996), les intervenants des centres de prévention du suicide déplorent aussi les changements fréquents du personnel des écoles, car cela remet continuellement en cause la pérennité des actions de prévention et oblige la reprise des démarches de sensibilisation et de formation du personnel.

Aussi, les directeurs interrogés perçoivent comme un obstacle le fait que certains enseignants considèrent que la prévention du suicide ne fait pas partie de leur tâche puisque la moyenne obtenue pour cet obstacle est de 2,02 (É.T.=1,49). Cependant, peu d'entre eux, 7,8%, considèrent cette situation comme un *obstacle majeur*.

Les autres obstacles ont une moyenne inférieure à 2 sur l'échelle utilisée. La difficulté à trouver un des membres du personnel voulant s'engager activement dans le dossier de

prévention du suicide de leur école est ensuite perçue comme un obstacle plutôt mineur avec une moyenne de 1,95 (É.T.=1,49) et où 23,5% des participants n'y voient *pas* là un *obstacle*. L'objection des parents sur le fait de parler du suicide à l'école, énoncé ayant une moyenne de 1,48 (É.T.=1,26), vient en avant dernière position de la liste.

Le manque de soutien de la part des organismes de prévention du suicide de la région semble être considéré comme un obstacle mineur par les participants puisqu'il obtient la plus faible moyenne, soit 0,99 (É.T.=1,30). Il est à noter qu'un peu plus de la moitié des participants ne voit pas du tout le manque de soutien de la part des organismes de prévention du suicide de leur région comme étant un obstacle. Seulement 14,1% des participants ont mis, pour cet énoncé, une réponse supérieure à 3 sur l'échelle en six points.

Ainsi, aucun des obstacles n'a été perçu comme un obstacle majeur par la majorité des participants. Il semble impossible de pointer un obstacle qui, aux yeux de la majorité des participants, vient nuire à l'implantation de stratégies de prévention du suicide. La distribution des réponses confirme la présence d'obstacles et laisse plutôt supposer que ces derniers diffèrent passablement d'un milieu à l'autre. Ce n'est peut-être pas étranger au fait que la prévention du suicide s'effectue dans des contextes scolaires très variés en termes de clientèles, de personnels et de ressources financières par exemple.

4.4.2 Raisons qui expliquent la non-implication de certains participants dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire

Les résultats qui seront maintenant présentés proviennent de la deuxième section de la question 11, laquelle s'adressait uniquement aux directeurs affirmant n'avoir jamais eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Moins de 60 des 181 participants ont fourni des réponses à cette section. Face à une liste de six raisons, les participants devaient indiquer s'il s'agissait ou non d'une raison qui explique leur non-implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école. Les participants pouvaient indiquer plus d'une raison de la liste. Quelques participants ont cependant répondu *non* pour chacune des raisons sans mentionner d'autres raisons à l'intérieur de l'espace qui leur était ensuite proposé. Le tableau 20, *Présentation, par ordre décroissant d'importance, des raisons qui expliquent la non-implication de certains participants dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire*, présente, par ordre décroissant d'importance, les raisons mentionnées par les participants.

Tableau 20

Présentation, par ordre décroissant d'importance, des raisons qui expliquent la non-implication de certains participants dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire

| <i>RAISONS</i> | Ne constitue pas une raison | Constitue une raison | <i>Je ne peux répondre.</i> |
|--|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| | % | % | % |
| Les écoles sont abondamment sollicitées concernant d'autres problématiques (toxicomanie, abus sexuels, MTS, etc.). (n=57) | 38,6 | 61,4 | 0,0 |
| Les écoles ne reçoivent aucun budget spécifique pour mettre de l'avant des stratégies de prévention du suicide. (n=56) | 42,9 | 53,6 | 3,6 |
| Aucun membre du personnel n'a démontré son intérêt pour s'engager activement dans le dossier de prévention du suicide dans l'école ou les écoles où vous avez occupé un poste de direction d'établissement. (n=58) | 65,5 | 29,3 | 5,2 |
| Aucun organisme de prévention du suicide n'a sollicité l'école ou les écoles où vous avez occupé un poste de direction d'établissement. (n=58) | 69,0 | 27,6 | 3,4 |
| Vous en êtes à vos premières années à un poste de direction d'établissement. (n=57) | 70,2 | 26,3 | 3,5 |
| La réalité du suicide n'est pas présente jusqu'à maintenant dans l'école ou les écoles où vous avez occupé un poste de direction d'établissement. (n=58) | 81,0 | 17,2 | 1,7 |

Deux raisons se démarquent davantage des autres. Premièrement, le fait que les écoles sont abondamment sollicitées pour d'autres problématiques représente la raison la plus fréquemment évoquée, car 61,4% des 57 participants l'ont mentionnée pour expliquer leur non-implication. Suite à la consultation des intervenants du milieu scolaire,

le Conseil permanent de la jeunesse (1996) rapporte effectivement que plusieurs membres de directions d'école avouent se sentir débordés par toutes les demandes et les préoccupations légitimes concernant diverses problématiques touchant les jeunes. D'Amours (2000) indique que ce grand nombre de demandes résulte en un manque d'ouverture de la direction et un refus de tenir certaines activités. Pour expliquer sa non-implication jusqu'à maintenant, un participant fait référence à cette situation :

« De trop nombreuses sollicitations pour toutes les problématiques. »

(questionnaire no. 181).

Deuxièmement, l'absence de budget spécifique permettant de mettre de l'avant des stratégies de prévention fut retenue par 53,6% des 56 participants ayant répondu. Une fois de plus, il est pertinent de rappeler que certains auteurs (Conseil permanent de la jeunesse, 1996; Hayden & Lauer, 2000; Raymond, 1993; Tierney, 1998) soulignent la réalité du manque d'argent comme étant un des motifs nuisant à l'organisation des stratégies de prévention.

En ce qui a trait aux autres raisons, il y a toujours eu moins de 30% des participants qui ont répondu qu'il s'agissait de raisons pouvant expliquer leur non-implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégie de prévention du suicide. Parmi ces raisons, 29,3% des 58 participants indiquent qu'il est vrai qu'aucun membre du personnel n'a démontré son intérêt pour s'engager activement dans le dossier de prévention du suicide.

En observant de plus près, il s'avère que 27,6% des 58 participants disent qu'aucun organisme de prévention du suicide n'a sollicité l'école ou les écoles où ils occupaient des fonctions. Bien que le nombre puisse paraître relativement important, il faut rappeler que 29 participants en sont à leur première année dans l'école où ils sont présentement et cela peut peut-être expliquer cette absence de soutien.

Le fait que la réalité du suicide n'a pas encore été présente dans l'école ou les écoles où le participant a occupé un poste constitue la raison la moins souvent invoquée. Il y a tout de même 17,2% des participants qui ont indiqué qu'il s'agissait là d'une raison.

À cette même question, un espace permettait aux participants de commenter ou ajouter des raisons au tableau suggéré. Des participants ont inscrit des raisons expliquant leur non-implication personnelle et il y a trois commentaires qui font référence à une raison absente de la liste suggérée. Ces trois commentaires sont en lien avec le manque de temps pour réaliser une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école :

« Le temps, les autres priorités. » (questionnaire no. 055)

« Manque de temps pour tout faire. » (questionnaire no. 139)

« L'abondance des dossiers fait qu'au quotidien, nous avons de la difficulté à maintenir une constance dans cette préoccupation. » (questionnaire no. 141)

En somme, ce chapitre a permis de présenter les résultats de cette étude portant sur la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves au secondaire. Les résultats contenus à l'intérieur de ce chapitre permettent de dégager quelques pistes de recherche et d'action qui, en plus de certains résultats importants, seront présentés à l'intérieur de la conclusion.

Conclusion

Conclusion

Cette conclusion permet de rappeler certains résultats importants de cette enquête et de suggérer quelques pistes d'actions éventuelles. Le lecteur de ce rapport doit toujours garder à l'esprit que le taux de participation était de 52% et qu'il est donc impossible de savoir si les directeurs participants sont ceux qui ont le plus d'intérêt pour la problématique et ceux qui sont plutôt proactifs dans le domaine de la prévention du suicide. Ce taux de participation de 52% invite alors à la prudence dans l'interprétation et la généralisation des résultats.

Résultats importants

Certains résultats de cette étude indiquent que la détresse psychologique et le suicide ne sont pas des réalités vraiment exceptionnelles chez les élèves du secondaire. Cette étude a permis de constater à quel point plusieurs directeurs d'école ont, jusqu'à présent dans leur carrière, été concernés par la tentative de suicide ou le suicide d'un ou plusieurs élèves. D'abord, près de 9 directeurs sur 10 ont dit qu'au moins un élève avait effectué une tentative de suicide alors qu'ils occupaient un poste de direction dans l'école que fréquentait cet élève. Il y a même près de la moitié des participants qui disent avoir vécu de tels événements entre 2 et 5 fois. De plus, au cours de leur carrière, près de la moitié des directeurs interrogés étaient en poste dans l'école que fréquentait au moins un élève qui s'est enlevé la vie. À partir d'une définition de la détresse psychologique proposée dans le questionnaire, près de 75% des participants évaluent qu'entre 1% et 10% des élèves de leur école ont vécu une détresse psychologique importante pendant l'année scolaire 2000-2001. En lien avec cette perception de la détresse psychologique, environ 9

participants sur 10 disent que des enseignants de leur école ont verbalisé, au cours de l'année 2000-2001, que la détresse psychologique des élèves représentait une préoccupation pour eux.

Ces résultats tendent à démontrer que la détresse psychologique et le suicide sont des réalités présentes dans les écoles secondaires québécoises. Ces résultats encouragent, tel que le souhaite le ministère de la Santé et des Services sociaux (1998) dans son plan d'action *S'entraider pour la vie*, la poursuite de la recherche dans ce domaine. Il est important de continuer la recherche pour espérer diminuer le nombre de tentatives et le nombre de suicides chez les jeunes, mais aussi pour aider et outiller les intervenants du milieu scolaire qui vivent quotidiennement avec ces jeunes et, trop souvent, avec les conséquences et les répercussions de tels événements comme l'ont souligné quelques participants dans leurs commentaires.

Dans le cadre de cette enquête, il était opportun de demander aux directeurs s'ils étaient en accord ou non avec l'idée que l'école ait le mandat de s'occuper de la prévention du suicide. Il est encourageant de constater que la grande majorité des directeurs sont en accord avec cette idée. Il y a tout de même un peu plus de 13% des participants qui ont exprimé leur désaccord avec cette proposition.

Plusieurs questions touchaient les stratégies de prévention du suicide. L'observation des stratégies de prévention du suicide en place dans les écoles des participants au cours de l'année 2000-2001 fait ressortir une première donnée qui retient l'attention. Certes,

bon nombre d'écoles, soit près de 70% des écoles participantes, sont dotées d'une politique à l'égard de la postvention (actions à faire suite à une tentative de suicide ou le suicide d'un élève), mais beaucoup moins d'écoles ont une politique écrite en matière de prévention du suicide qui définit les objectifs, les stratégies et les orientations retenus à plus ou moins long terme dans ce domaine. En effet, moins du tiers des participants disent que leur école possédait une telle politique durant l'année 2000-2001. Cet écart au niveau du pourcentage d'écoles possédant une politique écrite concernant la postvention ou la prévention suscite des réflexions.

Toujours en lien avec les stratégies de prévention du suicide, plus de 85% des participants ont mentionné que l'école devrait accorder une grande importance au développement de facteurs de protection dans ses stratégies de prévention du suicide. Des auteurs (Eggert & al., 1994; Silverman & Felner, 1995; Pronovost, 1998; White, 1998) insistent par exemple sur l'estime de soi, le développement de stratégies d'adaptation face au stress, la capacité à résoudre des problèmes personnels et la présence d'un soutien. L'opinion des participants est similaire à celle que partagent plusieurs chercheurs et intervenants qui oeuvrent dans le domaine de la prévention du suicide dans les écoles.

À titre exploratoire, les participants ont été invités à réagir à l'idée que chaque école devrait avoir l'obligation d'inclure au moins un volet sur la santé mentale des élèves dans son projet éducatif. Il pourrait s'agir d'une façon d'impliquer et de sensibiliser le plus grand nombre d'intervenants d'une école à la prévention du suicide et au développement d'un environnement propice à l'émergence des facteurs de protection décrits ci-dessus.

En réaction à cette proposition, seulement 14,1% des participants ont estimé qu'il ne s'agit pas d'une avenue intéressante à explorer dans le futur. En contrepartie, plusieurs participants considèrent cette avenue intéressante et la moitié des participants ont même répondu qu'elle l'était beaucoup. Les résultats laissent donc croire que des réflexions concernant cette idée pourraient être envisagées.

Par ailleurs, cette étude révèle que plusieurs directeurs considèrent que leurs enseignants ne sont pas suffisamment préparés pour intervenir auprès d'élèves vivant une détresse psychologique ou ayant des idées suicidaires. C'est plus de la moitié des participants qui considèrent que leurs enseignants ne sont pas suffisamment préparés pour intervenir auprès de ces élèves. Quand la même question est posée directement aux enseignants (Rhéaume, Parent & Boulet, 2001), il s'avère que ces derniers sont encore plus nombreux à considérer leur préparation comme étant insuffisante. Ces résultats expriment un réel besoin de formation pour ces acteurs de première ligne du milieu scolaire. Considérant qu'à chaque année des activités de formation sont offertes dans plusieurs écoles, il faut réfléchir et, peut-être, entrevoir de nouvelles avenues pour atténuer certaines craintes et outiller davantage les enseignants.

Un objectif important de cette étude était d'identifier les obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Il est intéressant de constater que parmi les neuf obstacles présentés aux participants, le manque de soutien de la part des organismes de prévention est perçu comme étant celui qui est le moins important. Toujours selon les participants, le premier obstacle en importance touche les enseignants

eux-mêmes. Les directeurs ayant participé à l'étude indiquent que l'inconfort et les craintes des enseignants constitue un obstacle assez important. Certains participants à cette enquête ont aussi parlé du fait que plusieurs enseignants refusent toute forme d'engagement en matière de prévention du suicide.

Deux autres obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide touchent plus spécifiquement le manque de ressources financières. Ce sont les deux obstacles pour lesquels le plus grand nombre de participants ont indiqué qu'il s'agissait d'un obstacle majeur. D'une part, les directeurs considèrent comme un obstacle assez important le nombre insuffisant de professionnels non enseignants tels que des psychologues, des travailleurs sociaux et des psychoéducateurs. D'autre part, l'absence d'un budget spécifique permettant de soutenir et mettre de l'avant des stratégies de prévention constitue le troisième obstacle en importance. Ces résultats rappellent que l'école québécoise a subi des coupures importantes qui, encore aujourd'hui, limitent les actions et le soutien directement fournis aux élèves. Kalafat et Elias (1995) indiquent que le manque de temps et le manque d'argent doivent être pris en considération quand il est question de prévention du suicide en milieu scolaire. Les opinions des directeurs quant à une insuffisance de financement sont des données importantes qui rappellent mieux le contexte à l'intérieur duquel s'inscrivent les efforts de prévention et dont il faut tenir compte dans les réflexions futures et dans la définition des priorités financières par les décideurs gouvernementaux.

La principale raison qui explique la non-implication de certains participants dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire c'est l'abondance des sollicitations concernant d'autres problématiques vécues par les élèves. Cette situation semble décriée par les participants et par certains auteurs.

Pour terminer, il y a lieu de mentionner que certains éléments indiquent que cette étude est d'une pertinence sociale certaine. En effet, la qualité et la quantité de plusieurs commentaires fournis par les participants, le taux de participation relativement élevé sont des indicateurs d'une préoccupation des directeurs d'école pour cette problématique. De plus, il est important de souligner que 177 écoles sur 354 ont demandé de recevoir une copie du rapport de cette enquête qui s'intitule « *Enquête sur l'expérience, les opinions et les perceptions des directeurs d'écoles secondaire québécoises en relation avec la prévention du suicide chez les élèves* ». Aussi, le nombre élevé de participants ayant exprimé le souhait qu'il y ait des suites à cette étude qui leur fourniraient certaines pistes pouvant les aider dans leur milieu constitue en soi un autre résultat important. En effet, cette sensibilité pour le sujet abordé et ces demandes inattendues d'un soutien de la part de l'équipe de recherche expriment bien les préoccupations et les besoins des gens en poste dans les écoles secondaires québécoises pour faire face, de leur mieux, à la problématique du suicide.

Pistes d'actions et de recherches

À partir de ces nouvelles données obtenues auprès des directeurs et en jetant un regard sur les connaissances actuelles dans les domaines touchant la détresse

psychologique et la prévention du suicide en milieu scolaire, certaines pistes d'actions ou de réflexions peuvent être avancées.

Bien que ce travail de recherche ait permis d'apprendre que la plupart des directeurs expriment leur accord avec le fait que l'école ait le mandat de s'occuper de la prévention du suicide, il est difficile d'identifier ce que les directeurs considèrent comme les limites du mandat de l'école à ce chapitre. Il serait donc intéressant qu'une autre étude permette aux directeurs d'exposer leur vision de ce que devrait être la prévention du suicide à l'école. Regrouper des directeurs ayant un grand intérêt pour ce sujet pourrait permettre de bien dégager les caractéristiques propres au milieu scolaire et évaluer la faisabilité de certaines stratégies de prévention du suicide. Ces échanges seraient du même coup une bonne occasion de mieux comprendre les difficultés rencontrées quand vient le temps de mettre en place des stratégies de prévention. Cela permettrait de poursuivre les efforts entamés dans le cadre de cette enquête afin d'identifier les obstacles à l'implantation de stratégies de prévention dans les écoles. Une telle démarche de recherche permettrait peut-être de mieux connaître les mécanismes liés à la résistance de certains administrateurs à ouvrir leur école quand il est question de prévention du suicide.

Il serait de mise d'entamer une réflexion sur la proposition faite à l'effet que chaque école devrait inclure au moins un volet touchant la promotion de la santé mentale dans son projet éducatif. De cette façon, cela pourrait peut-être permettre d'inclure un plus grand nombre d'intervenants dans les efforts de prévention du suicide chez les jeunes. Trois raisons motivent cette proposition. D'abord, un grand nombre de participants ont

perçu cette proposition de façon positive. Deuxièmement, aux yeux des participants, le manque d'argent représente un obstacle assez important et cette avenue serait peu coûteuse. Troisièmement, le contexte est favorable à une telle réflexion puisque plusieurs établissements scolaires en sont présentement, tel que l'exige la loi 180 en vigueur depuis 1997, à revoir ou à élaborer leur projet éducatif pour le rendre conforme avec les missions éducatives mises de l'avant dans le cadre de la réforme de l'éducation.

Les directeurs ayant participé à l'étude perçoivent l'inconfort et les craintes des enseignants comme étant l'obstacle le plus important lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des stratégies de prévention du suicide. Il serait probablement avantageux que la prévention du suicide et surtout le mandat attribué aux enseignants soient essentiellement axés sur le développement des facteurs qui diminueraient l'émergence de la détresse psychologique et des pensées suicidaires chez les jeunes. Il serait bon d'orienter le mandat des enseignants en ce sens, mais ne jamais soustraire les enseignants de leur rôle de dépistage et d'intervenant de première ligne. Il faut cependant respecter les champs de compétence de chacun.

De plus, grâce aux informations obtenues auprès des directeurs, il semble que le degré de préparation des enseignants pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique ou ayant exprimé des idées suicidaires soit insuffisant. Dans le but de mieux outiller les futurs enseignants, il y aurait probablement lieu de concevoir un cours qui répondrait à un tel besoin de formation. Dans un contexte où les universités redéfinissent certains programmes de formation, un cours obligatoire pourrait être envisagé à l'intérieur de la formation initiale en enseignement au secondaire et en

adaptation scolaire. Il y a quelques années une recommandation en ce sens a déjà été formulée, mais elle n'est restée qu'à l'état de souhait. En effet, le Groupe d'étude sur le suicide au Canada (1994) indique que les enseignants devraient être renseignés, dans le cadre du programme général d'études ou d'un programme de perfectionnement, sur les techniques de détection et d'évaluation des risques suicidaires chez les élèves.

Un tel cours devrait aller plus loin en permettant aussi l'identification et la compréhension des problèmes que vivent les jeunes aujourd'hui. En parallèle, il serait important que ce nouveau cours permette de faire connaître la spécificité des besoins à l'adolescence tant au niveau social qu'identitaire. Ces futurs enseignants doivent connaître ce qui influe positivement ou négativement sur la santé mentale des jeunes pour intervenir le mieux possible auprès d'eux. Il s'agit là d'une dimension fort importante puisque les enseignants réaliseraient la portée de leurs interventions. Les futurs enseignants devraient déjà avoir la possibilité de développer des habiletés d'écoute et d'accueil. Il serait probablement de mise que le cours en entier ou une grande portion du cours soit dispensé par un psychologue.

En dernier lieu, il est nécessaire de trouver un moyen pour que chaque école soit dotée d'un protocole de postvention suite à une tentative grave ou du suicide d'un élève. À cet effet, cette étude révèle que près de 70% des écoles ayant participé à celle-ci ont un tel document écrit. Malheureusement, il est impossible de présumer de l'existence d'un tel plan dans les écoles qui ont décidé de ne pas participer. Aucun milieu n'est à l'abri d'un tel événement et tous ont la responsabilité d'y être préparés. Dans certains états

américains, par exemple, des lois obligent chaque établissement scolaire à posséder un tel protocole. Oaks-Davidson (1996) de même que Milsom (2002) citent certaines causes où des écoles ont été condamnées par les tribunaux à des amendes à la suite de suicides d'élèves. Certains ministères du Québec pourraient peut-être légiférer lui aussi en ce sens afin d'obliger les écoles à se doter de plans de prévention.

Somme toute, les lectures, les résultats et différentes réflexions font réaliser à quel point la prévention du suicide en milieu scolaire peut être complexe. Il semble juste de parler de complexité puisque la prévention du suicide fait référence en même temps à une multitude de réalités. Elle met en scène, entre autres, la conception de chacun face aux mandats de l'école, un questionnement par rapport à la définition, ou la redéfinition, des rôles des différents intervenants, la prise en compte de contraintes financières ou administratives, la prise en compte des grandes différences entre certains milieux, etc. La grande diversité des implications liées à la prévention du suicide à l'école nécessite des échanges axés sur l'écoute et la compréhension des besoins de tous les gens concernés par la prévention du suicide qui déboucheront sur des partenariats solides. C'est pourquoi il est nécessaire que des recherches se poursuivent afin de donner la chance à tous les acteurs de pouvoir s'exprimer. De plus, il est très important que les informations recueillies soient accessibles aux personnes qui s'intéressent et réfléchissent énergiquement sur le sujet de la prévention du suicide.

Références

Références

- Association québécoise de suicidologie. (1997). *Des outils pour la vie*. Montréal : Association québécoise de suicidologie.
- Aubin, J., Lavallée, C., Camirand, J., & Audet, N. (2002). *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*. Québec : Institut de la Statistique du Québec.
- Bigras, R., & Pronovost, J. (1998, Février). *Évaluation du risque suicidaire chez les enfants âgés de 6 à 12 ans*. Communication présentée au colloque Un Québec sans suicide ? Tout pour y arriver... tenu à Rivière-du-Loup.
- Berman, A.L., & Jobes, D.A. (1991). *Adolescent suicide assessment and intervention*. Washington : American Psychological Association.
- Berman, A.L. & Jobes, D.A. (1995). Suicide prevention in adolescents, age 12-18. Dans M.M. Silverman, & R.W. Maris (Éds), *Suicide prevention toward the year 2000* (pp.143-154). New York : The Guilford Press.
- Blanchet, L., Laurendeau, M-C., & Saucier, J-F. (1993). *La prévention et la promotion en santé mentale. Préparer l'avenir*. Comité de la santé mentale du Québec. Gaétan Morin éditeur.
- Bouchard, L., & Gratton, F. (1998, Février). *Un adolescent se suicide...comment réagissent ses camarades?* Communication présentée au Colloque Un Québec sans suicide ? Tout pour y arriver..., Rivière-du-Loup, Québec.
- Boyer, R., Légaré, G., St-Laurent, D., & Préville, M. (1998). Epidemiology of suicide, parasuicide, and suicidal ideation in Quebec. Dans A.A. Leenaars, S. Wenckstern, I. Sakinofsky, R.J. Dyck, M.J. Kral, & R.C. Bland (Éds), *Suicide in Canada* (pp.67-84). Toronto : University of Toronto Press inc.
- Boyer, R., & Loyer, M. (1996). La prévention du suicide par la prévention des troubles mentaux: où en sommes-nous au Québec? *Santé mentale au Québec*, 21(2), 139-157.
- Boyer, R., & St-Laurent, D. (1999). La mortalité par suicide au Québec. *Frontières*, automne, 50-53.
- Breton, J.J., & Boyer, R. (2000). La prévention du suicide. Dans F. Vitaro, & C. Gagnon (Éds). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents. Tome 1 : Les problèmes internalisés* (pp.271-304). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

- Breton, J.J., Boyer, R., Bilodeau, H., Raymond, S., Joubert, N., & Nantel, M.A. (1998). *Bilan des recherches évaluatives sur les programmes d'intervention et de prévention du suicide chez les jeunes au Canada*. Montréal : Université de Montréal et Santé Canada.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. Cambridge : Harvard University Press.
- Bureau de la statistique du Québec. (1998). Deux causes de décès : le cancer et le suicide. Dans *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie. Volume II* (pp-68-81). Sainte-Foy : Les Publications du Québec.
- Camirand, J. (1996). *Un profil des enfants et des adolescents québécois*. Monographie no.3. Enquête sociale et de santé 1992-1993 Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Caplan, G. (1964). *Principles of preventive psychiatry*. New York : Basic Books.
- Capuzzi, D. (1994). *Suicide prevention in the school. Guidelines for middle and high school*. Alexandria : American Counseling association. (ERIC : Services de reproduction de documents ED 403511).
- Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska. (1999). *Programme de prévention du suicide en milieu scolaire. Évaluation du processus d'implantation*. Granby : Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska.
- Clark, D.C., & Kerkhof, J.(1994). Reconsidering prevention concepts. *Crisis*, 15(3) , 98-100.
- Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. (2000). *Rapport et recommandations : Les solutions émergentes*. Sainte-Foy : Gouvernement du Québec.
- Conseil permanent de la jeunesse. (1995). *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Conseil permanent de la jeunesse. (1996). *La prévention du suicide chez les jeunes : le point de vue des intervenants*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Conseil permanent de la jeunesse. (1997). *Le suicide des jeunes: S.O.S. Jeunes en détresse!* Québec : Gouvernement du Québec.
- Conseil supérieur de l'éducation. (1999) *Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis*. Avis au ministre de l'Éducation. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

- D'Amours, Y. (2000). Les contributions possibles de l'école à la prévention du suicide. Dans G. Mercier (Ed.), *Actes de la journée sur la prévention du suicide chez les jeunes. Le modèle de la Colombie-Britannique. Un regard sur les pratiques québécoises*, (pp. 25-32). Montréal : Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Denoncourt, S. (1994). *Évaluation d'un programme de prévention du suicide dans un milieu scolaire : rapport synthèse*. Sainte-Marie : Régie régionale de la santé et des services sociaux Chaudières-Appalaches.
- Deslauriers, J.P., & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, L.H. Groulx, R. Mayer, J.P. Deslauriers, A. Laperrière, & A.P. Pires (Éds), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. (pp.85-111). Boucherville : Gaétan Morin.
- Desmarais, D., Beaugard, F., Guérette, D., Hrimech, M., Lebel, Y., Martineau, P., & Péloquin, S. (2000). *Détresse psychologique et insertion sociale des jeunes adultes. Un portrait global, une approche collective*. Québec : Les Publications du Québec.
- Dryfoos, J.G. (1993). Schools as place for health, mental health, and social services. *Teachers College Record*, 94, 540-567.
- Durkheim, E. (1897/1960). *Le suicide*. Paris: Presses Universitaires de France. (Ouvrage original publié en 1897).
- Dyck, R.J. (1991). System-entry issues in school suicide prevention education programs. Dans A.A. Leennaars, & S. Wenckstern (Éds), *Suicide prevention in schools* (pp.41-50). New York : Hemisphere Publishing Corporation.
- Eggert, L.L., Thompson, E.A. & Herting J. R. (1994). A measure of adolescent potential for suicide (MAPS) : Development and preliminary findings. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 24(4), 359-381.
- Eggert, L.L, Thompson, E.A., Herting, J.R, & Nicholas, L.J. (1995). Reducing suicide potential among high-risk youth : Tests of a school-based prevention program. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 25(2), 276-298.
- Falardeau, M. (2001). *Les tentatives de suicide des jeunes et les trajectoires du concept de soi*. Thèse de doctorat inédite. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Farberow, N.L., & Schneidman, E.S. (1961). *The Cry for Help*. New York : McGraw-Hill.
- Fortin, M.F., Grenier, R., & Nadeau, M. (1996). Méthodes de collecte de données. Dans M.F. Fortin (Éd), *Le processus de la recherche. De la conception à la réalisation* (pp.237-263). Ville Mont-Royal : Décarie.

- Fortin, M.F., Taggart, M.E., K  rouac, S., & Normand, S. (1988). *Introduction    la recherche : Auto-apprentissage assist   par ordinateur*. Montr  al : D  carie.
- Garland, A., Shaffer, D., & Whittle, B. (1989). A national survey of school-based, adolescent suicide prevention programs. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 28, 931-934.
- Garland, A.F. & Zigler, E. (1993). Adolescent suicide prevention. Current research and social policy implications. *American psychologist*, 48(2), 169-182.
- Goldney, R.D. (1998). Suicide prevention is possible: A review of recent studies. *Archives of Suicide Research*, 4, 329-339.
- Goldney, R.D. (2000). The privilege and responsibility of suicide prevention. *Crisis*, 21(1), 8-15.
- Gratton, F. (1996). *Les suicides d'  tre de jeunes qu  b  cois*. Sainte-Foy : Presses de l'Universit   du Qu  bec.
- Groupe d'  tude sur le suicide au Canada. (1994). *Le suicide au Canada*. Ottawa : Minist  re de la Sant   nationale et du Bien-  tre social, Division de la sant   mentale.
- Guetzloe, E.C. (1991). *Depression and suicide : Special education students at risk*. Virginie: Council for exceptionnal children. (ERIC : Services de reproduction de documents ED339170).
- Harel, F. (1996). Analyse statistique des donn  es. Dans M.F. Fortin (  d), *Le processus de la recherche. De la conception    la r  alisation* (pp.267-300). Ville Mont-Royal : D  carie   diteur.
- Hayden, D.C., & Lauer, P. (2000). Prevalence of suicide programs in schools and roadblocks to implementation. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 30(3), 239-251.
- Henripin, M. (1999). *Diff  rencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes.   tude r  alis  e dans le cadre de l'avis Les enjeux majeurs des programmes d'  tudes et des r  gimes p  dagogiques*. Qu  bec : Conseil sup  rieur de l'  ducation.
- Jessor, R. (1993). Successful adolescent development among youths in high-risk settings. *American Psychologist*, 48, 117-126.
- Jones, R.A. (2000). *M  thodes de recherche en sciences humaines*. Traduction et adaptation de la deuxi  me   dition am  ricaine par N. Burnay et O. Servais. Bruxelles : Universit   De Boeck.

- Kalafat, J., & Elias, M. (1995). Suicide prevention in an educational context : Broad and narrow foci. *Suicide Life and Life-Threatening Behavior*, 25(1), 123-133.
- King, C. (1997). Suicidal behavior in adolescence. Dans R. Maris, M. Silverman, & S. Canetto (Éds), *Review of Suicidology*. (pp.61-95). New York : Guilford.
- King, K.A. (1999). High school suicide prevention: Recommendations for an effective program. *American Journal of Health Studies*, 15(4), 217-222.
- King, K.A., Price, J.H., Telljohan, S.K., & Wahl, J. (1999). High school health teachers perceived self-efficacy in identifying students at risk for suicide. *The Journal of School Health*, 69(5), 202-207.
- Kirk, W.G. (1993). *Adolescent suicide. A school-based approach to assessment and intervention*. Champaign : Research Press.
- Leenaars, A.A. (2000). Suicide prevention in schools : ressources for the millennium. Dans Lester, D. (Éd.), *Suicide prevention ressources for the millenium* (p.213-235). Ann Arbor : Sheridan Books.
- Leenaars, A.A., & Wenckstern, S. (1991). *Suicide prevention in schools*. New York : Hemisphere Publishing Corporation.
- Leenaars, A.A., & Wenckstern, S. (1999). Suicide prevention in schools: the art, the issues, and the pitfalls. *Crisis*, 20(3), 132-142.
- Legendre, R. (2001) *Une éducation...à éduquer, 3^e édition*. Montréal : Guérin.
- Lévesque, L., Roy, F., & Raymond, S. (1999). Le modèle de la Colombie-Britannique : un modèle à découvrir. *Vis-à-vie*, 9(2), p.5-10.
- Lewis, L. (2001). *Le suicide. Un saut dans le néant*. Montréal : Éditions Nouvelles.
- Marks, E.S. (1995). *Entry strategies for school consultation*. New York : Guilford Press
- Miller, D.N., Eckert, T.L., DuPaul, G.J., & White, G.P. (1999). Adolescent suicide prevention : Acceptability of school-based programs among secondary school principals. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 29(1), 72-85.
- Milsom, A. (2002). Suicide prevention in schools : Court cases and implications for principals. *NASSP Bulletin*, 86(630), 24-33.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (1996). *Les états généraux sur l'éducation 1995-1996. Exposé de la situation*. Québec : Gouvernement du Québec.

- Ministère de l'Éducation du Québec. (1998). *La loi sur l'instruction publique. Changements de janvier*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2001). *Programme de formation du préscolaire et du primaire*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1989). *Orientations : pour améliorer la santé et le bien-être au Québec*. Québec : Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1991) *Un Québec fou de ses enfant*. Québec : Groupe de travail pour les jeunes. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1992) *La politique de la santé et du bien-être*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1997). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1998). *Stratégie québécoise d'action face au suicide: s'entraider pour la vie*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Mirowsky, J., & Ross, C.E. (1989). *Social causes of psychological distress*. New York : Aldine de Gruyter.
- Oaks-Davidson, J. (1996). Suicide prevention, intervention and postvention : a comprehensive approach. *Updating School Board Policies*, 27(1), 8-11.
- Pineault, R., & Daveluy, C. (1995). L'évaluation. Dans R. Pineault, & C. Daveluy (Éds), *La planification de la santé. Concepts, méthodes, stratégies*. (pp. 411-466). Montréal : Éditions nouvelles.
- Poland, S. (1989). *Suicide intervention in the schools*. New York : Guilford Press.
- Pronovost, J., Côté, L., & Ross, C.(1990). Étude épistémologique des comportements suicidaires chez les adolescents de niveau secondaire. *Santé Mentale au Canada*, 38(1), 10-16.
- Pronovost, J., Boucher, J., & Côté, L. (1990). Fonctionnement scolaire chez des adolescents à tendances suicidaires. *Apprentissage et socialisation...en piste*, 13(2), 111-120.
- Pronovost, J. (1998). Le suicide chez les jeunes : prévenir en misant sur les facteurs de protection. *Revue québécoise de psychologie*, 19(2), 147-165.

- Proulx, N., Raymond, S., & Roy, F. (1999). Vidéocassettes pour la prévention du suicide chez les jeunes. *Vis-à-Vie*, 9(2), 11-15.
- Raymond, S. (1993). *La prévention du suicide à l'école. Document d'information*. Montréal : Association québécoise de suicidologie.
- Raymond, S. (1999). Le milieu communautaire et la prévention du suicide au Québec. Vingt ans plus tard, où en sommes-nous? *Frontières*, 12(1), 89-93.
- Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Chaudières-Appalaches. (2001). *La prévention du suicide chez les jeunes en difficulté*. Sainte-Marie : Direction de la Santé publique.
- Rhéaume, D., Parent, G. & Boulet, P. (2001). *Enquête sur l'expérience, le sentiment de compétence et le désir d'implication des enseignants québécois en relation avec la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves du secondaire*. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières.
- Sabourin, S., Valois, P., & Lussier, Y. (1998). L'utilisation des questionnaires de recherche. Une solution pratique qui nécessite une démarche rigoureuse. Dans S. Bouchard, & C. Cyr (Éds), *Recherche psychosocial. Pour harmoniser recherche et pratique* (pp-263-304). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Santé Canada. (1995). *Le suicide au Canada : mise à jour du rapport du groupe d'étude sur le suicide au Canada*. Ottawa : Santé Canada.
- Santé Québec. (1995). *Et la santé ça va en 1992-1993? Rapport de l'enquête sociale et de santé de 1992-1993. Vol.1*. Montréal : Ministère de la santé et des services sociaux.
- Schepp, K. G., & Biocca, L. (1991). Adolescent suicide: Views of adolescents, parents, and school personnel. *Archives of Psychiatric Nursing*, 5, 57-63.
- Secrétariat à la Jeunesse. (2001). *La jeunesse au cœur du Québec : politique québécoise de la jeunesse*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Séguin, M. (1999). Trajectoire de vie et « résilience » des personnes suicidaires. *Frontières*, automne, 11-16.
- Selltiz, C., Wrightsman, L.S., & Cook, S.W. (1977). *Les méthodes de recherche en sciences sociales*. Montréal : Les Éditions HRW.
- Sénéchal, G. (1993). *La mission éducative : État de la question. Étude réalisée pour le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de son rapport annuel 1992-1993*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.

- Silverman, M.M., & Felner, R.D. (1995). The place of suicide prevention in the spectrum of intervention : Definitions of critical terms and construct. Dans M.M. Silverman, & R.W. Maris (Éds), *Suicide prevention toward the year 2000* (pp.70-81). New York : The Guilford Press.
- Smith, J. (1991). Suicide intervention in schools: General considerations. Dans A.A. Leenaars, & S. Wenckstern (Éds), *Suicide prevention in schools* (pp.3-15). New York : Hemisphere Publishing Corporation.
- Stark, K. (1990). *Childhood depression : school-based intervention*. New York : Guilford Press.
- Statistiques Canada. (1998). *Vital Statistics*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- Taylor, K.R. (2001). Student suicide: Could you be held liable? *Principal Leadership*, 2(1). 74-78.
- Tierney, R., Ramsey, R., Tanney, B., & Lang, W. (1991). Comprehensive school suicide prevention programs. Dans A.A. Leenaars, & S. Wenckstern (Éds), *Suicide prevention in schools* (pp.83-98). New York : Hemisphere Publishing Corporation.
- Tierney, R.J. (1998). Youth suicide prevention in schools and community: A progress report. Dans A.A. Leenaars, S. Wenckstern, I. Sakinofsky, R.J. Dyck, M.J. Kral, & R.C. Bland (Éds), *Suicide in Canada* (pp.291-308). Toronto : University of Toronto Press inc.
- Tousignant, M., Bastien, M.F., & Hamel, S. (1994). Prévenir le suicide chez les jeunes : une offensive à plusieurs volets. *Revue québécoise de psychologie*, 15(2), 113-127.
- Violette, M. (1999). Examen général du système d'éducation en contexte de changement. Dans P. Toussaint, & P. Laurin (Éds), *L'accélération du changement en éducation* (pp.25-44). Montréal : Les Éditions Logiques.
- Volant, E. (2001). *Dictionnaire des suicides*. Montréal : Les Éditions Liber.
- Waub, P. (2001). *L'école : bonne à tout faire?* Bruxelles : Éditions Labor.
- White, J. (1998). Comprehensive youth suicide prevention : A model for understanding. Dans A.A. Leenaars, S. Wenckstern, I. Sakinofsky, R.J. Dyck, M.J. Kral, & R.C. Bland (Éds), *Suicide in Canada* (pp.275-290). Toronto : University of Toronto Press inc.
- White, J., & Jodoin, N. (1998). *Before the fact interventions: A manual of best practices in youth suicide prevention*. Vancouver : Suicide Prevention Information and Resource Center of British Columbia.

Wolfe, J.A., Mertler, C.A., & Hoffman, J.S. (1998). Do increasing adolescent suicide rates result in increasing prevention/postvention programs in Ohio schools? *Education, 118*(3), 426-439.

Wolfe, J.A. & Siehl, P.M. (1992). *The role of school and family in prevention of adolescent suicide*. Communication présentée au Annual conference of the Association of Teachers Educators tenue du 17 au 19 février à Orlando. (ERIC : Services de reproduction de documents ED 341015).

Appendices

Appendice A

Lettre d'invitation à participer



Université du Québec à Trois-Rivières

C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, Canada / G9A 5H7
Téléphone: (819) 376-5011

Mai 2001

Objet : Étude exploratoire auprès des directions d'établissement scolaire portant sur la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves du secondaire

Madame,
Monsieur,

Notre équipe de recherche sollicite votre participation à une étude portant sur la détresse psychologique et la prévention du suicide dans les écoles secondaires du Québec. Nous sommes conscients que de nombreuses demandes vous sont adressées **en tant que** directrice ou directeur d'établissement. Nous souhaitons tout de même que **vous preniez** un moment pour répondre au questionnaire qui suit.

La présente étude fait suite à une première enquête que nous avons réalisée, grâce à la collaboration du ministère de la Santé et des services sociaux, auprès des enseignants du secondaire dans différentes écoles de la province. Le nombre de questionnaires retournés ainsi que la richesse des commentaires émis à propos de la problématique soulevée, nous encouragent à poursuivre la recherche auprès des directions d'établissement. La première page du questionnaire présente les objectifs de cette étude et son contexte de réalisation.

L'ensemble du questionnaire est anonyme et une enveloppe-réponse accompagne le questionnaire.

Certains passages du questionnaire de recherche ont été formulés de façon à pouvoir recueillir des informations concernant votre expérience cette année. Cette particularité explique le fait que notre demande arrive à une période aussi tardive de l'année. Nous aimerions malgré tout recevoir les questionnaires d'**ici le 30 juin 2001**.

Veillez accepter nos salutations les meilleures et nous vous remercions de l'attention portée à notre invitation.

Ghyslain Parent, Ph.D.
Professeur
Département des sciences de l'éducation

Patrick Boulet
Étudiant à la maîtrise
Département des sciences de l'éducation

N.B. Si vous occupez un poste de direction d'établissement dans plus d'une école, veuillez, pour les questions plus spécifiques, répondre au présent questionnaire en fonction de l'établissement institutionnel dont vous assumez la responsabilité.

Appendice B

Questionnaire de recherche

ÉTUDE AUPRÈS DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PORTANT SUR LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE ET LA PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Cet hiver, notre équipe de recherche, grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux, a réalisé une étude auprès des enseignants du secondaire portant aussi sur la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves. Nous considérons pertinent de poursuivre l'étude en nous adressant maintenant aux directrices et aux directeurs d'établissement.

Cette étude sollicite la participation de la directrice ou du directeur de toutes les écoles secondaires faisant partie des commissions scolaires publiques francophones du Québec à l'exception des centres de formation professionnelle. Le présent questionnaire poursuit principalement les deux objectifs suivants :

- connaître les perceptions des directrices et des directeurs d'établissement sur différents aspects liés à la détresse psychologique et à la prévention du suicide dans les écoles secondaires ;
- identifier les obstacles qui peuvent rendre difficile la mise en oeuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire.

Cette étude, réalisée à partir de l'Université du Québec à Trois-Rivières, invite la directrice ou le directeur de chacune des écoles secondaires à remplir le questionnaire de recherche.

Il est à noter que cette portion de l'étude, qui fait suite à notre recherche initiale, est principalement menée par Patrick Boulet dans le cadre de son projet de recherche à la maîtrise au Département des sciences de l'éducation.

Le questionnaire est **anonyme**.

Pour toute question en relation avec cette recherche, vous pouvez communiquer avec Patrick Boulet à l'aide des coordonnées suivantes :

téléphone : (819) 376-5095 (poste 3618)

télécopieur : (819) 376-5127

courriel : Patrick_Boulet@uqtr.quebec.ca

Université du Québec à Trois-Rivières

Patrick Boulet, étudiant à la maîtrise (Département des sciences de l'éducation)

Ghyslain Parent, Ph.D. (Département des sciences de l'éducation)

Denis Rhéaume, Ph.D. (Département des sciences de l'éducation)

Marjolaine St-Pierre, Ph.D. (Département des sciences de l'éducation)

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Dans le présent questionnaire :

Une ou un élève vivant une « DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE » est celle ou celui qui se trouve dans un état situationnel de souffrance qui perdure ou non.

Cette souffrance laisse transparaître (par des indices verbaux, physiques ou comportementaux) de l'anxiété, de l'insécurité, de la crainte ou des difficultés d'adaptation importantes.

1- Depuis que vous êtes à un poste de direction d'école, combien d'élèves ont fait, dans l'école ou dans un autre endroit, une tentative de suicide connue par les autorités de l'école?

- 1- Aucun
- 2- Une ou un élève
- 3- Entre 2 et 5 élèves
- 4- Entre 6 et 10 élèves
- 5- Plus de 10 élèves Nombre _____

2- Depuis que vous êtes à un poste de direction d'école, combien d'élèves ont complété un suicide, dans l'école ou dans un autre endroit, alors que vous occupiez des fonctions dans l'établissement que fréquentaient cet, cette ou ces élèves?

- 1- Aucun
- 2- Une ou un élève
- 3- Deux élèves
- 4- Trois élèves
- 5- Plus de trois élèves Nombre _____

3- Cette année, les enseignants de votre école ont-ils verbalisé, en votre présence, le fait que la détresse psychologique chez les élèves est une préoccupation pour eux?

- 1- Non
- 2- Oui, un peu
- 3- Oui, beaucoup

4- En vous référant à l'année scolaire 2000-2001, quel est, selon vous, le pourcentage d'élèves de votre établissement ayant vécu une détresse psychologique importante?

Selon moi, une détresse psychologique importante fut vécue par:

- 1- Moins de 1% des élèves de mon école
- 2- Entre 1 et 5 % des élèves de mon école
- 3- Entre 6 et 10 % des élèves de mon école
- 4- Entre 11 et 20 % des élèves de mon école
- 5- Plus de 20 % des élèves de mon école
- 6- Je suis incapable de répondre

5- Les énoncés suivants se rapportent aux enseignants. En tant que directrice ou directeur d'établissement, veuillez évaluer votre degré de désaccord ou d'accord vis-à-vis chacun de ces énoncés :

- 1. Tout à fait en DÉSACCORD
- 2. Plutôt en DÉSACCORD
- 3. Plutôt d'ACCORD
- 4. Tout à fait d'ACCORD
- 5. Je suis incapable de répondre

| ÉNONCÉS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a. Les enseignants ont un rôle important à jouer dans la PRÉVENTION du suicide chez les élèves. | <input type="checkbox"/> |
| b. Les enseignants doivent être d'importants agents de repérage des élèves démontrant des signes de détresse psychologique. | <input type="checkbox"/> |
| c. Les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès des élèves vivant une détresse psychologique. | <input type="checkbox"/> |
| d. Les enseignants de mon école sont suffisamment préparés pour intervenir auprès d'une ou d'un élève ayant exprimé des idées suicidaires. | <input type="checkbox"/> |
| e. Les enseignants eux-mêmes ont un rôle important à jouer auprès de leurs élèves APRÈS le suicide d'une ou d'un élève. | <input type="checkbox"/> |

6- À votre avis, l'école peut-elle parfois, elle-même, contribuer à la naissance de la détresse psychologique chez les jeunes?

- 1- Non, je ne crois pas
- 2- Oui, un peu
- 3- Oui, beaucoup
- 4- Je ne sais pas

7- Voici quelques énoncés qui se rapportent au suicide ou à la prévention du suicide. Veuillez évaluer votre degré de désaccord ou d'accord vis-à-vis chacune de ces affirmations :

1. Tout à fait en **DÉSACCORD**
2. Plutôt en **DÉSACCORD**
3. Plutôt d'**ACCORD**
4. Tout à fait d'**ACCORD**
5. *Je suis incapable de répondre*

| ÉNONCÉS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a. L'école doit avoir le mandat de s'occuper de la prévention du suicide. | <input type="checkbox"/> |
| b. Parler du suicide à l'école peut donner des idées suicidaires à certains élèves. | <input type="checkbox"/> |
| c. La mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide pourrait laisser croire aux membres de la communauté qu'il existe un problème à ce sujet dans mon école. | <input type="checkbox"/> |
| d. La plupart des élèves qui se suicident ont de graves problèmes de santé mentale. | <input type="checkbox"/> |
| e. La mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dépend beaucoup de la direction d'établissement. | <input type="checkbox"/> |
| f. L'école devrait reconnaître, dans la tâche d'un enseignant, son implication dans un comité de prévention du suicide. | <input type="checkbox"/> |

8- Les recherches tendent à démontrer qu'il existe différents facteurs de protection (bonne estime de soi, développement de stratégies d'adaptation face au stress, capacité à résoudre des problèmes personnels, présence de soutien social, etc.) pouvant aider à diminuer l'émergence de la détresse psychologique et des pensées suicidaires chez les jeunes.

Selon vous, quelle importance l'école devrait-elle accorder à ces facteurs de protection à l'intérieur de ses stratégies de prévention du suicide chez les élèves?

- 1- Peu d'importance
- 2- Une importance modérée
- 3- Une grande importance
- 4- *Je suis incapable de répondre*

10- Voici une liste d'actions ou de tâches en lien avec la prévention du suicide dans une école. Veuillez, pour chacune d'elles, indiquer votre degré de désaccord ou d'accord avec le fait qu'il s'agisse d'une action ou une tâche dont vous devriez vous acquitter en tant que directrice ou directeur d'établissement.

1. Tout à fait en **DÉSACCORD**
2. Plutôt en **DÉSACCORD**
3. Plutôt d'**ACCORD**
4. Tout à fait d'**ACCORD**
5. *Je suis incapable de répondre*

| ÉNONCÉS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a. Coordonner les rencontres entre les différents intervenants qui travaillent sur la prévention du suicide chez les élèves de l'école. | <input type="checkbox"/> |
| b. Dégager des enseignants pour leur permettre de participer à des réunions ou siéger à des comités portant sur la prévention du suicide (les coûts étant absorbés sur le budget d'opération de l'école). | <input type="checkbox"/> |
| c. Travailler personnellement à conscientiser les enseignants de l'importance de leur rôle et de leur implication dans la prévention du suicide. | <input type="checkbox"/> |
| d. Participer à des rencontres avec les différentes ressources extérieures (CLSC, régie régionale de santé, hôpitaux, organismes de prévention du suicide) afin de développer un partenariat clair en matière de prévention du suicide. | <input type="checkbox"/> |
| e. S'assurer qu'il existe ou élaborer avec d'autres intervenants une politique écrite de PRÉVENTION (objectifs, stratégies, activités, etc.) dans son école. | <input type="checkbox"/> |
| f. S'assurer qu'il existe ou élaborer avec d'autres intervenants une politique écrite de POSTVENTION (actions à faire dans l'école suite à une tentative de suicide ou le suicide d'une ou d'un élève). | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez, si vous le désirez, inscrire d'autres actions ou tâches liées à la prévention du suicide qui vous paraissent importantes et que vous seriez prêt ou prête à accomplir en tant que directrice ou directeur d'établissement.

11- La question suivante présente une liste d'obstacles pouvant rendre difficile la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Pour cette question, vous ne devez répondre qu'à la section correspondant à votre profil, soit la section A ou soit la section B.

Section A: Directrice ou directeur d'établissement ayant eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école.

Section B: Directrice ou directeur d'établissement n'ayant pas eu l'occasion de participer à la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école.

Section A

À la lumière des expériences que vous avez vécues lors de la mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide, nous vous invitons à identifier les obstacles auxquels vous avez été confrontée ou confronté. Pour chaque obstacle soulevé, veuillez encercler la valeur qui correspond le mieux à votre expérience.

| Obstacles | Échelle | | | | | |
|--|-----------------|---|---|-----------------|---|---|
| a. Le manque de soutien de la part des organismes de prévention du suicide de la région. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| b. Le fait que des enseignants considèrent que la prévention du suicide ne fait pas partie de leur tâche. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| c. L'absence d'un budget spécifique permettant à chaque école de soutenir et mettre de l'avant les stratégies de prévention du suicide qui ont été retenues. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| d. La difficulté à trouver un ou des membres du personnel voulant s'engager activement dans le dossier de prévention du suicide de l'école. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| e. L'abondance des sollicitations concernant d'autres problématiques (toxicomanie, abus sexuels, MTS, etc.) | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| f. Les mutations et les changements d'école du personnel enseignant. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| g. L'inconfort et les craintes des enseignants lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès des élèves à risque de se suicider. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |
| h. Le fait que des parents s'objectent à l'idée de parler du suicide à l'école. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |

| | | | | | | |
|--|-----------------|---|---|-----------------|---|---|
| i. Le nombre insuffisant de professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, psycho-éducateurs) dans l'école. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | pas un obstacle | | | obstacle majeur | | |

Vous pouvez soumettre d'autres obstacles qui vous paraissent importants.

Section B

Cette section s'adresse spécifiquement aux directrices et directeurs d'établissement n'ayant pas eu l'occasion de vivre aucune expérience concernant la mise en oeuvre de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire. Pour chaque énoncé, veuillez indiquer s'il s'agit d'une raison pouvant expliquer le fait que vous n'avez jamais eu l'occasion de participer à une telle démarche.

| Raisons | Ne constitue pas une raison | Constitue une raison | Je ne peux répondre |
|--|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| a. Vous en êtes à vos premières années à un poste de direction d'établissement. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b. Les écoles ne reçoivent aucun budget spécifique pour mettre de l'avant des stratégies de prévention du suicide. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c. Les écoles sont abondamment sollicitées concernant d'autres problématiques (toxicomanie, abus sexuels, MTS, etc.). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d. La réalité du suicide n'est pas présente jusqu'à maintenant dans l'école ou les écoles où vous avez occupé un poste de direction d'établissement. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| e. Aucun organisme de prévention du suicide n'a sollicité l'école ou les écoles où vous avez occupé un poste de direction d'établissement. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| f. Aucun membre du personnel n'a démontré son intérêt pour s'engager activement dans le dossier de prévention du suicide dans l'école ou les écoles où vous avez occupé un poste de direction d'établissement. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez soumettre d'autres raisons dont vous voudriez nous faire part.

12- Personnellement, seriez-vous à l'aise pour rencontrer une ou un élève vivant une détresse psychologique?

- 1- Peu à l'aise
- 2- À l'aise
- 3- Très à l'aise
- 4- *Je ne sais pas*

13- Personnellement, seriez-vous à l'aise pour établir un contact avec une ou un élève qui vous aurait exprimé son intention de s'enlever la vie ?

- 1- Peu à l'aise
- 2- À l'aise
- 3- Très à l'aise
- 4- *Je ne sais pas*

14- Croyez-vous que le fait d'inclure au moins un volet touchant la promotion de la santé mentale dans le projet éducatif de toutes les écoles du Québec serait une avenue intéressante à explorer afin d'impliquer le plus grand nombre d'intervenants de l'école dans les efforts de prévention du suicide?

- 1- Non, je ne crois pas
- 2- Oui, un peu
- 3- Oui, beaucoup
- 4- *Je ne sais pas*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A- Sexe Féminin Masculin

B- Quelle est votre âge? _____ans

C- EXPÉRIENCE

Combien d'années d'expérience avez-vous cumulées dans les différentes fonctions suivantes?

- i. Comme enseignante ou enseignant au primaire : _____ année(s)
- ii. Comme enseignante ou enseignant au secondaire : _____ année(s)
- iii. Comme conseillère ou conseiller pédagogique : _____ année(s)
- iv. Comme direction-adjointe : _____ année(s)
- v. Comme directrice ou directeur dans une école : _____ année(s)
- vi. Comme directrice ou directeur dans l'école que vous dirigez actuellement: _____année(s)

D- Combien d'élèves du secondaire fréquentent l'école ou les écoles dont vous avez la charge cette année?

- 1- Moins de 500 élèves
- 2- Entre 501 et 1000 élèves
- 3- Entre 1001 et 1500 élèves
- 4- Plus de 1500 élèves

Appendice C

Commentaires des participants concernant les actions à réaliser en tant que directeur
d'école en lien avec la prévention du suicide

Questionnaire no. 004

(partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) est une petite école secondaire de 52 élèves dysfonctionnels sur le plan du comportement (grave, sévère, (...illisible...)). (homme, 48 ans)

Questionnaire no. 008

Je pense qu'il est très important, selon le milieu et les circonstances, d'avoir des activités de prévention. Elles devraient être adaptées à la réalité de chaque école. (homme, 54 ans)

Questionnaire no. 019

Certains professionnels sont plus aptes à s'occuper de ce dossier que la direction. Cela n'empêche pas de faciliter le travail du côté administratif. (homme, 53 ans)

Questionnaire no. 029

Je pense que les énoncés 1 et 2 reviennent à l'équipe du service des élèves (psychologue, travailleur social, infirmière, orienteur, animateur de vie spirituelle et un engagement communautaire. (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 039

Au niveau de la commission scolaire, nous aurons, pour le début de la prochaine année scolaire, un protocole de postvention suite à un suicide. Nous avons déjà un protocole au niveau de l'école pour la prévention du suicide. (homme, 46 ans)

Questionnaire no. 043

Le stress psychologique n'égal pas le suicide. La prévention du suicide commence par la prévention du stress psychologique par les services de consultation appropriés au moment de ce stress! Votre questionnaire est biaisé sur le suicide. (homme, 50 ans)

Questionnaire no. 048

Système d'encadrement qui favorise l'accompagnement du jeune (contrat). Activités d'école qui favorisent un climat de respect, d'entraide et de valorisation personnelle. (homme, 53 ans)

Questionnaire no. 052

Nous avons accepté cette année de participer à la campagne de prévention de la détresse chez les jeunes Parler c'est grandir, le Théâtre Parminou, le CLIP MACHINE. Toutes ces actions sont très concrètes pour prévenir le suicide. Nous observons un partenariat (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat). Très beau partenariat. (homme, 54 ans)

Questionnaire no. 061

Le travail de coordination et le suivi devraient relever davantage de l'équipe d'intervenants(es) auprès de l'élève (psychologue, travailleur social, T.E.S.) puisque la direction ne pourra cumuler des dossiers additionnels à ceux déjà existants faute de temps. (homme, 51 ans)

Questionnaire no. 063

De très nombreux enseignants refusent toute implication au sujet du suicide et demandent l'embauche de professionnels, cela teinte mes réponses. L'école participe activement à un comité de gestion de crise avec les intervenants du milieu (CLSC inclus). (homme, 56 ans)

Questionnaire no. 067

Pour la question 10, voir à ce que quelqu'un s'acquitte de ces objectifs ou tâches. (homme, 53 ans)

Questionnaire no. 070

Un projet de former une association de lutte contre l'homophobie a été soumis à la direction par un élève et des adultes de l'école. La direction endosse ce projet qui sera présenté au conseil d'établissement prochainement. (femme, 47 ans)

Questionnaire no. 078

Je tiens à préciser que les énoncés a et d pourraient être pris en charge par des adjoints. À ce moment-là, je serais d'accord. (femme, 52 ans)

Questionnaire no. 080

Plutôt que de prendre du temps pour parler ou informer sur le suicide, je crois qu'il est plus important de prendre du temps pour VIVRE des relations harmonieuses et aidantes avec les élèves et entre les intervenants. (homme, 49 ans)

Questionnaire no. 081

La prévention du suicide est une affaire, une responsabilité d'équipe et non une responsabilité d'une personne (la direction). Chez nous, ce sont les professionnelles, psychologue et travailleuse sociale, qui ont insisté pour qu'un comité travaille sur cette problématique. S'assurer d'avoir une aide immédiate d'une personne signifiante lorsqu'un cas nous est signalé : psychologue, travailleuse sociale, animateur de pastorale, conseiller en orientation, infirmière, enseignant, pair aidant. (femme, 54 ans)

Questionnaire no. 082

À chaque année, divers organismes (santé mentale, CLSC et autres) rencontrent nos élèves. Il faudrait cependant améliorer le suivi et mieux faire la coordination des différents intervenants. (homme, 53 ans)

Questionnaire no. 083

Participer à l'organisation et permettre la tenue d'activités par des professionnels à l'école. (homme, 55 ans)

Questionnaire no. 084

Pièce de théâtre ou autre présentation pour faire de la prévention, de la sensibilisation. (homme, 38 ans)

Questionnaire no. 085

Notre tâche doit être principalement axée sur notre mission. L'apport d'organismes extérieurs à l'école et ayant certaines expertises me semble beaucoup plus réaliste. (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 086

Écrire une politique c'est bien, coordonner les ressources c'est bien, l'important c'est d'être sur le terrain à l'écoute des jeunes. Les intervenants, tous sans exception de l'enseignant à la direction en passant par les intervenants en milieu scolaire. Arrêtons de parler et agissons! (homme, 51 ans)

Questionnaire no. 093

Je suis prêt à reconnaître la participation des enseignants dans leur tâche globale de « 27 heures ». (homme, 54 ans)

Questionnaire no. 117

Bien articuler les actions à poser et rencontrer quelqu'un qui a déjà vécu une telle situation comme direction d'école. (femme, 59 ans)

Questionnaire no. 136

Collaborer avec des organismes provinciaux comme « Solidaire pour la vie » qui ont comme but d'identifier la dépression et de dégager des pistes d'action pour l'école (adultes/jeunes). (femme, 51 ans)

Questionnaire no. 140

Énoncé b : si je dégage un enseignant de sa tâche d'enseignement je dois payer un suppléant et l'école a des budgets pour les congés de maladie et pour le perfectionnement. Si l'enseignant est déchargé de sa tâche d'encadrement, qui fera l'activité qu'il ne fait plus et qui motivait un groupe d'élèves? Ce n'est pas simple! (femme, 52 ans)

Questionnaire no. 143

Rencontres personnelles avec des élèves. Références aux services appropriés. (femme, 38 ans)

Questionnaire no. 161

Une politique de postvention existe à l'école et à la commission scolaire. Il nous faut développer davantage une stratégie et une politique de prévention sans créer de mouvements de réveil et d'incitation. (homme, 52 ans)

Appendice D

Commentaires des participants concernant les obstacles à l'implantation de stratégies de prévention du suicide en milieu scolaire au secondaire

Questionnaire no. 004

Le rôle de l'hôpital en urgence. Qui fait quoi? Le législateur dans sa grande sagesse avait-il prévu l'urgence? (homme 48 ans)

Questionnaire no. 029

À l'énoncé i, je dirais qu'avec la réforme il y aura des changements majeurs sur la façon de travailler. Ils devront apporter un soutien aux élèves et au personnel enseignant. Je pense que l'orientation nouvelle va apporter des changements bénéfiques. Actuellement, ils se rencontrent une fois par mois, mais ne travaillent pas en équipe. De plus, il est évident que le CLSC ne prévoit pas ça (ressources insuffisantes). (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 036

Collaboration, concertation et soutien des organismes extérieurs à l'école : CLSC- DPJ, etc. (femme, 45 ans)

Questionnaire no. 045

Liens avec les hôpitaux et les centres de pédopsychiatrie. (femme, 41 ans)

Questionnaire no. 052

Le temps et le nombre de cas dépistés. C'est bien la prévention, sauf qu'il faut équilibrer entre la prévention et le curatif. Sinon, ce n'est pas très efficace. Il faut tenter de régler la situation souffrante avec l'élève, les familles, les ami(e)s concerné(e)s. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 070

L'absence de partenariat avec des organismes spécialisés dans ce domaine. (femme, 47 ans)

Questionnaire no. 080

e) On parle beaucoup et de plus en plus de plusieurs problèmes de façon décousue, séparée, comme les matières scolaires...L'être humain n'est pas compartimenté. Il manque très souvent la perspective globale du sens de la vie. (homme 49 ans)

Questionnaire no. 081

Nous nous sommes donnés un protocole d'intervention : la difficulté consiste à trouver du temps pour le présenter à nos enseignants. De plus, certains professionnels tardent à communiquer l'information qu'ils détiennent sous prétexte de confidentialité. (femme, 54 ans)

Questionnaire no. 100

L'inconfort de parler du sujet VS risque est certainement l'obstacle le plus important. (homme 38 ans)

Questionnaire no. 117

Nous avons vécu le suicide et l'essoufflement du personnel est la chose la plus importante à vérifier continuellement. (femme, 50 ans)

Appendice E

Commentaires des participants concernant les raisons pouvant expliquer leur non-implication dans une démarche de mise en œuvre de stratégies de prévention du suicide dans une école

Questionnaire no. 012

Nous travaillons en équipe sur l'estime de soi, le stress, etc. comme protection à toutes problématiques : consommation, suicide, décrochage, etc. Pas exclusivement versus le suicide. (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 014

L'équipe des services complémentaires répond bien aux besoins d'interventions individuelles. Aucune action collective ne semble nécessaire. (homme 41 ans)

Questionnaire no. 020

Un sujet de détresse qui est échangé en confidentialité. À la table de concertation de l'école, le sujet n'a jamais été amené par aucun des professionnels ou des techniciens en aide sociale, éducation spécialisée, pastorale... (homme 54 ans)

Questionnaire no. 055

Le temps, les autres priorités. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 061

Certains élèves à risque ont été identifiés et des suivis ont été effectués par des intervenants(es) du service à l'élève. (homme 51 ans)

Questionnaire no. 068

Nous avons un protocole d'intervention en situation de crise. Ce protocole inclut le suicide, mais n'est pas uniquement basé sur le suicide. (homme 51 ans)

Questionnaire no. 139

Manque de temps pour tout faire. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 141

L'équipe psychosociale de la commission scolaire intervient en postvention. Nous activons l'équipe-école sur la prévention lorsque des événements se produisent. L'abondance des dossiers fait qu'au quotidien, nous avons de la difficulté à maintenir une constance dans cette préoccupation. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 143

Tâche assurée par d'autres membres de l'équipe de direction. Je suis dans une nouvelle école depuis 2 mois (mais je suis sensibilisée à cette problématique). En tant qu'enseignante, j'ai déjà participé à une telle démarche. (femme, 38 ans)

Questionnaire no. 147

Temps de professionnels insuffisant. (femme, 41 ans)

Questionnaire no. 181

Trop nombreuses sollicitations pour toutes les problématiques. (homme 54 ans)

Appendice F

Commentaires des participants concernant leurs opinions et leurs expériences
personnelles en lien avec la problématique du suicide

Questionnaire no. 003

Par les années passées, il y a eu des suicides et des tentatives voire spectaculaires qui ont obligé l'école à mettre en place des structures et politiques pour soutenir les élèves et le milieu lors de ces situations. (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 004

L'école (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) est une petite école de 52 élèves. Des élèves en trouble du comportement (graves ou sévères) présentant de multiples problématiques de motivation scolaire, toxicomanie, santé mentale, délinquance, etc. (homme 48 ans)

Questionnaire no. 006

Lorsque j'étais directeur adjoint (2^e cycle du secondaire), 2 élèves se sont suicidés à l'extérieur de l'école. Heureusement, nous disposions d'un comité de POSTVENTION SUICIDE. Semblable comité est essentiel dans tout établissement scolaire. Je n'ai pas connu de comité de prévention du suicide. Il faut s'en occuper. Depuis (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat), je dirige une école alternative et deux centres d'éducation des adultes. C'est beaucoup pour prétendre être partout et s'occuper du quotidien ... J'ai un comité de postvention-suicide pour les deux centres et un comité pour l'école alternative. Je dois dire que dans celle-ci, j'ai un psycho-éducateur qui travaille à temps plein auprès de la clientèle et des profs. Dans mes centres (FGA), j'ai une conseillère d'orientation sensibilisée à la problématique. Dernier commentaire : beaucoup de nos jeunes sont « amochés » par différents problèmes (toxicomanie, violence psychologique, etc.); lorsqu'on ne s'occupe pas de ces problèmes, ils décrochent... ou deviennent à risque. (homme 56 ans)

Questionnaire no. 008

L'école est sollicitée pour intervenir sur la majorité des problèmes sociaux (violence, toxicomanie, santé, alimentation, tendances suicidaires, jeux compulsifs, sécurité routière, etc.) comment peut-elle répondre à tous ces besoins en assumant sa première responsabilité de développer des habiletés et des compétences en lien avec les programmes? La mise en place d'une démarche de postvention s'est avérée des plus utiles dans les situations de crise. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 012

Au cours de l'année (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat), deux élèves de notre école se sont suicidés. Nous avons eu aussi à gérer l'impact sur notre clientèle de (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) autres suicides de jeunes (moins de 20 ans) plus un décès par accident d'un élève qui venait de quitter notre école. Malgré une démarche préétablie pour de tels bouleversements, la situation a été très difficile à vivre pour les jeunes et le personnel. Le sentiment d'impuissance est quasi intolérable dans de telles circonstances. Comment mon équipe réagirait-elle à un autre suicide? Cette année, la fête de la Saint-Valentin, par exemple, a suscité plus de pleurs que de rires dans notre école. Quelle détresse! (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 014

Au 2^e cycle, près de 30 jeunes ont vécu ou vivent une grave dépression cette année. La majorité de ces élèves sont très performants à l'école. Ils vivent beaucoup de pression du milieu familial. Malheureusement, le suivi auprès de ces élèves est déficient puisque les services de santé et sociaux sont désengagés et travaillent peu avec l'école. Or, notre mission première est scolaire et nos services complémentaires sont insuffisants. (homme 41 ans)

Questionnaire no. 016

Durant les 10 dernières années, j'ai eu à gérer deux suicides d'élèves de notre école. Le premier nous a surpris car ces situations arrivent toujours ailleurs. Nous avons dû agir rapidement et aller chercher de l'aide ailleurs. Nous avons formé un comité afin de mieux s'outiller. Lorsqu'il arrive une situation problématique, nous sommes préparés et c'est moins stressant. Nous avons mis en place un groupe d'élèves de pairs entraidents. Nous leur donnons de l'information, nous les perfectionnons et les soutenons dans leur travail. Notre psychoéducatrice et notre travailleuse sociale les encadrent et les sécurisent dans leurs relations d'aide. Ce fut très positif. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 017

Cette année, nous avons mis sur pied, pour les élèves de 1^{ère} secondaire, des ateliers d'estime de soi, nous avons conscientisé les enseignants sur le sujet et nous discutons régulièrement avec eux de moyens pratiques pour amener les élèves à avoir une meilleure estime d'eux-mêmes. (femme, 56 ans)

Questionnaire no. 019

Ayant vécu deux suicides en 2 ans lors de mes deux premières années comme directeur, j'ai vécu l'impact que peuvent produire ces actes. Cela perturbe beaucoup les jeunes et les adultes. Nous avons sensibilisé les gens à la problématique et nous avons été très heureux d'avoir des activités de postvention de préparées. Cette année, nous avons référé quelques cas très problématiques à des professionnels. Notre personnel est très sensible. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 020

Problématique qui se traite dans la confidentialité. Les références aux services professionnels se font dans le « non précis ». Exemple : « Je crois que cet élève vit des difficultés ». Une problématique qui s'oublie rapidement...qu'on ne place pas à l'ordre du jour des réunions de direction. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 031

La solution de libérer des enseignants pour siéger sur un comité de prévention du suicide est très inadéquate puisqu'elle ouvrirait la porte à des demandes multiples pour d'autres comités très importants eux aussi et laisse croire que sans cela, il n'est pas possible d'avoir un tel comité. (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 036

Deux suicides d'élèves (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat). À ce moment, nous n'étions pas préparés à vivre cet événement. Ce fut très éprouvant pour tous. Depuis, nous avons mis en place un plan d'action : formation, comité de prévention et de postvention, table de concertation avec le milieu, intervention en classe sur cette problématique, journée « porte ouverte » pour faire connaître les services offerts aux jeunes (parents, élèves, enseignants), services psychosociaux (classe ressource, counselling, dynamique de groupe). Le but est de briser l'isolement et le secret, favoriser le dévoilement. (femme, 45 ans)

Questionnaire no. 037

Un comité de professionnels (soutien, enseignant et direction) est déjà formé pour s'occuper de la prévention et de la postvention. La région des Laurentides a un problème important de suicide chez les jeunes. Nous développons le parascolaire pour trouver des activités saines et des occupations (...illisible...) pour les ados. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 038

L'école doit être un milieu de vie pour les ados et permettre de construire cette estime, cette confiance en soi et aux autres. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 041

Ce volet ne doit pas aller dans le projet éducatif. Il doit faire partie des programmes sur la croissance de la personne. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 043

Tel que formulé, ce questionnaire s'adresse à la question du suicide et non de la détresse psychologique. Il aurait été rempli différemment si vous aviez clairement identifié dans vos sous-questions que cela concernait aussi la détresse psychologique qui elle vient avant le suicide. C'est là qu'on doit au départ intervenir pas après la tentative de ou le suicide. (homme 50 ans)

Questionnaire no. 048

Pour combattre la détresse chez les jeunes, il ne suffit pas d'aborder directement le problème du suicide, mais de s'attaquer à des causes multiples. Le travail préventif : briser l'isolement, soutenir la valorisation, signes, etc. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 050

J'ai déjà un comité de suivi sur le suicide. Nous avons formé une équipe pluridisciplinaire d'intervention après un signalement par un enseignant ou autre. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 052

Actuellement, il y a une sensibilisation et du travail qui se fait pour tenter de réduire le suicide chez les adolescents et d'autres (jeunes, adultes, etc.) Il faut cependant être très vigilant concernant ceux qui s'occupent de ces problématique, les professionnels dans le

réseau de la Santé et des services sociaux. Il faut faire très attention aux organismes bénévoles et surtout les plus récents qui partent du principe qu'ils en savent autant que les professionnels ex : la scientologie qui sous le couvercle d'un groupe de bénévoles essaie de s'infiltrer dans les écoles pour éventuellement avoir des adeptes. Il faut être très conscient de la fragilité des élèves ou jeunes adultes et particulièrement lorsqu'ils sont en crise pour qu'ils ne soient pas exploités. Il y a là un problème éthique de fond. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 057

Ce sont surtout les professionnels des services qui coordonnent nos services de prévention et postvention. Vous devriez les consulter. Très grande collaboration des centres de prévention du suicide des régions. (homme 50 ans)

Questionnaire no. 059

Le suicide est un drame humain et il faut le traiter ainsi en acceptant et en contrôlant les émotions qu'il nous fait vivre. Un tel drame fait appel à la solidarité humaine, peu importe le rôle qu'on exerce et le statut qu'on a. (femme, 59 ans)

Questionnaire no. 067

Dans l'école, nous soutenons un comité de prévention depuis 18 ans. Avec éducateurs et élèves nous privilégions le dépistage et les groupes d'entraide. Le rôle de ce comité nous apparaît très important d'où nous appuyons les activités qui sont proposées par les membres. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 070

Nous souhaitons élargir le mandat de l'éventuelle association de lutte contre l'homophobie vers la lutte à toute forme d'exclusion et lutte au suicide. (femme, 47 ans)

Questionnaire no. 072

Depuis (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat), nos (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) points de services reçoivent les intervenants de « Solidaires pour la vie » en concertation avec la psychoéducatrice de l'école et des trois éducateurs. Vite une action est amorcée si un jeune présente des signes de dépression. Par contre, ce sont les ressources du milieu médical qui sont les plus restreintes. Les délais sont parfois très longs. Il faut de plus faire plus d'une dizaine d'appels pour trouver une ressource adéquate. Sans aide les jeunes ne persévéraient pas. (femme, 55 ans)

Questionnaire no. 076

Nous avons engagé une professionnelle qui a eu dans une de ses tâches d'élaborer un protocole de prévention du suicide. On a présenté le protocole à tous les enseignants, professionnels, parents et membres de la direction. Le protocole a été très bien accepté. (femme, 32 ans)

Questionnaire no. 078

Pendant plusieurs années il y a eu un professionnel à l'école qui consacrait une grande partie de sa tâche à la prévention du suicide. Cette personne était très active au sein de l'école et cela a sûrement atténué les risques de suicide. Or, cette personne a pris sa retraite l'an dernier. Vous devinez donc que le poste a été aboli puisque nous sommes en période de compression. C'est dommage, mais c'est surtout inquiétant. Car vers qui les jeunes vont-ils se tourner, qui a du temps à leur consacrer? (femme, 52 ans)

Questionnaire no. 080

J'ai vécu, comme direction d'école, une situation de suicide et plusieurs tentatives. Nous avons élaboré un guide d'intervention en situation de crise que nous avons dû utiliser à quelques reprises. L'école se situe dans un milieu défavorisé (indice maximum selon le MEQ). J'ai rencontré plusieurs élèves ayant des intentions suicidaires comme conseiller d'orientation. J'ai suivi une formation sur la prévention du suicide. (homme 49 ans)

Questionnaire no. 081

Il faut absolument mettre les parents dans le coup pour d'abord assurer une surveillance adéquate de leurs jeunes en dehors de l'école. Nous avons vécu une expérience, cette année, où le parent a tout de suite été appelé et la jeune a pu recevoir l'aide appropriée et le parent nous a remerciés des interventions mises en place. Sous prétexte de confidentialité ou à cause de l'âge des élèves, les parents sont souvent les derniers avertis et pourtant, nous véhiculons continuellement l'importance de la collaboration école-famille. (femme, 54 ans)

Questionnaire no. 082

Mes expériences : 1 suicide d'un élève, 2 suicides d'anciens élèves, 1 annonce écrite à un professeur. J'ai moi-même retrouvé l'élève vivant et en pleurs (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat). L'élève avait laissé une note à son enseignant. Cette année, deux élèves de 16 et 17 ans m'ont avoué leur état suicidaire. Les deux ont été pris en charge et par la DPJ et par traitement en psychiatrie pour l'un. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 083

Il faut développer auprès des enseignants un souci d'être attentif aux signes de détresse psychologique. Il faut que les enseignants se sentent soutenus et qu'ils sachent à qui faire appel. Il faut que les mesures s'adaptent aux différents milieux tant au point de vue du personnel que des parents et des élèves. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 084

Travail conjoint entre les intervenants suivants dans la mise en place de notre plan d'actions, en terme de prévention ou de postvention : psychoéducatrice, animateur de pastorale, travailleur social (CLSC), enseignants, direction d'école. Travailler ensemble vers un but commun est, à mon sens, un excellent moyen pour arriver à de bons résultats. Merci. (homme 38 ans)

Questionnaire no. 085

S'il vous plait, ne demandez plus aux écoles de tout faire. Créez plutôt des alliances avec d'autres organismes, ajoutez des sommes d'argent qui manquent énormément dans les écoles plus défavorisées au secondaire plus particulièrement. (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 086

Comme je le mentionne en 10, l'important, c'est d'agir et d'être présent. Souvent l'école se bute sur les rôles, les responsabilités, la confidentialité chasse gardée des intervenants des CLSC et des centres de jeunesse. Lorsque les barrières sont franchies la communication et la collaboration sont bien meilleures. Le jeune qui s'est suicidé cette année serait peut-être encore en vie si l'intervenant ne s'était pas caché derrière le protocole. (homme 51 ans)

Questionnaire no. 089

J'ai vécu un suicide par année dans mon école au cours des huit premières années. L'arrivée d'une psychologue exceptionnelle a réduit ce fléau. Ceci démontre que l'on travaille avec les moyens que l'on a et que nous sommes vulnérables et dépendants des outils que l'on possède. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 099

Les jeunes vivent de plus en plus des problèmes d'adulte dans des corps d'enfant et n'ont pas tout ce qu'il faut pour les affronter. Le manque de ressources qui correspond à la baisse de clientèle au niveau budgétaire ne correspond absolument pas aux besoins nouveaux de la clientèle. La seule catégorie paramétrée est celle enseignante et ils sont très très chargés déjà! Merci. (homme 44 ans)

Questionnaire no. 109

Notre travail comme direction d'école est très lourd. S'il faut ajouter des charges supplémentaires, nous ne pourrons plus offrir la qualité recherchée par le ministère. On nous demande d'augmenter le taux de réussite scolaire, alors on se concentre sur certains aspects de la vie scolaire. De plus, nous avons des professionnels formés à cet effet. Pourquoi devrions-nous faire le travail pour eux? Il faut apprendre à déléguer. Aussi, pour être en mesure d'offrir ce type de service (prévention suicide), il faudrait que le gouvernement dégage des fonds pour permettre aux professionnels de suivre les formations. Il n'est pas question de prendre l'argent dans les fonds de l'école. (homme 48 ans)

Questionnaire no. 115

Depuis trois ans, nous avons mis en place et revu annuellement notre plan d'intervention en cas de crise, en visant tout particulièrement le suicide. Nous sommes convaincus qu'aucun milieu n'est à l'abri d'autant plus que nous faisons partie d'une région à fort risque. Vite que la région se dote d'une approche et d'un suivi à la problématique de la détresse psychologique chez les jeunes assez abandonnés à eux-mêmes. (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 119

Dans notre école, bien que la prévention du suicide soit une préoccupation de tous les intervenants, certains sont plus spécifiquement mandatés pour intervenir : psychologues, intervenants en toxicomanie, éducateurs et éducatrices spécialisés, psychoéducatrice et les enseignants de formation personnelle et sociale. (femme, 53 ans)

Questionnaire no. 122

Où sont les parents? Comment se fait-il que c'est l'école qui leur annonce que leur enfant a des idées suicidaires (85% des cas)? Et lorsqu'un enfant se suicide, ils demandent à l'école « Qu'avez-vous fait pour prévenir cela? » Alors qu'eux-mêmes l'ignoraient? (homme 57 ans)

Questionnaire no. 129

Malheureusement, très peu d'outils de dépistage au régulier, une problématique parmi d'autres... Concertation parfois difficile en milieu spécialisé, donc souvent impossible en milieu régulier. (homme 41 ans)

Questionnaire no. 136

(partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) s'est suicidée, ce qui me rend très attentive à la détresse psychologique des jeunes. Par contre, je suis émotivement impliquée, trop impliquée, lorsque j'ai à intervenir auprès d'un(e) élève à tendance suicidaire. Dans mon école, l'animateur de pastorale assure la responsabilité du dossier prévention du suicide. Notre plan d'action école cherche plutôt à faire la promotion de la vie. Plusieurs activités sont réalisées chaque année (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat). (femme, 51 ans)

Questionnaire no. 142

Le suicide est encore un sujet tabou. Le monde n'est pas à l'aise avec ce sujet. Notre vigilance est à augmenter à ce sujet. Il serait important de recevoir un perfectionnement sur ce sujet pour tout le personnel de notre école et aussi pour la réadaptation, pour savoir quoi faire avec les signes de détresse des jeunes. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 143

Par rapport au vécu particulier à une école, l'intimidation, le harcèlement et le rejet, en plus des autres problèmes personnels ou familiaux, font partie de la problématique. (femme, 38 ans)

Questionnaire no. 144

Il est très important d'impliquer les parents tant dans le processus de prévention que dans celui de postvention. Il est également essentiel d'informer tous les membres du personnel d'une école des ressources disponibles en prévention du suicide : organismes, téléphone, adresse, personnes ressources et que ces données soient aisément disponibles. (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 146

Il est important d'avoir un service professionnel compétent et impliqué. Les procédures d'intervention doivent être clairement établies et les rôles clairement définis. (homme 46 ans)

Questionnaire no. 152

Il est vrai qu'on reçoit beaucoup d'informations sur différentes problématiques, mais celle-ci est très importante. À ce jour, nous sommes chanceux, aucun cas. (homme 34 ans)

Questionnaire no. 157

L'école que je dirige actuellement est une école secondaire pour raccrocheurs pour les 16-21 ans et tous les élèves sont présents à l'école pour un maximum de 6 demi-journées. Aussi, il n'y a presque aucune vie étudiante chez nous. Nous n'avons pas de conseil d'établissement ni de comité de parents. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 159

Je suis directeur d'une école spéciale de la commission scolaire (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat). Cette école secondaire spécialisée en psychopathologie désire mettre sur pied un sérieux programme de prévention du suicide. Cependant, il faut comprendre que plusieurs projets sont présents dans l'école car les besoins sont immenses. Nous cherchons des alliances avec les groupes communautaires. C'est là une piste que nous explorons afin de maximiser l'efficacité de nos interventions. Si vous avez des cours de groupes et des personnes à nous référer, ils seront bien accueillis. Merci. (homme 52 ans)

Questionnaire no. 164

Si les écoles recevaient un modèle de procédures ou de politique concernant la prévention du suicide et la postvention, cela pourrait aider. Le CLSC devrait exercer un leadership à cet égard. (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 167

Pour éviter que des problèmes d'ordre psychologique ne dégèrent ou s'aggravent, il faut une intervention de tout le personnel de l'école. 1) cours de EMO-EMC-FPS : animation sur l'estime de soi, sur les relations harmonieuses avec les autres sur certaines problématiques (ex : violence dans les rapports amoureux); 2) infirmière : animation sur le mieux-vivre; 3) ensemble des enseignants : perfectionnement sur la prévention du suicide, dépistage, référence; 4) professionnels et direction : plan d'action prévention et intervention; 5) ensemble des élèves : animation sur l'attention aux signes de détresse chez les autres élèves et comment réagir; 6) implantation d'une équipe de pairs-aidants. (homme 53 ans)

Appendice G

Commentaires, informations ou suggestions des participants concernant la recherche

Questionnaire no. 006

Je vous souhaite bon succès et espère que votre recherche débouche quelque part sur des actions concrètes. Question 7 b et c : il s'agit d'être prudent et de ne pas en parler n'importe comment (et par n'importe qui). (homme 56 ans)

Questionnaire no. 012

Selon moi, il faut trouver des solutions à cette détresse chez les jeunes!!!: 1) habileter les enseignants à dépister les cas à risque; 2) supporter les professionnels qui voient que certains jeunes se suicident ou tentent de se suicider malgré leur aide; 3) outiller les directions qui doivent appliquer une procédure (presque par automatisme) lorsqu'elles sont émotivement impliquées. Merci de chercher des solutions pour et avec nous. (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 014

Merci! (homme 41 ans)

Questionnaire no. 031

Nous sommes très sollicités par différents organismes pour venir rencontrer nos élèves sur le sujet du suicide. Cette année seulement, nous avons eu 4 offres de rencontres ou de visites dans les classes en plus de notre propre formation offerte par l'école. (femme, 50 ans)

Questionnaire no. 036

Nous apprécierions avoir un recueil d'interventions ou d'activités possibles au niveau scolaire pour nous aider dans cette problématique. Nous aimerions recevoir les résultats de votre recherche, ainsi que les recommandations qui pourraient aider notre intervention auprès des jeunes. (femme, 45 ans)

Questionnaire no. 040

Les directions d'établissement sont sollicités de toute part pour mettre sur pied des projets ou activités importantes et essentielles dans le développement global du jeune. Il faut s'allier des partenaires pour nous accompagner dans cette tâche, car en plus de voir à l'organisation de services liés à l'enseignement, il faut aussi organiser des activités scolaires, parascolaires, aide aux devoirs et leçons, plan de réussite, école orientante, réforme scolaire, formation continue...ouf! Mais c'est un défi passionnant! (femme, 42 ans)

Questionnaire no. 045

On relie le suicide au stress. Néanmoins, l'expérience me montre que les écoles dites de performance sont très touchées puisqu'il s'y ajoute le travail et le loisir où il faut être parfait. (femme, 41 ans)

Questionnaire no. 047

Attention : la période de l'année (juin). Faire attention car cette période de l'année est très chargée au niveau de la somme de travail. Meilleure planification à prévoir. Merci. (anonyme)

Questionnaire no. 049*Résultats S.V.P (homme 44 ans)*Questionnaire no. 052*Suite aux résultats de la recherche, diffusée celle-ci particulièrement auprès des directions d'écoles qui ont participé à la recherche et les services complémentaires afin de faire avancer la réflexion auprès de tous les acteurs concernés par ce phénomène. Bravo! La recherche monsieur Boulet a une partie de noirceur, plus vos connaissances vont se préciser, une clarté dans le phénomène va vous permettre, dans votre analyse, de percevoir le gris et la fin de la recherche va vous permettre une vision d'ensemble du phénomène. C'est là que la connaissance jaillit de tous ses éclats! Si vous connaître mon identité, il faut tenter de voir qui dit ce petit poème. Vous avez l'abréviation dans l'enveloppe. (homme 54 ans)*Questionnaire no. 059*Quant à la question sur les obstacles, l'échelle m'a semblé difficile à utiliser. (femme, 59 ans)*Questionnaire no. 064*Pour nous elle est quand même en lien avec une recherche menée par l'équipe de (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) sur la réussite scolaire. (femme, 57 ans)*Questionnaire no. 077*Questionnaire pertinent (homme 54 ans)*Questionnaire no. 080*Il est temps d'inventorier des stratégies pour stimuler la vie plutôt que de prévenir la mort. (homme 49 ans)*Questionnaire no. 081*J'aimerais beaucoup avoir le résultat de votre recherche. Au niveau de la prévention du suicide, je suggérerais de rechercher des moyens pour rejoindre les parents et en particulier les jeunes parents. Ce sont dans les premières années que les enfants se forment à la souffrance. Une des principales raisons de suicide chez nos adolescents est la difficulté de vivre la souffrance. C'est plus difficile de changer des habitudes à l'adolescence alors que durant la période de l'enfance, c'est différent. Beaucoup de jeunes rentrent à l'école et n'ont jamais entendu un « non ». (femme, 54 ans)*Questionnaire no. 082*Personnellement très content d'une telle recherche. J'aimerais en connaître les résultats. De plus, il me semble que nous sommes jamais assez formés et prêts à agir. Cette année, j'ai remarqué que nos élèves ont suivi avec beaucoup d'attention la formation dispensée par un organisme expliquant la santé mentale. Très bonne et active animation. Ce groupe revient l'an prochain. C'est déjà prévu, ainsi que la participation d'un organisme local*

s'occupant de santé mentale. Comme je ne suis pas à mon bureau, je n'ai pas le nom de l'organisme. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 083

Il est intéressant de chercher à comprendre le phénomène et de cerner les paramètres. Il faut être en mesure d'intervenir adéquatement lorsqu'un événement survient et il faut être attentif pour le prévenir, mais je ne crois pas à une recette miracle uniforme. Par contre les milieux devraient se pencher sur la question et décider de la meilleure marche à suivre. Un guide serait aidant à cet effet. (homme 55 ans)

Questionnaire no. 115

Toutes pistes d'interventions à ajouter seraient bienvenues. Enfin, une vision de notre région. (femme, 49 ans)

Questionnaire no. 124

Quand un nouvel, un futur enseignant, se prépare, il devrait y avoir des cours préparatoires aux abus et aux cas soulevés par cette recherche, inclus dans son programme. Il devrait y avoir des exercices « pratiques » sur le terrain de la psychologie de la jeunesse. (homme 54 ans)

Questionnaire no. 129

Je suis directeur d'une école du réseau des écoles spéciales de la commission scolaire de (partie du commentaire retirée afin de préserver l'anonymat) qui reçoit des jeunes de 13 ans à 18 ans ayant des troubles graves du comportement. (homme 41 ans)

Questionnaire no. 136

Très important, dans chaque école une personne ouverte, aimante et « vivante » doit être identifiée comme « porteur du dossier ». C'est une soupape nécessaire pour les élèves en détresse. Cette personne doit être soutenue par des spécialistes des services sociaux : travailleur social, psychologue...Je joins à la présente notre plan consolidé sur la prévention : toxicomanie, violence et suicide. Bonne chance dans votre recherche. Si vous avez besoin de plus d'informations, j'ai joint ma carte. (femme, 51 ans)

Questionnaire no. 143

Malgré que ce ne soit inscrit ni au formulaire ni dans la lettre d'introduction, je suppose (espère) que vous travaillez en collaboration avec le département de psychologie. Quel est le titre du projet de maîtrise? Il existe un service aux élèves dans notre école (psychologue, travailleur social, infirmière, rééducation) pour dépistage, référence, soutien. (femme, 38 ans)

Questionnaire no. 158

Nous aimerions recevoir les résultats de cette étude, à titre d'informations. Merci. (femme, 56 ans)

Questionnaire no. 167

Il aurait été utile de laisser, après chaque question, un espace pour commentaire. Cela aurait comme avantage d'éviter la confusion dans l'interprétation. Par exemple à la question 14, il n'est pas nécessaire d'introduire dans le projet éducatif la santé mentale. Mais il est nécessaire que chaque école se donne un plan d'action concernant la prévention et l'intervention à ce sujet. Par exemple la question 10 b, pour impliquer les enseignants, il existe bien d'autres moyens de les dégager ou de donner cette tâche à l'enseignant. Par exemple à la question 6, le rendement scolaire et l'adaptation à l'école sont des causes peu fréquentes dans la détresse des jeunes. Cependant, les problématiques familiales, les problématiques concernant les rapports avec d'autres élèves sont fréquentes. On ne peut dire que c'est l'école qui cause cette détresse. Enfin, la définition de détresse psychologique est trop vaste. (homme 53 ans)

Questionnaire no. 169

Avec toutes les tâches qui nous incombent, la question du suicide s'inscrit tout simplement dans le lot des services offerts aux élèves par les professionnels non enseignants comme n'importe quelle autre problématique. (femme, 47 ans)